



Recueil des Actes Administratifs

N°128 du 29 mars 2022

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

1^{ère} PARTIE : DELIBERATIONS

Conseil Départemental

- Réunion du 25 mars 2022

2^{ème} PARTIE : ARRETES DU PRESIDENT

**

Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :

- 24 juin 2022 (Décision Modificative)

à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

DEUXIEME REUNION DE 2022

Réunion du vendredi 25 mars 2022

N°	TITRE	Page
----	-------	------

2e Commission - Solidarités territoriales

201	POLITIQUE DE SOLIDARITES TERRITORIALES DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES REGLEMENT D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET LA DYNAMISATION DES COMMUNES URBAINES	1
-----	---	---

5e Commission - Finances, ressources humaines, numérique

501	MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021	11
502	MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE : BUDGET PRIMITIF 2022	14
503	TAUX DE REPARTITION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ENTRE LES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT	16
504	BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021	18
505	BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2022	21
506	INFORMATION RELATIVE A L'EXERCICE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS AU PRESIDENT	26
507	RAPPORT SOCIAL UNIQUE PORTANT SUR LES ANNEES 2019 A 2021	56

Séance du 25 mars 2022

Date de la convocation : 11/03/22

Etaients présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRALT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Pierre BRAU-NOGUE à Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON

**POLITIQUE DE SOLIDARITES TERRITORIALES
DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
REGLEMENT D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
ET LA DYNAMISATION DES COMMUNES URBAINES**

DOSSIER N° 201

Monsieur Marc BEGORRE, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président concluant à l'abrogation de la délibération n°207 de la Commission Permanente du 24 novembre 2017 portant sur la gestion des appels à projets Développement Territorial et Dynamisation des Communes Urbaines pour la période 2018-2021 et à l'approbation du cadre d'intervention pour la période 2022-2027 à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'Assemblée Délibérante du 11 décembre 2015 a réformé la politique départementale d'appui au développement des territoires. Depuis le 1^{er} janvier 2016, elle repose en effet sur deux dispositifs d'appels à projets visant à répondre à des objectifs :

- de développement territorial pour des projets structurants et/ou innovants en lien avec le maintien et le développement des services au public,
- de dynamisation des communes urbaines pour le renforcement des fonctions de centralité des 18 communes de plus de 2 000 habitants dans le département.

Un premier cadre d'intervention avait été adopté pour la période 2016-2017 qui, fort d'un bilan positif, avait été amendé puis validé par la Commission Permanente du 24 novembre 2017 pour la période 2018-2021.

Après 4 années de fonctionnement supplémentaires, un second bilan vient d'être réalisé et met en avant les éléments ci-dessous :

- 136 projets publics, privés ou associatifs ont été soutenus à travers ces deux dispositifs, soit 83% des 164 candidatures déposées,
- 9,75 M€ ont été apportés par le Département (*6,58 M€ pour le Développement Territorial et 3,17 M€ pour la Dynamisation des Communes Urbaines*), soit près de 12% de financement départemental pour les projets soutenus,
- un volume de travaux de 85,3 M€ a été généré pour l'économie locale (*62,4 M€ pour le Développement Territorial et 22,9 M€ pour la Dynamisation des Communes Urbaines*),
- le département a été entièrement couvert avec des porteurs de projets issus de tous les territoires dont 86% sont des maitres d'ouvrages publics,
- 11 thématiques qui répondent concrètement aux objectifs visés d'amélioration du cadre de vie et d'attractivité territoriale, de maintien ou de développement des services au public en lien avec les démarches prospectives du Département (*Projet de Territoire, SolidActions, schémas départementaux*), ont été recensées (*santé, enfance/jeunesse, équipements sportifs et culturels, commerce de proximité, cadre de vie, circuits courts/ filières de qualité...*),
- les conditions générales de financement (*exclusivité des aides, seuil de dépenses subventionnables, aide plancher, projets N-2 soldés pour toute programmation...*) ont permis de rationaliser la gestion des dispositifs et de recentrer les aides sur des projets matures et calibrés pour une meilleure visibilité des interventions du Département.

Toutefois, même si ces constats encourageants confortent la nécessité de poursuivre cette politique volontariste d'accompagnement des territoires, certaines mobilisations ont été moindres qu'escompté, notamment sur le dispositif de Dynamisation des Communes Urbaines.

Aussi, afin d'optimiser davantage cette politique de solidarité et de développement du département au bénéfice des territoires, il convient de proposer de nouveaux ajustements pour le cadre d'intervention à mettre en œuvre sur la prochaine période 2022-2027, qui coïncide par ailleurs avec celle de la nouvelle contractualisation régionale partenariale actuellement en cours de préparation entre la Région, le Département et les territoires de projets :

1. Pour les généralités communes au Développement Territorial et aux Communes Urbaines :
 - réunir les 2 dispositifs au sein d'une enveloppe unique dédiée avec des critères propres à chacun afin d'instaurer fongibilité et souplesse selon les projets déposés chaque année et la disponibilité de cette enveloppe,
 - lancer 2 sessions par an au lieu d'une seule pour une meilleure adaptation aux calendriers des maitres d'ouvrages.

2. Pour les projets éligibles :

- préciser les conditions d'éligibilité des projets relatifs aux travaux d'aménagements d'espaces publics et d'espaces multi-activités des cœurs de village de moins de 2 000 habitants pour le Développement Territorial,
- diminuer le coût minimum de projets selon la strate de population pour les Communes Urbaines qui constitue aujourd'hui un frein pour solliciter le Département.

3. Pour les conditions de financement :

- transposer les conditions de financement du Développement Territorial sur les Communes urbaines (*plafonnement des dépenses subventionnables, financement possible jusqu'à 3 tranches, aide plancher de 10 000 €, projets N-2 soldés pour toute nouvelle demande de financement*),
- ne plus autoriser la sollicitation du seul Département sur un projet si la mobilisation d'un autre partenaire est avérée afin de renforcer l'effet levier recherché,
- introduire la possibilité d'une dérogation, à apprécier en comité de sélection des appels à projets, pour le financement jusqu'à 2 projets par an pour un même maître d'ouvrage selon les autres projets déposés et la disponibilité de l'enveloppe unique,
- instaurer une bonification possible afin d'inciter à la mise en œuvre de la clause sociale.

Après avis de la deuxième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} - la délibération n°207 de la Commission Permanente du 24 novembre 2017 portant sur la gestion des appels à projets Développement Territorial et Dynamisation des Communes Urbaines pour la période 2018-2021, est abrogée.

Article 2 – d’approuver le cadre d’intervention pour la période 2022-2027, joint à la présente délibération, qui définit et précise les modalités d’intervention à compter du 1^{er} janvier 2022.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU

**POLITIQUE DE SOLIDARITES TERRITORIALES DU DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES
REGLEMENT D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET
LA DYNAMISATION DES COMMUNES URBAINES**

DISPOSITIONS GENERALES

L'Assemblée Délibérante du 11 décembre 2015 a réformé la politique départementale d'appui au développement des territoires et a adopté un nouveau cadre d'intervention qui repose sur des dispositifs d'appels à projets visant à répondre à des objectifs :

- de développement territorial pour des projets structurants et/ou innovants en lien avec le maintien et le développement des services au public,
- de dynamisation des communes urbaines pour le renforcement des fonctions de centralités des 18 communes de plus de 2 000 habitants du département.

Un premier règlement avait été adopté pour la période 2016-2017 qui, fort d'un bilan positif, avait été ajusté puis validé par la Commission Permanente du 24 novembre 2017 pour la période courant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Le second bilan réalisé sur cette période conforte la nécessité de poursuivre cette politique volontariste d'accompagnement et de solidarité auprès des territoires mais des ajustements sont cependant nécessaires afin d'optimiser davantage les modalités d'intervention du Département en faveur des projets territoriaux structurants, créateurs d'activités, de services et de richesses collectives.

Aussi, le présent règlement définit et précise les modalités d'intervention à compter du 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 1 - LES DISPOSITIFS D'INTERVENTION

Afin d'accompagner les initiatives structurantes et innovantes portées par les territoires, le Département lance conjointement deux fois par an deux appels à projets :

- un pour le Développement Territorial, d'une part,
- un second pour la Dynamisation des Communes Urbaines, d'autre part.

Les projets, qu'ils soient portés par une structure publique, associative ou privée et quel que soit le dispositif, devront avoir été présentés en amont au Département et/ou à ses organismes associés avant d'être déposés pour solliciter un appui financier.

Pour les deux appels à projets, le Département :

- mettra à disposition des maitres d'ouvrage une plateforme dématérialisée pour le dépôt des candidatures,
- mobilisera une enveloppe unique dédiée et concourra au financement des projets présentés dans la limite des engagements inscrits à son budget annuel.

ARTICLE 2 - LES PRINCIPES GÉNÉRAUX D'INTERVENTION DE L'APPEL À PROJETS POUR LE « DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL »

2.1. Les objectifs du Développement Territorial

L'appel à projets pour le Développement Territorial vise à soutenir l'aménagement du territoire au travers de projets structurants et/ou innovants :

- d'intérêt intercommunal,
- garants de la solidarité territoriale,
- contribuant au renforcement de l'attractivité des territoires par le maintien, le développement ou la création de services au public, d'emplois et de richesses,
- avec une réelle valeur ajoutée pour accompagner le développement des territoires au bénéfice du rayonnement et de l'attractivité de l'ensemble du département,
- en cohérence avec les stratégies de développement territorial mises en œuvre à l'échelle départementale (Projet de Territoire Ha-Py 2020-2030 et projets des territoires locaux, schémas départementaux et locaux, contrats régionaux, stratégies LEADER...).

2.2. Les bénéficiaires du dispositif

Peuvent solliciter un appui financier au titre du Développement Territorial :

- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et autres groupements,
- les communes,
- les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR),
- les associations et autres porteurs de projets privés assurant le portage d'une démarche ou d'un projet d'intérêt structurant pour le territoire.

La maîtrise d'ouvrage intercommunale est privilégiée pour les collectivités mais une maîtrise d'ouvrage communale reste possible sous réserve de la portée supra-communale du projet.

2.3 Les projets éligibles

Un seul projet par an et par maître d'ouvrage sera financé sauf cas exceptionnel selon la nature du projet ou les disponibilités financières.

Sont éligibles :

- **les opérations d'investissement d'un coût minimum de 70 000 € H.T** en lien avec les services essentiels (enfance/jeunesse, santé, commerces de proximité,...), les équipements culturels et sportifs, le cadre de vie (aménagement urbains et paysagers des espaces publics...), la transition écologique, l'économie sociale et solidaire, les circuits courts....

Pour ce qui est des projets d'aménagements d'espaces publics et de requalification de cœurs ou d'entrées de villages, ils relèvent du Fonds d'Aménagement Rural (F.A.R) pour les collectivités de moins de 2 000 habitants.

Toutefois, peuvent être éligibles au Développement Territorial, sous réserve, les projets permettant :

- un aménagement qualitatif contribuant à l'attractivité territoriale,
- et un aménagement cohérent contribuant à l'accessibilité des services au public,

Concernant les projets liés à des espaces multi-activités (salles associatives, salles culturelles, gymnases...), ils doivent avoir une portée intercommunale et être intégrés dans un projet d'aménagement global pour être également, sous réserve, éligibles au Développement Territorial.

Dans le cas contraire, ces opérations relèveront du F.A.R. pour les collectivités de moins de 2 000 habitants.

- **les études d'un coût minimum de 10 000 € HT** en lien avec une démarche ou projet structurant d'intérêt territorial et réalisées exclusivement en prestation externe, dans la limite :
 - d'un plafond de dépenses éligibles de 15 000 €,
 - d'un taux maximum de financement de 40%.

Si le maître d'ouvrage ne récupère pas la TVA, qu'il s'agisse d'investissement ou d'étude, le projet peut être financé sur un coût d'opération TTC.

2.4 Les opérations inéligibles

Sont exclus du dispositif pour le Développement Territorial :

- les travaux réalisés en régie,
- les travaux de revêtement de voirie,
- les travaux de réseaux humides (assainissement, eau potable) et secs (gaz, électricité),
- les travaux d'éclairage public,
- les acquisitions seules (les dépenses liées aux acquisitions ne peuvent être subventionnables que dans le cadre du dépôt d'un projet global),
- les dépenses liées à de l'entretien courant et à de la maintenance.

ARTICLE 3 - LES PRINCIPES GÉNÉRAUX D'INTERVENTION DE L'APPEL À PROJETS POUR LA « DYNAMISATION DES COMMUNES URBAINES »

3.1. Les objectifs de la Dynamisation des Communes Urbaines

L'appel à projets pour la Dynamisation des Communes Urbaines vise à renforcer les fonctions de centralité ainsi que la dynamique et l'attractivité des centres urbains du département (amélioration du cadre de vie, maintien ou développement d'activités et de services au public).

3.2. Les bénéficiaires du dispositif

Ce dispositif s'adresse aux communes de plus de 2 000 habitants du département (*base population totale INSEE*).

3.3. Les projets éligibles

Sont exclusivement éligibles les opérations d'investissement telles que :

- la construction/réhabilitation/extension ou aménagements de bâtiments publics,
- la requalification urbaine et paysagère des espaces publics,
- les aménagements d'espaces naturels.

Et dans les conditions suivantes :

- un seul projet par an et par commune,
- sur la base d'un coût minimum de projet de :
 - **70 000 €H.T** pour les communes de **2 à 9 999 habitants**,
 - **100 000 €H.T** pour la ville de **Lourdes**,
 - **200 000 €H.T** pour la ville de **Tarbes**.

3.4 Les opérations inéligibles

Sont exclus du dispositif pour la Dynamisation des Communes Urbaines :

- les travaux réalisés en régie,
- les travaux de revêtement de voirie,
- les travaux de réseaux humides (assainissement, eau potable) et secs (gaz, électricité),
- les travaux d'éclairage public,
- les acquisitions seules (les dépenses liées aux acquisitions ne peuvent être subventionnables que dans le cadre du dépôt d'un projet global),
- les dépenses liées à de l'entretien courant et à de la maintenance.

ARTICLE 4 – LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE FINANCEMENT POUR LES DEUX DISPOSITIFS

De manière générale, les dépenses relatives aux demandes de financements déposées ne doivent pas être engagées préalablement au dépôt des candidatures, sauf demande d'autorisation de démarrer les travaux par anticipation.

- Les aides allouées sont exclusives de toute autre aide départementale,
- Le taux maximum de financement toutes aides publiques confondues ne doit pas excéder 70% de l'opération,
- Il sera tenu compte, pour le calcul de l'aide du Département, des recettes générées par le projet,
- Si le taux maximum d'aides publiques est dépassé, une part de la subvention allouée par le Département sera réduite après attribution de dotations de l'Etat, de l'Europe et d'autres collectivités,
- La participation du Département n'est jamais supérieure à celle du maître d'ouvrage
- Un co-financement partenarial, à minima, est obligatoire dans la mesure où un autre partenaire peut être sollicité,
- Le plancher minimum d'intervention départementale est de 10 000 €,
- Pour tout projet supérieur à 500 000 €, l'aide départementale est calculée sur la base d'une dépense subventionnable plafonnée à 500 000 €,

- Selon le calendrier prévisionnel de réalisation, une opération pourra être financée jusqu'à 3 tranches avec une aide par tranche appréciée sur la globalité du projet,
- Aucun projet ne pourra être programmé ni aucune aide allouée à un maître d'ouvrage qui n'aura pas soldé son ou ses projet(s) soutenu(s) en année N-2,
- Les communes éligibles à l'appel à projets Dynamisation des Communes Urbaines ne peuvent déposer qu'un seul projet par an au titre du Développement Territorial.

ARTICLE 5 – LES MODALITÉS DE CONCERTATION ET DE PROGRAMMATION

La sélection des candidatures aux appels à projets est assurée par un comité de sélection unique présidé par le Président du Conseil Départemental ou son représentant et composé :

- des Vice-Président(e)s des thématiques concernées par les appels à projets,
- des Président(e)s des 2^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} commissions :
 - Solidarités Territoriales,
 - Jeunesse, vie associative et cadre de vie,
 - Projet de Territoire et Prospective.
- des membres des 2^{ème} et 4^{ème} commissions

Il se réunit 2 fois par an et a pour mission :

- d'examiner les projets déposés,
- d'établir la liste définitive des opérations retenues dans le cadre des deux appels à projets et leur financement à soumettre à la Commission Permanente.

Les critères d'appréciation et de sélection concerneront :

- le caractère structurant du projet,
- son articulation avec d'autres stratégies territoriales de développement à l'échelle départementale,
- sa contribution à la dynamique et à l'attractivité territoriale,
- sa viabilité et sa maturité,
- son accessibilité au plus grand nombre,
- sa dimension environnementale, architecturale et paysagère,
- sa dimension sociale (clause d'insertion) qui pourra justifier d'une bonification d'aide.

Une dérogation éventuelle pourra être appréciée par le comité pour accéder au financement de 2 projets par an sur le même dispositif pour un même maître d'ouvrage selon les autres projets déposés et la disponibilité de l'enveloppe dédiée.

ARTICLE 6 - LES MODALITÉS DE VERSEMENT DES AIDES

- Les opérations retenues doivent démarrer dans l'année de l'attribution de la subvention (référence : ordre de service maîtrise d'œuvre),
- Les subventions attribuées sont valables 2 ans à partir de la date de notification de l'aide,
- Les prorogations ne peuvent être examinées qu'à titre exceptionnel,
- Les subventions sont versées en deux fois :
 - un premier versement correspondant à 50% de la subvention sur présentation d'un justificatif de réalisation de 50% des dépenses,
 - le solde, sur présentation des factures correspondantes et/ou d'un état visé par le comptable, ainsi que du plan de financement réalisé (dépenses/recettes) visé du maître d'ouvrage.
- Si la dépense finale est inférieure à la dépense retenue, la subvention est minorée au prorata des dépenses effectivement réalisées.
- Dans le cas où l'opération réalisée ne serait pas conforme aux objectifs initialement fixés dans l'appel à projets, l'intervention départementale peut être réexaminée.
- En cas d'inobservation de ces dispositions financières ou en cas de non réalisation ou réalisation partielle de l'opération financée, le Département émet un titre de recettes aux fins de recouvrement des sommes indument perçues.

ARTICLE 7 - LES MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

Conformément à l'article 83 de la loi engagement et proximité, et de l'application du décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 pris pour l'application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales, tout bénéficiaire d'un financement dans le cadre des appels à projets pour le Développement Territorial ou la Dynamisation des Communes Urbaines doit s'engager à :

- positionner, dès le démarrage de toute opération et sur toute la durée du chantier, un ou des panneaux faisant état de manière visible de la participation du Département,
- indiquer cet accompagnement financier sur tout support de communication édité mentionnant l'opération par apposition du logo du Département (parutions presse, plaquette, brochure, carton d'invitation...)

Le bénéficiaire invite les représentants du Conseil départemental aux inaugurations, conférences de presse ou manifestations destinées à promouvoir l'équipement financé avec le soutien du Département.

Séance du 25 mars 2022

Date de la convocation : 11/03/22

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRALT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Pierre BRAU-NOGUE à Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON

Le Président a quitté la séance au moment du vote.

**MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE :
COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF
ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

DOSSIER N° 501
Monsieur Laurent LAGES, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - d'approuver le compte administratif de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille, qui est conforme au compte de gestion dressé par Madame le Payeur départemental, et qui présente les caractéristiques suivantes :

Fonctionnement

Recettes

Recettes de l'exercice	106 043,50
Excédent antérieur	96 515,18
Total	202 558,68

Dépenses

Dépenses de l'exercice	173 418,63
Total	173 418,63

Résultat de l'exercice	-67 375,13
Résultat antérieur	96 515,18
Résultat cumulé de fonctionnement	29 140,05

Investissement

Recettes

Recettes de l'exercice	9 814,95
Excédent antérieur	25 865,99
Total	35 680,94

Dépenses

Dépenses de l'exercice	31 021,49
Total	31 021,49

Résultat de l'exercice	-21 206,54
Résultat antérieur	25 865,99
Résultat cumulé	4 659,45

Article 2 - d'approuver l'arrêt des résultats et leur affectation comme suit :

L'excédent cumulé de fonctionnement doit être affecté à l'exercice suivant en recette, au compte 002 du budget 2022, pour 29 140,05 €.

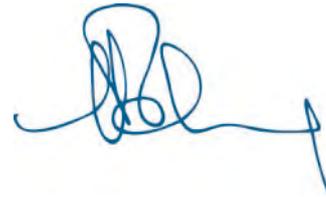
L'excédent cumulé d'investissement doit être affecté à l'exercice suivant en recette au compte 001 du budget 2022 : 4 659,45 €.

Conformément à la nomenclature M22, spécifique aux établissements hospitaliers, deux résultats ne figurent pas au compte administratif mais dans le compte de gestion du Payeur :

- Le résultat de fonctionnement de l'exercice, sans le report du résultat antérieur (au compte 110, débudgété) : - 67 375,13 €,
- La réserve de compensation (au compte 10686, débudgété), constatée au titre des exercices antérieurs : 54 189,16 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

Séance du 25 mars 2022

Date de la convocation : 11/03/22

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Pierre BRAU-NOGUE à Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON

**MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE :
BUDGET PRIMITIF 2022**

DOSSIER N° 502
Monsieur Laurent LAGES, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article unique – d'approuver par chapitre, le budget primitif de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille pour 2022, qui reprend les résultats du compte administratif 2021 et s'équilibre en recettes et dépenses à 363 601,00 € dont :

- 329 801,00 € en fonctionnement

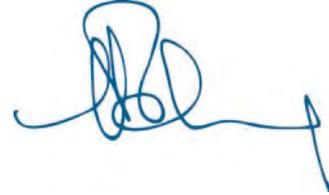
- 33 800,00 € en investissement

Le budget proposé pour 2022 reprend les résultats du compte administratif 2021 :

- 29 140,05 € d'excédent de fonctionnement
- 19 139,55 € d'excédent d'investissement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

Séance du 25 mars 2022

Date de la convocation : 11/03/22

Etaients présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRALT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Pierre BRAU-NOGUE à Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON

Absent(s) excusé(s) : Madame Geneviève ISSON, Madame Monique LAMON, Madame Pascale PERALDI

En leur qualité de représentants du département au sein du CAUE, Mme Isson, Mme Lamon, Mme Péraldi, ont quitté la séance avant l'appel du dossier - Retour en séance des intéressées après la clôture du vote.

**TAUX DE REPARTITION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT
ENTRE LES ESPACES NATURELS SENSIBLES
ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**DOSSIER N° 503
Monsieur Gilles CRASPAY, RAPPORTEUR**

Vu l'article 101 de la Loi de finances pour 2017,

Vu le rapport du Président qui précise que conformément à l'article 101 de la LFI 2017, un taux de répartition de la taxe d'aménagement entre le financement des espaces naturels sensibles (ENS) et celui du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) doit être déterminé avant le 15 avril de chaque année, suite à la fusion des deux taxes au sein de la taxe d'aménagement.

Le calcul des taux de répartition 2022 est fonction :

- du montant de la subvention que le département souhaite verser au CAUE sur l'exercice en cours : 385 000 € sont proposés dans le cadre du BP 2022 ;
- et du niveau de perception de la taxe d'aménagement sur l'exercice précédent, soit 1 488 472 €.

La répartition des dépenses éligibles s'établit à 74,1 % pour les ENS et à 25,9 % pour le CAUE. Ainsi, le taux global de 1,9% se décompose en taux de 1,41 % pour les ENS et 0,49 % pour le CAUE.

Après avis de la cinquième commission,

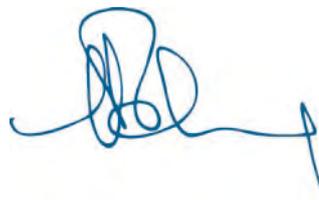
Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique – la répartition de la taxe d'aménagement entre les espaces naturels sensibles et le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement est fixée respectivement à 74,1 % et 25,9 %, soit un taux de 1,41 % pour les ENS et 0,49 % pour le CAUE, sur un taux global de la taxe d'aménagement fixé à 1,9 %.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU

Séance du 25 mars 2022

Date de la convocation : 11/03/22

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRALT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Pierre BRAU-NOGUE à Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON

La Président a quitté la séance au moment du vote.

**BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF
ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

DOSSIER N° 504
Monsieur Frédéric LAVAL, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 – d'approuver le compte administratif 2021, conforme à l'exécution du compte de gestion dressé par Madame le Payeur départemental, qui présente les caractéristiques suivantes :

Investissement

Recettes

Recettes de l'exercice	60 104 403,95
Neutralisation du solde d'investissement reporté	27 512 931,41
Total	87 617 335,36

Dépenses

Dépenses de l'exercice	94 527 500,91
Solde d'investissement reporté	27 509 033,37
Total	122 036 534,28

Résultat de l'exercice	-6 910 165,55 €
Résultat antérieur	-27 509 033,37 €
Neutralisation du solde d'investissement antérieur	27 512 931,41 €
Résultat cumulé d'investissement	- 34 419 198,92 €

Fonctionnement

Recettes

Recettes de l'exercice	346 606 382,65
Excédent reporté	35 388 810,02
Total	381 995 192,67

Dépenses

Dépenses de l'exercice	300 706 745,23
Total	300 706 745,23

Résultat de l'exercice	45 899 637,42 €
Résultat antérieur	35 388 810,02 €
Résultat cumulé de fonctionnement	81 288 447,44 €

Article 2 – d’approuver l’arrêt des résultats et leur affectation comme suit :

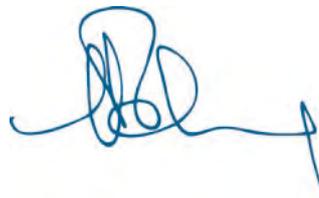
Le déficit cumulé d’investissement est affecté comme suit :

- En dépense, **au compte 001**, le solde d’investissement cumulé lui-même :
34 419 198,92 €
- En recette, **au compte 1068**, la neutralisation du solde d’investissement :
34 419 198,92 €

Déduction faite du financement du solde d’investissement, l’excédent de fonctionnement résiduel est affecté en recette, **au compte 002 : 46 869 248,52 €.**

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

Séance du 25 mars 2022

Date de la convocation : 11/03/22

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRALT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON

BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2022

DOSSIER N° 505

Monsieur Frédéric LAVAL, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} - d'approuver par chapitre nature le budget principal du Département des Hautes-Pyrénées pour 2022 joint à la présente délibération, qui s'équilibre à 516 690 746,27 €. La section de fonctionnement s'élève à 377 129 765,91 € et la section d'investissement s'élève à 139 560 980,36 €.

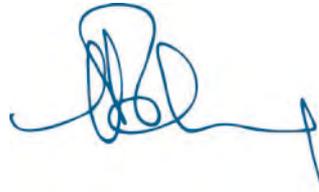
Le budget 2022 reprend les résultats du compte administratif :

- En dépenses, au compte 001, le solde d'investissement reporté : 34 419 198,92 €
- En recettes, au compte 1068, la neutralisation du solde d'investissement : 34 419 198,92 €
- L'excédent de fonctionnement résiduel en recettes au compte 002 : 46 869 248,52 €

Article 2 – d’approuver le plan pluriannuel d’investissement annexé comme suit.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

AP/CP du PPI

Direction Gestionnaire	Libellé AP	n° AP	AP déjà votée(s)	AP proposées	AP votées + proposées	Réalisé CP antérieurs	AP disponible	CP 2022 dont reports proposés	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	somme des CP
DRAG	ARCHIVES NUMERISATION	CULTURE-2020-1	746 000 €	0 €	746 000 €	145 008 €	600 992 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 992 €	0 €	0 €	0 €	0 €	600 992 €
	INFORMATIQUE COLLEGES	EDUCATION-2020-2	1 260 000 €	600 000 €	1 860 000 €	1 155 194 €	704 806 €	290 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	294 806 €	0 €	0 €	0 €	0 €	704 806 €
	INFORMATIQUE HORS COLLEGES	MOYGEN-2020-1	14 125 326 €	-600 000 €	13 525 326 €	1 613 231 €	11 912 095 €	2 212 854 €	2 460 000 €	2 460 000 €	2 460 000 €	2 319 241 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11 912 095 €
	MATERIEL COMMUNICATION	MOYGEN-2020-8	150 000 €	0 €	150 000 €	6 821 €	143 179 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	125 000 €
	MATERIEL DE SECURITE ET DE PREVENTION RESSOURCES HUMAINES	MOYGEN-2020-7	150 000 €	0 €	150 000 €	25 960 €	124 040 €	30 000 €	23 500 €	23 500 €	23 000 €	24 040 €	0 €	0 €	0 €	0 €	124 040 €
	MATERIEL INFORMATIQUE COLLEGES	4EQUIPT-2015-1	2 684 311 €	0 €	2 684 311 €	2 684 311 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	MATERIEL VEHICULES MOBILIER	MOYGEN-2020-6	891 000 €	192 081 €	1 083 081 €	283 081 €	800 000 €	300 000 €	140 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	800 000 €
	SECURITE INCENDIE	SOLIDTER-2020-7	605 500 €	0 €	605 500 €	0 €	605 500 €	200 000 €	200 000 €	205 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	605 500 €
Total DRAG			20 612 137 €	192 081 €	20 804 217 €	5 913 605 €	14 890 613 €	3 177 854 €	3 008 500 €	2 994 000 €	2 788 000 €	2 904 080 €					14 872 434 €
DDL	ACHAT MATERIEL	MOYGEN-2021-1	24 000 €	0 €	24 000 €	3 613 €	20 387 €	7 540 €	12 846 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 386 €
	AGRICULTURE ET FORET	AGRIENVI-2020-8	768 000 €	0 €	768 000 €	61 890 €	706 110 €	91 000 €	128 000 €	128 000 €	128 000 €	128 000 €	103 110 €	0 €	0 €	0 €	706 110 €
	AMENAGEMENTS URBAINS NPNRU	SOLIDTER-2021-16	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	ARCHIVES DOCUMENT	CULTURE-2020-2	1 027 000 €	0 €	1 027 000 €	154 303 €	872 697 €	170 000 €	170 000 €	180 000 €	180 000 €	170 000 €	2 697 €	0 €	0 €	0 €	872 697 €
	ARCHIVES DOCUMENTS	9ARCHIVES-2013-1	1 442 044 €	0 €	1 442 044 €	1 442 044 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	ARCHIVES RESTRUCTURATION PHASE PREPARATOIRE	INFBATDPTX-2020-12	510 000 €	0 €	510 000 €	109 255 €	400 745 €	50 000 €	10 000 €	330 200 €	10 545 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	400 745 €
	BATIMENT COMPLEXE SPORTIF CA TLP	5SPORT-2020-1	400 000 €	0 €	400 000 €	347 000 €	53 000 €	53 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	53 000 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2022	SOLIDTER-2021-11	1 638 000 €	1 862 000 €	3 500 000 €	0 €	3 500 000 €	250 000 €	1 700 000 €	1 550 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 500 000 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2023	SOLIDTER-2021-12	1 638 000 €	900 000 €	2 538 000 €	0 €	2 538 000 €	0 €	350 000 €	1 650 000 €	538 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 538 000 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2024	SOLIDTER-2021-13	1 638 000 €	900 000 €	2 538 000 €	0 €	2 538 000 €	0 €	0 €	350 000 €	1 650 000 €	538 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 538 000 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2025	SOLIDTER-2021-14	1 638 000 €	900 000 €	2 538 000 €	0 €	2 538 000 €	0 €	0 €	350 000 €	1 650 000 €	538 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 538 000 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2026	SOLIDTER-2021-15	1 638 000 €	900 000 €	2 538 000 €	0 €	2 538 000 €	0 €	0 €	350 000 €	1 650 000 €	538 000 €	538 000 €	538 000 €	0 €	0 €	2 538 000 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2018	5AAPST-2017-2	1 415 807 €	0 €	1 415 807 €	1 327 487 €	88 320 €	88 320 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	88 320 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2019	5AAPST-2017-3	1 359 853 €	0 €	1 359 853 €	1 172 663 €	187 190 €	187 190 €	133 190 €	54 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	187 190 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2020	5AAPST-2017-4	1 531 000 €	0 €	1 531 000 €	608 578 €	922 422 €	922 422 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	922 422 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2021	SOLIDTER-2020-3	1 883 700 €	0 €	1 883 700 €	100 000 €	1 783 700 €	1 783 700 €	961 000 €	822 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 783 700 €
	DYNAMISATION CNE URBAINE 2017	5AAPST-2017-6	875 161 €	0 €	875 161 €	855 436 €	19 725 €	19 725 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	19 725 €
	DYNAMISATION CNE URBAINE 2018	5AAPST-2017-7	883 533 €	0 €	883 533 €	834 763 €	48 770 €	48 770 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	48 770 €
	DYNAMISATION CNE URBAINE 2019	5AAPST-2017-8	864 457 €	0 €	864 457 €	864 457 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DYNAMISATION CNE URBAINE 2020	5AAPST-2017-9	793 000 €	0 €	793 000 €	612 024 €	180 976 €	180 976 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	180 976 €
	DYNAMISATION COMMUNES URBAINES 2021	SOLIDTER-2020-4	1 100 000 €	-469 791 €	630 209 €	44 311 €	585 898 €	334 398 €	251 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	585 898 €
	DYNAMISATION COMMUNES URBAINES 2022	SOLIDTER-2021-6	900 000 €	-900 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DYNAMISATION COMMUNES URBAINES 2023	SOLIDTER-2021-7	900 000 €	-900 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DYNAMISATION COMMUNES URBAINES 2024	SOLIDTER-2021-8	900 000 €	-900 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DYNAMISATION COMMUNES URBAINES 2025	SOLIDTER-2021-9	900 000 €	-900 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DYNAMISATION COMMUNES URBAINES 2026	SOLIDTER-2021-10	900 000 €	-900 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU ETUDES REGLEMENT BARRAGES	AGRIENVI-2021-6	100 000 €	0 €	100 000 €	0 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100 000 €
	EAU FONCIER RESERVOIR INSTITUTION ADOUR	AGRIENVI-2020-4	500 000 €	0 €	500 000 €	2 676 €	497 324 €	497 324 €	74 000 €	100 000 €	66 000 €	100 000 €	100 000 €	57 324 €	0 €	0 €	497 324 €
	EAU FONCIER RESERVOIR INSTITUTION ADOUR	5TXHYDR-2013-1	980 161 €	0 €	980 161 €	953 025 €	27 135 €	27 135 €	0 €	27 135 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	27 135 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2017	5AEP-2017-1	606 575 €	0 €	606 575 €	515 001 €	91 575 €	91 575 €	0 €	91 575 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	91 575 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2018	5AEP-2017-2	660 479 €	-4 141 €	656 338 €	564 500 €	91 838 €	91 838 €	86 280 €	5 558 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	91 838 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2019	5AEP-2017-3	1 246 275 €	-75 919 €	1 170 356 €	1 044 478 €	125 877 €	125 877 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	125 877 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2020	5AEP-2017-4	1 163 294 €	-1 589 €	1 161 705 €	312 039 €	849 666 €	849 666 €	469 000 €	380 666 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	849 666 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2021	AGRIENVI-2020-2	1 996 000 €	-1 604 669 €	391 331 €	81 560 €	309 771 €	309 771 €	243 500 €	66 271 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	309 771 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2022	AGRIENVI-2021-1	1 200 000 €	1 300 000 €	2 500 000 €	0 €	2 500 000 €	2 500 000 €	750 000 €	1 000 000 €	750 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 500 000 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2023	AGRIENVI-2021-2	1 200 000 €	0 €	1 200 000 €	0 €	1 200 000 €	1 200 000 €	0 €	300 000 €	700 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 200 000 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2024	AGRIENVI-2021-3	1 200 000 €	0 €	1 200 000 €	0 €	1 200 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €	300 000 €	700 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	1 200 000 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2025	AGRIENVI-2021-4	1 200 000 €	0 €	1 200 000 €	0 €	1 200 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €	300 000 €	700 000 €	200 000 €	200 000 €	0 €	0 €	1 200 000 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2026	AGRIENVI-2021-5	1 200 000 €	0 €	1 200 000 €	0 €	1 200 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €	0 €	300 000 €	700 000 €	200 000 €	200 000 €	0 €	1 200 000 €
	EAU PROTECTION CAPTAGE	AGRIENVI-2020-1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU PROTECTION CAPTAGES	5FEP-2008-1	1 071 729 €	0 €	1 071 729 €	912 081 €	159 648 €	159 648 €	30 000 €	129 648 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	159 648 €
	EAU TRAVAUX INSTITUTION ADOUR	AGRIENVI-2020-3	1 200 000 €	0 €	1 200 000 €	55 689 €	1 144 311 €	1 144 311 €	60 000 €	690 000 €	150 000 €	143 311 €	101 000 €	0 €	0 €	0 €	1 144 311 €
	EAU TRAVAUX INSTITUTION ADOUR	5TXHYDR-2012-1	1 320 286 €	0 €	1 320 286 €	823 778 €	496 508 €	496 508 €	100 000 €	396 508 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	496 508 €
	ECOLES	EDUCATION-2020-3	600 000 €	0 €	600 000 €	0 €	600 000 €	600 000 €	100 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	0 €	0 €	0 €	600 000 €
	ECOLES	5ECOLE-2012-1	987 167 €	0 €	987 167 €	920 500 €	66 667 €	66 667 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	66 667 €
	ENERGIES RENOUVELABLES	AGRIENVI-2020-7	542 650 €	0 €	542 650 €	500 000 €	42 650 €	42 650 €	5 000 €	15 850 €	21 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	42 650 €
	ENERGIES RENOUVELABLES	5ENR-2019-1	29 988 €	0 €	29 988 €	27 420 €	2 568 €	2 568 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 568 €
	FAR 2015	5FAR-2014-2	6 306 266 €	-17 717 €	6 288 549 €	6 288 549 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2016	5FAR-2016-1	6 338 483 €	-12 424 €	6 326 059 €	6 326 059 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2017	5FAR-2017-1	6 455 488 €	-40 502 €	6 414 986 €	6 307 983 €											

FONDS DEPARTEMENTAL ENVIRONNEMENT	AGRIENV1-2020-5	1 080 000 €	0 €	1 080 000 €	25 083 €	1 054 917 €	131 970 €	160 000 €	160 000 €	160 000 €	160 000 €	160 000 €	160 000 €	122 947 €	0 €	0 €	1 054 917 €
FONDS DEPARTEMENTAL ENVIRONNEMENT	5FDE-2013-1	1 137 969 €	-39 098 €	1 098 871 €	1 093 553 €	5 318 €	5 318 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 318 €
FONDS LOCCAL	5P7HP-2020-1	460 000 €	-340 068 €	119 932 €	119 932 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FONDS MAITRISE DECHETS	AGRIENV1-2020-6	1 200 000 €	0 €	1 200 000 €	19 817 €	1 180 183 €	190 000 €	200 098 €	200 098 €	200 098 €	200 098 €	200 098 €	189 791 €	0 €	0 €	0 €	1 180 183 €
FONDS MAITRISE DECHETS	5FDMD-2013-1	1 394 920 €	-8 604 €	1 386 316 €	1 326 034 €	60 282 €	60 282 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	60 282 €
FONDS TOURISME 2013-2016	5FDT-2013-1	3 852 584 €	0 €	3 852 584 €	3 852 584 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
GECT	TOURISME-2021-6	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
INTEMPERIES COMMUNES	SOLIDTER-2020-1	1 600 000 €	0 €	1 600 000 €	40 769 €	1 559 231 €	150 000 €	352 310 €	352 307 €	352 307 €	352 307 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 559 231 €
INTEMPERIES COMMUNES	5FURI-2011-1	2 475 678 €	-236 €	2 475 442 €	2 327 365 €	148 077 €	148 077 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	148 077 €
MATERIEL CULTUREL	MOYGEN-2020-2	180 000 €	0 €	180 000 €	29 799 €	150 201 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	201 €	0 €	0 €	0 €	0 €	150 201 €
MATERIEL CULTUREL	5EQUIP-2020-1	5 950 €	0 €	5 950 €	5 950 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PASTORALISME	5PASTOR-2012-1	459 209 €	-4 505 €	454 704 €	412 665 €	42 039 €	35 000 €	7 039 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	42 039 €
PASTORALISME	5SUBPAST-2012-1	37 366 €	-1 013 €	36 353 €	33 883 €	2 470 €	2 470 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 470 €
PATRIMOINE PRIVE	CULTURE-2020-3	300 000 €	0 €	300 000 €	16 800 €	283 200 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	33 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	283 200 €
PATRIMOINE PRIVE	5PATRI-2012-1	277 107 €	0 €	277 107 €	260 507 €	16 600 €	16 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 600 €
PLAN AVENIR LOURDES	SOLIDTER-2022-2	0 €	2 735 000 €	2 735 000 €	0 €	2 735 000 €	190 000 €	840 000 €	1 340 000 €	365 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 735 000 €
POLES TOURISTIQUES 2017	5P7HP-2017-1	1 353 867 €	0 €	1 353 867 €	1 353 867 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
POLES TOURISTIQUES 2018	5P7HP-2017-2	1 718 772 €	-28 030 €	1 690 742 €	1 650 817 €	39 925 €	39 925 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	39 925 €
POLES TOURISTIQUES 2019	5P7HP-2017-3	1 744 000 €	-113 018 €	1 630 982 €	1 172 269 €	458 713 €	433 713 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	458 713 €
POLES TOURISTIQUES 2020	5P7HP-2017-4	1 274 290 €	0 €	1 274 290 €	277 848 €	996 442 €	886 442 €	110 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	996 442 €
POLES TOURISTIQUES 2021	TOURISME-2020-1	2 102 500 €	-667 172 €	1 435 328 €	210 392 €	1 224 936 €	528 771 €	459 664 €	236 501 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 224 936 €
POLES TOURISTIQUES 2022	TOURISME-2021-1	1 750 000 €	1 762 500 €	3 512 500 €	0 €	3 512 500 €	660 000 €	1 500 000 €	1 000 000 €	352 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 512 500 €
POLES TOURISTIQUES 2023	TOURISME-2021-2	1 750 000 €	0 €	1 750 000 €	0 €	1 750 000 €	0 €	200 000 €	1 000 000 €	550 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 750 000 €
POLES TOURISTIQUES 2024	TOURISME-2021-3	1 750 000 €	0 €	1 750 000 €	0 €	1 750 000 €	0 €	0 €	200 000 €	1 000 000 €	550 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 750 000 €
POLES TOURISTIQUES 2025	TOURISME-2021-4	1 750 000 €	0 €	1 750 000 €	0 €	1 750 000 €	0 €	0 €	0 €	200 000 €	1 000 000 €	550 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 750 000 €
POLES TOURISTIQUES 2026	TOURISME-2021-5	1 750 000 €	0 €	1 750 000 €	0 €	1 750 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	200 000 €	1 000 000 €	550 000 €	0 €	0 €	0 €	1 750 000 €
SPORTS DE NATURE	SOLIDTER-2022-1	0 €	90 000 €	90 000 €	0 €	90 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	90 000 €
Total DDL		156 247 194 €	3 921 008 €	160 168 202 €	66 740 218 €	93 427 984 €	15 546 100 €	18 847 542 €	17 549 906 €	14 184 761 €	13 404 405 €	10 584 322 €	3 310 947 €				93 427 983 €
DSD	ANRU - RENOVATION URBAINE	SOLIDTER-2020-5	6 000 000 €	0 €	6 000 000 €	0 €	6 000 000 €	0 €	0 €	651 000 €	651 000 €	753 000 €	951 000 €	651 000 €	2 343 000 €	0 €	6 000 000 €
EHPAD PYRENE PLUS - SAINT PE	7SUBDIV-2020-1	186 000 €	0 €	186 000 €	0 €	186 000 €	93 000 €	0 €	93 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	186 000 €
EHPAD SCAPA - HORGUES	7SUBDIV-2017-1	480 000 €	24 000 €	504 000 €	240 000 €	264 000 €	264 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	264 000 €
EHPAD SUBVENTIONS	SOLDSOC-2021-1	210 000 €	0 €	210 000 €	105 000 €	105 000 €	0 €	0 €	105 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	105 000 €
LOGEMENTS PARTICULIERS 2015	SLOG-2015-1	1 140 793 €	-5 146 €	1 135 647 €	856 528 €	279 119 €	180 000 €	99 119 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	279 119 €
LOGEMENTS PARTICULIERS 2021-2026	SOLDSOC-2020-1	1 670 000 €	0 €	1 670 000 €	67 651 €	1 602 349 €	300 000 €	350 000 €	350 000 €	320 000 €	282 349 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 602 349 €
MOBILIER ET MATERIEL MEDICAL PMI	MOYGEN-2020-4	36 000 €	0 €	36 000 €	2 949 €	33 051 €	13 000 €	6 000 €	4 000 €	4 000 €	6 051 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	33 051 €
PLAI BAILLEURS SOCIAUX 2022-2026	SOLDSOC-2022-1	0 €	210 000 €	210 000 €	0 €	210 000 €	35 000 €	43 000 €	44 000 €	44 000 €	44 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	210 000 €
PLAI HABITAT URBANISME 2021-2026	SOLDSOC-2020-2	70 000 €	0 €	70 000 €	0 €	70 000 €	35 000 €	35 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	70 000 €
Total DSD		9 792 793 €	228 854 €	10 021 647 €	1 272 128 €	8 749 520 €	920 000 €	533 119 €	1 247 000 €	1 019 000 €	1 085 400 €	951 000 €	651 000 €	2 343 000 €			8 749 520 €
DEB	ABBAYE ESCALADIEU MATERIEL ET TRAVAUX	3BATESC-2014-1	3 307 800 €	0 €	3 307 800 €	2 000 233 €	1 307 567 €	590 000 €	287 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 307 567 €
ARCHIVES RESTRUCTURATION BATIMENT TENOT	INFBATDPTX-2020-8	22 069 000 €	0 €	22 069 000 €	1 112 719 €	20 956 281 €	6 346 223 €	9 400 000 €	5 000 000 €	210 059 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 956 281 €
BAT ADMINISTRATIFS	INFBATDPTX-2020-11	2 204 000 €	1 108 000 €	3 312 000 €	589 618 €	2 722 382 €	1 465 000 €	260 000 €	260 000 €	324 754 €	412 628 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 722 382 €
BAT CULTURE	INFBATDPTX-2020-7	1 023 600 €	0 €	1 023 600 €	117 660 €	905 940 €	226 320 €	110 000 €	125 000 €	110 000 €	334 620 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	905 940 €
BAT EDUCATION	INFBATDPTX-2020-1	26 523 000 €	8 611 983 €	35 134 983 €	3 545 181 €	31 589 802 €	5 934 644 €	5 024 448 €	5 618 000 €	7 568 623 €	7 444 087 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	31 589 802 €
BAT EDUCATION UNIVERSITE	INFBATDPTX-2020-2	151 221 €	0 €	151 221 €	25 000 €	126 221 €	126 221 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	126 221 €
BAT EDUCATION UNIVERSITE	INFBATDPTX-2021-1	2 383 000 €	0 €	2 383 000 €	0 €	2 383 000 €	0 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	883 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 383 000 €
BAT GENDARMERIE	INFBATDPTX-2020-10	2 249 000 €	0 €	2 249 000 €	171 450 €	2 077 550 €	821 000 €	912 029 €	120 000 €	104 436 €	120 085 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 077 550 €
BAT ROUTES	INFBATDPTX-2020-3	1 693 000 €	408 000 €	2 101 000 €	223 131 €	1 877 869 €	879 940 €	396 000 €	292 500 €	146 000 €	163 430 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 877 869 €
BAT SOCIAUX	INFBATDPTX-2020-6	518 000 €	0 €	518 000 €	131 305 €	386 695 €	141 389 €	60 000 €	55 000 €	55 000 €	75 306 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	386 695 €
BAT SPORT	INFBATDPTX-2020-9	170 000 €	0 €	170 000 €	6 583 €	163 417 €	100 000 €	43 000 €	10 000 €	7 352 €	3 065 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	163 417 €
BATIMENTS ADMINISTRATIFS MATERIELS ET TRAVAUX	3BATGR-2013-1	1 656 554 €	0 €	1 656 554 €	1 596 206 €	60 348 €	60 348 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	60 348 €
BATIMENTS ADMINISTRATIFS TRAVAUX DE REDEPLOIEMENT	3BATGR-2014-1	24 463 017 €	0 €	24 463 017 €	21 408 653 €	3 054 364 €	3 054 364 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 054 364 €
BATIMENTS ROUTIERS MATERIEL ET TRAVAUX	3BATSUB-2013-1	2 563 859 €	0 €	2 563 859 €	2 495 958 €	67 901 €	67 901 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	67 901 €
BATIMENTS SOCIAUX TRAVAUX	3BATSOCIAU-2013-2	1 016 118 €	0 €	1 016 118 €	1 016 118 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CITES SCOLAIRES MATERIELS ET TRAVAUX	3CITMIX-2014-1	4 084 729 €	0 €	4 084 729 €	4 082 953 €	1 776 €	1 776 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 776 €
COLLEGES EQUIPEMENTS SPORTIFS	3COLSUB-2013-2	1 080 389 €	0 €	1 080 389 €	1 055 904 €	24 486 €	24 486 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24 486 €
COLLEGES ETUDES	3COLET-2013-1	204 731 €	0 €	204 731 €	198 731 €	6 000 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 000 €
COLLEGES GROSSES REPARATIONS	3COLGR-2013-1	8 380 397 €	0 €	8 380 397 €	8 295 168 €	85 228 €	85 228 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	85 228 €
COLLEGES REHABILITATIONS	3COLREH-2015-1	6 525 120 €	0 €	6 525 120 €	6 138 763 €	386 357 €	386 357 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	386 357 €
COLLEGES SUBVENTIONS MATERIELS MOBILIERS EQUIPEMENTS SPORTIFS 2021-2026	EDUCATION-2020-1	880 000 €	0 €	880 000 €	167 399 €	712 601 €	203 000 €	130 000 €	120 000 €	120 000 €	139 601 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	712 601 €
CONSTRUCTION CENTRE EXPLOITATION VIGNEC	INFBATDPTX-2020-4	1 200 000 €	0 €	1 200 000 €	46 309 €	1 153 691 €	1 153 691 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 153 691 €
HPSN TRAVAUX	3BATHPSN-2013-1	526 365 €	0 €	526 365 €	525 392 €	973 €	973 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	973 €
MATERIELS OUTILLAGES TECHNIQUES	MOYGEN-2020-3	150 000 €	0 €	150 000 €	24 200 €	125 800 €	25 800 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	125 800 €
POLE UNIVERSITAIRE CPER 2015-2020	3UNIV-2016-1	821 590 €	0 €	821 590 €	773 192 €	48 398											

	TUNNEL ARAGNOUET BIELSA	INFROUTRA-2020-4	2 300 000 €	0 €	2 300 000 €	28 284 €	2 271 716 €	100 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	171 716 €	0 €	0 €	0 €	2 271 716 €
Total DRM			300 379 328 €	19 264 921 €	319 644 249 €	177 338 607 €	142 305 643 €	23 420 155 €	26 027 600 €	26 284 200 €	27 191 800 €	27 060 400 €	12 321 488 €				142 305 643 €
Total général			604 790 723 €	33 734 846 €	638 525 569 €	308 295 834 €	330 229 735 €	65 015 064 €	65 867 238 €	60 757 606 €	54 354 784 €	54 055 107 €	23 856 810 €	3 961 947 €	2 343 000 €		330 211 556 €
28 févr 22								1									10:49:58

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-PYRENEES

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL

DEUXIEME REUNION DE 2022

Séance du 25 mars 2022

Date de la convocation : 11/03/22

Etaients présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRALT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON

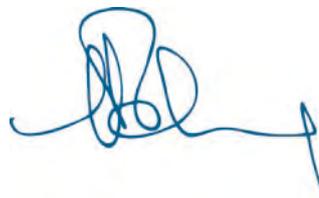
INFORMATION RELATIVE A L'EXERCICE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS AU PRESIDENT

DOSSIER N° 506
Monsieur Michel PÉLIEU, RAPPORTEUR

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021,

Conformément à l'article L.3211-2 du CGCT, au moyen des tableaux joints à la présente délibération, le Président rend compte des actes pris pour l'année 2021 dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Départemental.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

Réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ou des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires				
DGA	Date	Montant	Conditions	Prêteur
DRAG	29/04/2021	500 000 €	taux fixe 0,83% sur 25 ans	CDC Banque des Territoires
DRAG	29/04/2021	500 000 €	Livret A + 0,6 sur 25 ans	CDC Banque des Territoires
DRAG	23/07/2021	850 000 €	Livret A + 0,6 sur 25 ans	CDC Banque des Territoires
DRAG	23/07/2021	2 350 000 €	taux fixe 1,05% sur 25 ans	CDC Banque des Territoires
DRAG	23/07/2021	2 450 000 €	taux fixe 1,05% sur 25 ans	CDC Banque des Territoires
DRAG	23/07/2021	2 450 000 €	Livret A + 0,6 sur 25 ans	CDC Banque des Territoires
DRAG	02/08/2021	6 900 000 €	taux fixe 0,63% sur 15 ans	Crédit Agricole (CACIB)
Total		16 000 000 €		

Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 25M€				
DGA	Date	Montant	Conditions	Prêteur
DRAG	06/12/2021	10 000 000 €	Euribor 3 mois + 0,26	Crédit Mutuel

Fixer, dans la limite de 10 000 €, les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal

DGA	Date	Objet	Montant	Redevable
DRM - SPPR	Titre 1328- Bordereau 228 du 13/04/2021	Occupation domaine public routier départemental - GAZ -BERNAC	145 €	GRDF
DRM - SPPR	Titre 1329- Bordereau 228 du 13/04/2021	Occupation domaine public routier départemental - GAZ - SOUES-TOURNAY	587 €	GRDF

Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans				
DGA	Date	Objet	Montant	Locataire ou loueur
DEB	10/05/2021	Convention de location de l'ancien CMS d'Argelès-Gazost	10 542 €	Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves (locataire)
DEB	23/11/2021	Bail de la Gendarmerie Charraz de Tarbes	173 780 € (du 01/07 au 31/12/2021)	ETAT (locataire)

Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance				
DGA	Date	Objet	Montant	Assureur
DSD	30/10/2021	Indemnisation Lunettes Enfant ASE - CLEMENT M.	55 €	GENERALI IARD
DEB	30/10/2021	Indemnisation finale Sinistre Electrique MDEF	1 127 €	ALLIANZ
DEB	03/12/2021	Indemnisation finale Sinistre dégâts des eaux Coll. V.Hugo	379 €	ALLIANZ
DRAG	17/12/2020	Remboursement Frais d'assurance Cités Mixtes	1 977 €	Région Occitanie
DRM	12/03/2021	Remboursement Franchise - Sinistre auto MDPH 20200408	250 €	MMA Letellier/Hatrel
DRAG	20/08/2021	Remboursement - Régularisation cotisation Assurance Dommages aux biens	289 €	GRAS SAVOYE
DEB	13/07/2021	Indemnisation anticipée - Vol Effraction HPSN	6 186 €	ALLIANZ
DRM	31/12/2021	Remboursement franchise DDPH 20200602	10 €	ALLIANZ
DRM	11/12/2021	Indemnisation immédiate DDPH 20200602 VIELLE LOURON	1 516 €	ALLIANZ
DEB	01/12/2021	Indemnisation finale DEB 20210203 portail Coll. Sarsan Lourdes	750 €	ALLIANZ
DEB	01/12/2021	Indemnisation finale DEB 20211503 bris de glace Coll. Pyrénées	75 €	Tiers Mr BESSON
DEB	19/11/2021	Indemnisation immédiate DEB 20211503 bris de glace Coll. Pyrénées	160 €	ALLIANZ
DEB	19/11/2021	Remboursement franchise DEB 20191211 dégâts des eaux Hotel du Pradeau	10 €	ALLIANZ
DEB	11/11/2021	Indemnisation finale DEB 20201105 dommages électriques Coll. Séméac	199 €	ALLIANZ
DEB	12/10/2021	Indemnisation immédiate DEB 20211002 portail Coll. Tournay	1 295 €	ALLIANZ
DEB	04/09/2021	Indemnisation finale DEB 20200312 portail Coll. V Hugo	1 440 €	ALLIANZ
DEB	26/06/2021	Indemnisation finale DEB 20191211 dégâts des eaux Hotel du Pradeau	239 €	ALLIANZ
DRM	22/06/2021	Indemnisation finale DDPH 20192410	800 €	ALLIANZ
DSIN	22/06/2021	Indemnisation immédiate ordinateur endommagé	462 €	ALLIANZ
DEB	22/06/2021	Indemnisation immédiate DEB 20191211 dégâts des eaux Hotel du Pradeau	643 €	ALLIANZ
DEB	19/06/2021	Indemnisation finale dommages ouvrages dégâts des eaux MDEF 201900810	20 073 €	Pilliot
DRM	05/06/2021	Indemnisation finale DDPH 20201512 POUZAC	1 085 €	ALLIANZ
DEB	05/06/2021	Indemnisation immédiate DEB 20200312 portail Coll. V Hugo	1 554 €	ALLIANZ

Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité				
DGA	Date	Objet	Encaisse / Avance maxi	Service gestionnaire
DRAG	janv.-21	<u>Régie de recettes et d'avances de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF):</u> Modification de l'acte constitutif : réévaluation du montant maximum de l'avance (de 1 200 € à 2 440 €) et élargissement du périmètre des dépenses autorisées (ajout des dépenses liées à l'argent de poche, à l'argent pour Noël et pour les anniversaires)	Encaisse max 500 € Avance max 2 440 €	Direction Enfance Famille
DRAG	mai-21	<u>Régie de recettes "restitution des indus APA"</u> Création de la régie	Encaisse max 3 000 €	Maison Départementale de l'Autonomie
DRAG	sept.-21	<u>Régie de recettes "Vaccins voyageurs"</u> Modification de l'acte constitutif : élargissement du périmètre de la régie (ajout de l'encaissement des produits liés à la délivrance d'un duplicata de certificat international de vaccination) et ajout d'un nouveau moyen de paiement autorisé (carte bancaire)	Encaisse max 3 000 €	Direction Appui aux Solidarités (DSD)
DRAG	août-21	<u>Régie temporaire de recettes "ventes de la Médiathèque"</u> Création de la régie à l'occasion d'une vente de CD/livres/CD-ROM/Vinyles organisée par la Médiathèque, du 23 au 25 septembre 2021	Encaisse max 1 200 €	Direction de l'Action Culturelle et de la Médiathèque

Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges			
DGA	Date	Objet	Donateur ou légateur
DDL	19/01/2021	Archives de l'usine de Rebouc	Clément, Guillaume
DDL	15/03/2021	Archives de l'étude notariale de Tournay	Denagiscarde, Camille
DDL	29/03/2021	Pièces diverses relatives à la Vallée d'Aure	Franz-Petiteau, Emmanuel
DDL	29/03/2021	Archives de cours d'Elise Dorignac	Franz-Petiteau, Emmanuel
DDL	01/04/2021	Comptes-rendus de l'Académie des Sciences	Conservatoire botanique des Pyrénées
DDL	10/05/2021	Archives de la famille Dufour-Clarac	Abadie, Stéphane
DDL	21/05/2021	Archives de la famille Curie-Sembres	Lartigue, Maylis
DDL	21/05/2021	Archives de l'association "Centre universitaire de Tarbes-Pyrénées"	Miqueu, Claude
DDL	02/06/2021	Expéditions d'actes notariés	Dartigue-Peyrou, Charles
DDL	15/06/2021	Archives de la famille Dubertrand	Dercamp, Françoise
DDL	16/06/2021	Archives de la maison Legrand	Sadeler, Aurélien
DDL	17/06/2021	Archives relatives à Villembits, aux familles de Betmont et de Saint-Pastous, à Escaunet et à la famille Colomé	Samuel, Philippe
DDL	23/06/2021	Archives de la famille Concalignon	Dauga, Maryse
DDL	13/07/2021	Bibliothèque et archives Dartigue-Peyrou	Dartigue-Peyrou, Charles
DDL	23/07/2021	Archives politiques et personnelles	Miqueu, Claude
DDL	26/07/2021	Archives de la famille Pomès et Lacaze	Lacaze, Sylvain
DDL	29/07/2021	Archives de la famille De Merens	Gaurdia, Maurice
DDL	17/08/2021	Dépouillements généalogiques de Michel Chéoux	Perraudin-Chéoux, Annie
DDL	25/08/2021	Archives de la famille Gertous	Hélip, Raymond
DDL	30/08/2021	Archives de Joseph Bouget	Conservatoire botanique des Pyrénées
DDL	04/09/2021	Archives de l'association "Images en Bigorre"	Marchal, Patricia
DDL	04/09/2021	Cahiers de cours de l'école ménagère agricole.	Curbet, Ginette
DDL	04/09/2021	Archives du Centre d'études techniques agricoles de la Baïse et Centre d'études techniques et ménagères du plateau de Lannemezan	Bouyssières, Robert Bouyssières, Christiane
DDL	04/09/2021	Archives du Centre d'études techniques agricoles de la haute vallée de l'Adour	Carrère, Jean-Pierre
DDL	09/09/2021	Archives politiques de Jean-Louis Vidal, militant du PSU	Vidal, Josette
DDL	21/09/2021	Archives de la famille Abadie	Abadie, Paul
DDL	27/09/2021	Déclaration individuelle en vue de devenir Français	Département de la Haute-Garonne
DDL	25/10/2021	Médailles reçues par Alexandre Dauvillier	Observatoire du Pic-du-Midi
DDL	28/10/2021	Cahier de la compagnie de théâtre "Compagnie du 13"	Moreau, Julien

Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges			
DGA	Date	Objet	Donateur ou légateur
DDL	29/10/2021	Archives de la famille Curie-Sembres	Lartigue, Maylis
DDL	10/11/2021	Registres comptables du boulagner H. Laporte à Castelnau-Rivière-Basse	Commune de Castelnau-Rivière-Basse
DDL	16/11/2021	Documents divers relatifs au département	Sarraméa, Jean
DDL	03/12/2021	Archives de l'ingénieur François Rivol	Mettas, Roberte
DDL	08/12/2021	Archives de la Maison familiale rurale de Castelvieilh	Maison familiale rurale de Castelvieilh
DDL	31/12/2021	Pièces concernant la Ligue nationale pour la liberté des vaccinations	Boube, Gérard

Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

DGA	Date	Objet	Montant	Aquéreur
DEB	24/06/2021	Vente de 6 lustres ancienne salle de délibération de l'Hôtel du Département	50 €	Mme F.
DRT-PARC	22/03/2021	CS503 Renault trucks BJ-619-LS	1 332 €	ViaMoto Wybudowanie 9b 64840 BUDZYN
DRT-PARC	22/03/2021	TA188 - DB188 John deere 7337 RM 65	3 445 €	Agriloisirs64 Lieu dit pastou 64570 ARAMITS
DRT-PARC	22/03/2021	VE011 Renault kangoo 2026 RY 65	254 €	Sud Pneus 26 26 avenue delafeuillade 26200 Montelimar
DRT-PARC	22/03/2021	VE015 Renault kangoo 4955 SA 65	205 €	Sud Pneus 26 26 avenue delafeuillade 26200 Montelimar
DRT-PARC	22/03/2021	VE718 Renault kangoo 7832 RR 65	127 €	Sud Pneus 26 26 avenue delafeuillade 26200 Montelimar
DRT-PARC	22/03/2021	VL135 Peugeot 206 CL-146-QM	779 €	Carrosserie Geraud 3 zac de montaury 34490 lignan sur orb
DRT-PARC	22/03/2021	VE717 Peugeot expert BK-286-ZB	212 €	CHNINI MOHAMED Chemin dela gamassette 82300 MONTEILS
DRT-PARC	22/03/2021	FB007 Renault master 4658 SA 65	3 057 €	Q8 Sp.z o.o. Lisów155A21100 LUBARTOW
DRT-PARC	22/03/2021	TA150 Renault tracteur BL-623-KA	1 762 €	EUROCARS SABARON ZANOLIBO 32110 NOGARO
DRT-PARC	22/03/2021	TA003 DB003 Renault tracteur ergos 8637 RT 65	4 390 €	ViaMoto Wybudowanie 9b 64840 BUDZYN
DRT-PARC	22/03/2021	TA191 DB191 Renault tracteur ergo 1782 RQ 65	3 516 €	ViaMoto Wybudowanie 9b 64840 BUDZYN
DRT-PARC	22/03/2021	LR018 Sicometal Lame rabot - reste de lame	51 €	Monsieur FOLCHER Jean-Baptiste 4 rue paul baseilhac 65000 Tarbes
DRT-PARC	22/03/2021	DB006 Rousseau epareuse mediane	70 €	Agriloisirs64 Lieu dit pastou 64570 ARAMITS
DRT-PARC	22/03/2021	FG006 Citroen fourgon 4x4 BK-165-ZB	1 635 €	Garage goncalves 3 la gravettesud 33210 castetsen dorthe
DRT-PARC	22/03/2021	GS010 Mauguin gravillonneur	47 €	Machinesagricoles 5,rue du pic dumidi 65390 sarniguet
DRT-PARC	22/03/2021	SB052 TP497 Arvel saleuse - Lot ferraille	86 €	HERVIER 31 AVTOULOUSE LAUTREC 65320 borderes sur lechez
DRT-PARC	14/04/2022	LEV001 Berceau bec de canne sur retro de tracto pelle fiat hitachi	80 €	Monsieur ALONSO thierry 829 quartier barraques 65300 lannemezan
DRT-PARC	22/04/2022	CM001 Nissan chariot elevateur	1 350 €	2 SOUZA 22 route de Bigorre 65360 BERNAC DEBAT
DRT-PARC	22/04/2022	VE042 Renault kangoo AC-772-SQ	212 €	Piecesauto 47 141 route delasaubole 47200 FOURQUES SURGARONN
DRT-PARC	09/06/2022	TA002 DB002 Renault ergos tracteur 8635 RT 65	3 287 €	SINNUS SLAWOMIR BIALEK Adresse : M.KONOPNICKIEJ 16 62700 TUREK
DRT-PARC	09/06/2022	TA006 DB001 Renault ergos tracteur 3258 RY 65	3 598 €	SINNUS SLAWOMIR BIALEK Adresse : M.KONOPNICKIEJ 16 62700 TUREK
DRT-PARC	09/06/2022	FG798 Renault master BV-667-YS	625 €	OZKAN AUTO 5 Boulevard de Larramet 31300 Toulouse
DRT-PARC	09/06/2022	FG015 Renault master 8476 SA 65	2 021 €	OZKAN AUTO 5 Boulevard de Larramet 31300 Toulouse
DRT-PARC	09/06/2022	VL413 Renault clio BY-012-MV	150 €	SAS OCCASERVICES 4 RueJeanGiono 11700 PEPIEUX
DRT-PARC	09/06/2022	VE031 Peugeot partner 4699 RK 65	277 €	Sarl Mounic philippe 31, Avenue De La mongie 65200 Pouzac
DRT-PARC	09/06/2022	DB008 Sma epareuse mediane	786 €	Agriloisirs64 Lieu dit pastou 64570 ARAMITS
DRT-PARC	09/06/2022	FA175 Noremat rotofaucheuse	968 €	Agriloisirs64 Lieu dit pastou 64570 ARAMIT
DRT-PARC	09/06/2022	CS530 Renault bibenne 3031 RN 65	4 138 €	Bada viinternational 95 chemin du charbonnier 69800 SAINT PRIEST
DRT-PARC	09/06/2022	GM001 Haulotte grue manutention	971 €	Agriloisirs64 Lieu dit pastou 64570 ARAMITS
DRT-PARC	09/06/2022	FB011 Renault master 2 fougon benne CX-814-VE	80 €	Mauto Kazimierza Brodzinskiego 5/8 41706 RUDASLASKA
DRT-PARC	09/06/2022	CY015 Caterpillar rouleau vibrant	35 2 498 €	Teplogazbud M.Churai 9 33028 Rivne

Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

DGA	Date	Objet	Montant	Aquéreur
DRT-PARC	22/06/2022	VE019 Citroen berlingo 687 SC 65	3 482 €	OZKAN AUTO 5 Boulevard de Larramet 31300 Toulouse
DRAG	22/01/2021	8 chaises de couleur bleu pétrol	80 €	MJC Aureilhan
DRAG	22/01/2021	1 bureau 160 X 120	25 €	MJC Aureilhan
DRAG	22/01/2021	1 caisson	15 €	MJC Aureilhan
DRAG	22/01/2021	1 bibliothèque	20 €	MJC Aureilhan
DRAG	22/01/2021	2 armoires H 105 X l 120	50 €	MJC Aureilhan
DRAG	22/01/2021	2 armoires H 200 X l 120	130 €	MJC Aureilhan
DRAG	22/01/2021	1 armoire H 160 X l 60	20 €	MJC Aureilhan
DRAG	21/01/2021	10 chaises de couleur grises et noires	15 €	APS Tarbes
DRAG	21/01/2021	2 sièges de travail de couleur bleu et noir	25 €	APS Tarbes
DRAG	21/01/2021	2 bureaux 180 X 120	45 €	APS Tarbes
DRAG	21/01/2021	2 caissons à roulettes	40 €	APS Tarbes
DRAG	21/01/2021	1 armoire H 200 X l 120	30 €	APS Tarbes
DDL	23/01/2021	Cession véhicule incendié 2634 RY 65	1 550 €	MMA Letellier/Hatrel
DRAG	16/02/2021	15 chaises de couleur grises et noires	75 €	Mairie de Pouzac
DRAG	16/02/2021	1 siège poutre de couleur vert	50 €	Mairie de Pouzac
DRAG	16/02/2021	1 bureau 120 X 80	50 €	Mairie de Pouzac
DRAG	16/02/2021	1 bibliothèque H 200 X l 120 de couleur bois	40 €	Mairie de Pouzac
DRM	20/02/2021	Cession remorque épave BK-371-ZB	2 000 €	MMA Letellier/Hatrel
DRAG	06/05/2021	4 sièges de travail de couleur bleu, vert, rouge	80 €	Metallerie Rojo
DRAG	06/05/2021	1 caisson à roulettes de couleur noir	35 €	Metallerie Rojo
DRAG	06/05/2021	1 caisson à hauteur de bureau couleur bois	35 €	Metallerie Rojo
DRAG	06/05/2021	1 armoire H 100 X l 100	35 €	Metallerie Rojo
DRAG	17/05/2021	1 table de couleur bois	35 €	APS Tarbes
DRAG	17/05/2021	1 armoire H 105 X l 120	50 €	APS Tarbes
DRAG	11/05/2021	1 siège de travail de couleur noire	35 €	Mairie Castera Lanusse
DRAG	11/05/2021	1 réhausse d'armoire	25 €	Mairie Castera Lanusse
DRAG	11/05/2021	1 armoire H 105 X l 120	50 €	Mairie Castera Lanusse
DRAG	28/05/2021	1 armoire H 105 X l 120	30 €	CCAS Odos
DRAG	28/05/2021	1 armoire H 200 X l 120	80 €	CCAS Odos
DRAG	14/06/2021	1 table ovale de couleur acajou	100 €	Mairie Lhez
DRAG	14/06/2021	7 chaises visiteurs de couleur mauve	110 €	Mairie Lhez

Total 50 501 €

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
DRM - LNB	14/01/2021	alignement	avezac prat lahitte rd938	esl / smtb
DRM - LNB	11/02/2021	alignement	mazeres de neste rd710	bertrand orliac / smtb
DRM - LNB	12/02/2021	alignement	campistrous rd17	vaquié/ smtb
DRM - LNB	22/03/2021	alignement	cantaous rd74	estrade yvette
DRM - LNB	12/03/2021	alignement	génos rd225	indivision cazeneuve
DRM - LNB	30/03/2021	alignement	lanespède rd817	pontet vives / légapole notaires
DRM - LNB	06/04/2021	alignement	arreau rd918	tardos / smtb
DRM - LNB	09/04/2021	alignement	capvern rd81	mont cédric
DRM - LNB	12/04/2021	alignement	lannemezán rd17	maloir /smtb
DRM - LNB	12/04/2021	alignement	la barthe de neste rd78	suescun / smtb
DRM - LNB	12/04/2021	alignement	bazus neste rd278	payan / smtb
DRM - LNB	27/04/2021	alignement	bazus neste rd19	ferras
DRM - LNB	28/04/2021	alignement	la barthe de neste rd142	fruneau / smtb
DRM - LNB	11/05/2021	alignement	bize rd775	victor / smtb
DRM - LNB	18/05/2021	alignement	tuzaguet rd24	barrère / smtb
DRM - LNB	02/06/2021	alignement	mazère de neste rd71	annecy cédric
DRM - LNB	15/06/2021	alignement	lombres rd73	smtb
DRM - LNB	22/06/2021	alignement	clarens rd10	smtb
DRM - LNB	25/06/2021	alignement	arreau rd219	Consorts verdier
DRM - LNB	22/06/2021	alignement	lannemezán rd939	smtb
DRM - LNB	06/07/2021	alignement	thèbe rd22	soule de lafont / ravera
DRM - LNB	07/07/2021	alignement	montesérié rd526a	castéran
DRM - LNB	21/07/2021	alignement	vielle-aure rd123b	wierre / morgan
DRM - LNB	23/07/2021	alignement	guchan rd25	brizard / andré
DRM - LNB	29/07/2021	alignement	tuzaguet rd24	smtb
DRM - LNB	09/08/2021	alignement	avezac prat lahitte rd983	lerbey marie
DRM - LNB	30/08/2021	alignement	sailhan rd25	smtb
DRM - LNB	13/09/2021	alignement	st paul rd938	vailles - civade

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
DRM - LNB	13/09/2021	alignement	cantaous rd74	vailles - civade
DRM - LNB	13/09/2021	alignement	lannemezan rd939	vailles - civade
DRM - LNB	07/09/2021	alignement	lannemezan rd817	smtb
DRM - LNB	21/09/2021	alignement	siradan rd924	scp dessens et francesconi
DRM - LNB	28/09/2021	alignement	izaourt rd26	smtb
DRM - LNB	11/10/2021	alignement	lannemezan rd817	smtb

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
DRM - THA	05/01/2021	alignement parcelle A n° 93	Sarrouilles	Mairie de Sarrouilles
DRM - THA	08/01/2021	alignement parcelle D n° 298	Trébons	Hernandez Marie
DRM - THA	11/01/2021	alignement parcelle D n° 252	Trébons	Lagarde Jean
DRM - THA	11/01/2021	alignement parcelle AD n° 100	Louey	Commune de Louey
DRM - THA	20/01/2021	alignement parcelle AC n° 260	Trébons	Cts Verdoux-Menou
DRM - THA	03/02/2021	alignement parcelle AL n° 150	Aureilhan	Pujos Evelyne
DRM - THA	11/02/2021	alignement parcelle B n° 483	Sarrouilles	Garcia Laurent
DRM - THA	23/02/2021	alignement parcelle AK n° 519	Aureilhan	Chabannes Brigitte
DRM - THA	01/03/2021	alignement parcelle D n° 311	Luquet	Indivision Lacaze
DRM - THA	08/03/2021	alignement parcelle n° 115	Asté	Burre-Espagnou Jean
DRM - THA	12/03/2021	alignement parcelle B 551 et 552	Allier	Sajoux Rose-Marie et Sajoux Michel
DRM - THA	26/03/2021	alignement parcelle ZE n° 56	Gardères	Marcarie Jean Luc
DRM - THA	26/03/2021	alignement parcelle F n° 494-594-595-597	Oursbelille	MONTESINOS Bruno
DRM - THA	08/04/2021	alignement parcelle A n° 573 et 574	Ordizan	CARMANT Claude
DRM - THA	26/03/2021	alignement parcelle K n° 1003	Ibos	Commune d'Ibos
DRM - THA	09/04/2021	alignement parcelle K n° 985	Ibos	Commune d'Ibos
DRM - THA	12/04/2021	alignement parcelle AB n° 110-111 et 140	Bordères sur Echez	Sucession Jean Bonis-Bourdettes
DRM - THA	12/04/2021	alignement parcelle B n° 353	Arcizac Adour	FOURCADE Eveline
DRM - THA	16/04/2021	alignement parcelle C n° 641	Angos	Bosch Linel
DRM - THA	16/04/2021	alignement parcelle C n° 652	Angos	Bosch Linel
DRM - THA	20/04/2021	alignement parcelle C 524 et 525	Arcizac Adour	Van Heerden Noëlle
DRM - THA	28/04/2021	alignement parcelle CK n° 722	Tarbes	SCI Foncière Solarcom
DRM - THA	03/05/2021	alignement parcelle AB 927	Aureilhan	Bal Francis
DRM - THA	12/05/2021	alignement parcelle A n° 199	Bernac-Debat	SARL Sanz Antoine et Marc
DRM - THA	26/05/2021	alignement parcelle AE n° 77	Juillan	Sampiétro Bernard
DRM - THA	27/05/2021	alignement parcelle AO n° 67	Ibos	Salle-Chitou Marie-Anne
DRM - THA	26/05/2021	alignement parcelle AI n° 4	Aureilhan	Ardi-Blanco
DRM - THA	26/05/2021	alignement parcelle AN n° 138	Aureilhan	Pinto Antoine

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
DRM - THA	10/06/2021	alignement parcelle AO n° 75 et 268	Odos	SA PROMOLOGIS
DRM - THA	11/06/2021	alignement parcelle AI n° 125	Aureilhan	Ruggieri
DRM - THA	11/06/2021	alignement parcelle A n° 566	Gerde	Farina Jean Pierre
DRM - THA	22/06/2021	alignement parcelle AB n°1253	Aureilhan	Marie Gérald
DRM - THA	23/06/2021	alignement parcelle AP n° 486	Séméac	COMMUNAUTE AGGLO TARBES LOURDES PYRENEES
DRM - THA	01/07/2021	alignement parcelle n° 67	Angos	Guioullier Olivier
DRM - THA	07/07/2021	alignement parcelle AB n° 408	Azereix	Meliz
DRM - THA	08/07/2021	alignement parcelle AO 131	Bagnères	Cts CROS Stéphane et LACOSTE Suzanne
DRM - THA	12/07/2021	alignement parcelle AL n° 159 et 287	Aureilhan	Demay Jeanne
DRM - THA	12/07/2021	alignement parcelle ZB n° 67 - ZM n° 30	Gardères	Herran Gérard
DRM - THA	23/07/2021	alignement parcelle BK n° 279	Tarbes	Suzac
DRM - THA	23/07/2021	alignement parcelle K n° 1039	Ibos	SCI La traverse
DRM - THA	23/07/2021	alignement parcelle C n° 391-434	Ibos	Jimenez Corinne
DRM - THA	27/07/2021	alignement parcelle AK n° 5	Ibos	Mendez Aline et Mendez Eléna
DRM - THA	27/07/2021	alignement parcelle BD n° 22	Ibos	SCI P.F.B.
DRM - THA	30/07/2021	alignement parcelle AD n° 52 et 53	Louey	Pelay Dominique
DRM - THA	30/07/2021	alignement parcelle K n° 1000	Ibos	CENTRE DISTRIBUTEUR ALIMENTAIRE SUD OUEST
DRM - THA	05/08/2021	alignement parcelle AE 783	Aureilhan	Aurières Christophe
DRM - THA	01/09/2021	alignement parcelle AM 136-137	Aureilhan	Périn Laurent
DRM - THA	01/09/2021	alignement parcelle AK 567	Aureilhan	Guillerme Marie Claude
DRM - THA	01/09/2021	alignement parcelle AN 50	Aureilhan	Louis-Arcene Dominique
DRM - THA	01/09/2021	alignement parcelle A 543	Mascaras	Mengelle Patricia
DRM - THA	28/09/2021	alignement parcelle A 446	Germes sur l'Oussouet	Commune Germes sur l'Oussouet
DRM - THA	24/09/2021	alignement parcelle B n° 568-569-699	Visker	Cacha Raymond
DRM - THA	23/09/2021	alignement parcelle BL n° 199-201	Tarbes	Tremont Benjamin
DRM - THA	21/09/2021	alignement parcelle H n° 520-1100-1102	Ibos	BOUYSSIÈRE/FERRASSOU
DRM - THA	04/10/2021	alignement parcelle AL n° 8	Aureilhan	Jacquez Julien
DRM - THA	24/05/1901	alignement parcelle AI n° 5	Aureilhan	Kieltka Irène

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
DRM - THA	12/10/2021	alignement parcelle A n° 545	Aureilhan	Cts Gachet
DRM - THA	20/10/2021	alignement parcelle B n° 324	Loucrup	Garoby Marie
DRM - THA	26/10/2021	alignement parcelle K 636-649-1041-1043-1045-1050	Ibos	SCI Vehuah
DRM - THA	12/10/2021	alignement parcelle AE 147	Aureilhan	Labeb geneviève
DRM - THA	26/10/2021	alignement parcelle K 636-649-1041-1043-1045-1050	Ibos	Sudre Thibault
DRM - THA	12/10/2021	alignement parcelle AM n° 2-286-399	Séméac	Ducombs Michel
DRM - THA	04/11/2021	alignement parcelle AK n° 583	Aureilhan	Ben Michel
DRM - THA	23/11/2021	alignement parcelle AO n° 51	Ibos	Glockseisen Louise
DRM - THA	23/11/2021	alignement parcelle AI 125	Aureilhan	SARL CONCEPT INVESTISSEMENT IMMOBILIER
DRM - THA	08/12/2021	alignement parcelle ZM n°49	Gardères	Pecassou Fabienne
DRM - THA	27/12/2021	alignement parcelle C 673	ORLEIX	Doleac gilbert
DRM - VDA	07/01/2021	Alignement avec travaux-2021-RD 4-1	BAZILLAC	M. LAGARDE Philippe
DRM - VDA	12/01/2021	Alignement-2021-RD 168-1	LAGARDE	M. JUSFORGUES Bernard
DRM - VDA	13/01/2021	Alignement-2021-RD 67-2	LASCAZERES	Mme et M. THOUVENIN
DRM - VDA	22/01/2021	Alignement-2021-RD 835-3	ANDREST	Mme et M. BELIO Marie.Pierre. et Eric
DRM - VDA	02/02/2021	Alignement-2021-RD annexe 935-4	ANDREST	M.REY Jean
DRM - VDA	08/02/2021	Alignement avec travaux-2021-RD 27-2	SAINT-SEVER de RUSTAN	M. THEULÉ René
DRM - VDA	09/02/2021	Alignement-2021-RD 505-5	MONFAUCON	M.et Mme GOSLING David et Caren
DRM - VDA	17/02/2021	Alignement-2021-RD 48-6	HAGEDET	Indivision MARTIAL NABONNE
DRM - VDA	24/02/2021	Alignement avec travaux-2021-RD 53-3	AURENSAN	Mme LIEBERT et M. DUMONT
DRM - VDA	24/03/2021	Alignement-2021-RD 48-7	LASCAZERES	M. JUSTON Michel
DRM - VDA	24/03/2021	Alignement-2021-RD 50-8	MAUBOURGUET	M. NOUVELLON Henri
DRM - VDA	31/03/2021	Alignement avec travaux-2021-RD 53-4	AURENSAN	M. ESCUDERO Jephthe
DRM - VDA	01/04/2021	Alignement-2021-RD 347-9	VILLENAVE-PRES BEARN	Mme AUBUCHOUA Marine
DRM - VDA	20/04/2021	Alignement avec travaux-2021-RD 8-5	TOSTAT	Mme ALIBERT Lydie
DRM - VDA	27/04/2021	Alignement-2021-RD 835-10	ANDREST	M. SARRABAYROUSE Jean-Claude
DRM - VDA	06/05/2021	Alignement-2021-RD 7-11	LAGARDE	M. MOUREU Stéphane
DRM - VDA	06/05/2021	Alignement-2021-RD 448-12	SAINT-LANNE	INDIVISION LAURETTE COUSTE

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
DRM - VDA	07/05/2021	Alignement-2021-RD 48-13	VIDOUZE	M. THAMON Alain
DRM - VDA	18/05/2021	Alignement-2021-RD 6-14	VIC EN BIGORRE	Indivision DUCASSE
DRM - VDA	25/05/2021	Alignement avec travaux-2021-RD 465-6	SAINT-LANNE	Mme BEWLEY Elisabeth
DRM - VDA	16/06/2021	Alignement-2021-RD 48-15	LASCAZERES	Indivision MOULI
DRM - VDA	16/06/2021	Alignement-2021-RD 8-16	BAZILLAC	Mme HUSSON Janine
DRM - VDA	23/06/2021	Alignement-2021-RD 505-17	MONFAUCON	Indivision BIROU/ABADIE
DRM - VDA	28/06/2021	Alignement-2021-RD 393-18	GAYAN	M; DUCOS Frédéric
DRM - VDA	28/06/2021	Alignement-2021-RD 7-19	SIARROUY	Indivision LOMBARDO VINCENS
DRM - VDA	29/06/2021	Alignement-2021-RD 5-20	LESCURRY	M. et Mme BONNECARRERE Euphrasin
DRM - VDA	29/06/2021	Alignement-2021-RD 27-21	LESCURRY	M. LAZARY Michel
DRM - VDA	30/06/2021	Alignement-2021-RD 58-22	MADIRAN	Maître Philippe GOSSE
DRM - VDA	22/07/2021	Alignement-2021-RD 27-23	SIARROUY	Mme POUBLAN Denise
DRM - VDA	02/08/2021	Alignement-2021-RD 8-24	LABATUT-RIVIERE	M. LEMAITRE André
DRM - VDA	02/08/2021	Alignement-2021-RD 2-25	OROIX	M. FONTARRABIE Michel
DRM - VDA	04/08/2021	Alignement-2021-RD 5-26	SAUVETERRE	Indivision CROS
DRM - VDA	04/08/2021	Alignement-2021-RD 67-27	LASCAZERES	M. JUSTON Michel
DRM - VDA	11/08/2021	Alignement-2021-RD 65-28	MADIRAN	Maître Frank CARNEJAC
DRM - VDA	12/08/2021	Alignement-2021-RD 835-29	ANDREST	M. MARAETAATA Teiiohiva
DRM - VDA	13/08/2021	Alignement-2021-RD 27-30	LESCURRY	Commune de Lescurry
DRM - VDA	18/08/2021	Alignement-2021-RD 27-32	LESCURRY	Commune de Lescurry
DRM - VDA	18/08/2021	Alignement-2021-RD 7-31	SAINT-LEZER	Mme LAHILLE Henriette
DRM - VDA	13/09/2021	Alignement-2021-RD 4-31	CAMALES	M. CHATELLIER Jean-Marie
DRM - VDA	27/09/2021	Alignement-2021-RD 835-32	VIC EN BIGORRE	M. DARTENAY Eric
DRM - VDA	27/09/2021	Alignement-2021-RD 6-33	VIC EN BIGORRE	M. DENHAM Philip
DRM - VDA	01/10/2021	Alignement-2021-RD 6-34	VIC EN BIGORRE	M. LESTRADE Jean-Louis
DRM - VDA	02/11/2021	Alignement avec travaux-2021-RD 835-7	MAUBOURGUET	M. JOUGLA Gabriel
DRM - VDA	08/11/2021	Alignement-2021-RD 5-35	RABASTENS DE BIGORRE	Indivision LARROUSSE-LACOU
DRM - VDA	06/12/2021	Alignement avec travaux-2021-RD 835-8	MAUBOURGUET	M. DUFFAU Marcel

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
DRM - COT	05/01/2021	alignement parcelles c n° 172-176-292-293	lansac	propriété fabimmo
DRM - COT	15/01/2021	alignement parcelle d n° 545p	bonnefont	propriété adapei
DRM - COT	15/01/2021	alignement parcelles b n° 102-103-104	hourc	propriété le cieux
DRM - COT	28/01/2021	alignement parcelles a n° 49-50	marseillan	indivision leleu-peres
DRM - COT	16/02/2021	alignement parcelle b n° 767	trie sur baïse	indivision mojica
DRM - COT	17/02/2021	alignement parcelles a n° 307-509	benqué-molère	propriété dupont
DRM - COT	22/02/2021	alignement parcelle d n° 27	larroque	propriété delberghe
DRM - COT	26/02/2021	alignement parcelle a n° 43	clarac	propriété sentenac
DRM - COT	11/03/2021	alignement parcelles a n° 503-505	bourg de bigorre	propriété pène
DRM - COT	11/03/2021	alignement parcelle a n° 11	peyraube	propriété chambert
DRM - COT	12/03/2021	alignement parcelle a n°74	louit	propriété sassere
DRM - COT	17/03/2021	alignement parcelle a n° 523	benqué-molère	propriété barbier
DRM - COT	18/03/2021	alignement parcelle e n° 574	galan	propriété consorts corrieri
DRM - COT	07/04/2021	alignement avec travaux parcelle b n°428	hourc	propriété bruet
DRM - COT	07/04/2021	alignement parcelle c n° 180	oleac-debat	propriété debarnot
DRM - COT	07/04/2021	alignement parcelle c n° 238	oleac-debat	propriété debarnot
DRM - COT	07/04/2021	alignement parcelle a n° 189	jacque	propriété bourdettes
DRM - COT	09/04/2021	alignement parcelle za n° 68	gaussan	propriété gfa de la garenne
DRM - COT	12/04/2021	alignement parcelles c n°190-196	mascaras	propriété margaix
DRM - COT	20/04/2021	alignement parcelle c n° 264	houeydets	propriété guillemine
DRM - COT	03/05/2021	alignement avec travaux parcelle f n°598	puntous	propriété fontan
DRM - COT	03/05/2021	alignement parcelles b n°128-129	lespouey	propriété dubau
DRM - COT	03/05/2021	alignement parcelles e n° 125-231-232	esconnets	propriété ward
DRM - COT	04/05/2021	alignement avec travaux parcelle a n°433	moulédous	propriété gaye
DRM - COT	05/05/2021	alignement parcelle wb n° 65	pouyastruc	propriété destouesse
DRM - COT	31/05/2021	alignement parcelle b n° 362	barbazan-dessus	propriété sci asolo
DRM - COT	01/06/2021	alignement parcelles b n° 21-22-23	montastruc	propriété bouriaud et floquet
DRM - COT	01/06/2021	alignement parcelle b n° 158	lansac	propriété vergez

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
DRM - COT	08/06/2021	alignement parcelles a n° 356-417	boulin	propriété dumestre
DRM - COT	10/06/2021	alignement parcelle b n° 158	orieux	propriété lapoutge
DRM - COT	14/06/2021	alignement parcelles a n° 394-396	pouyastruc	propriété alegret
DRM - COT	15/06/2021	alignement parcelle a n° 218	castelbajac	propriété tilhac
DRM - COT	21/06/2021	alignement parcelle b n° 66	benqué-molère	propriété helluy
DRM - COT	21/06/2021	alignement parcelle b n° 12	benqué-molère	propriété dupouts
DRM - COT	28/06/2021	alignement avec travaux parcelle n°442	orignac	propriété fourcade
DRM - COT	29/06/2021	alignement parcelles e n° 359-360	montastruc	propriété darré
DRM - COT	02/07/2021	alignement parcelles b n° 99-100-353-355	castelbajac	propriété commune castelbajac
DRM - COT	13/07/2021	alignement parcelle d n° 302	guizerix	indivision duprat
DRM - COT	13/07/2021	alignement parcelles a n° 337-408	fréchou-fréchet	propriété pécantet-balous-léon
DRM - COT	13/07/2021	alignement parcelle c n° 167	lansac	propriété bentayou
DRM - COT	20/10/2021	alignement parcelle c n° 386	bernadets-dessus	propriété consorts sarramea
DRM - COT	26/07/2021	alignement parcelle c n° 239	lansac	propriété bentayou
DRM - COT	12/08/2021	alignement parcelles d n° 408-411	poumarous	propriété védère
DRM - COT	12/08/2021	alignement parcelle a n° 299	luc	propriété indivision baute
DRM - COT	17/08/2021	alignement parcelles f n° 43-44	castelnau-magnoac	sivom des cantons de saint-gaudens
DRM - COT	01/09/2021	alignement parcelle b n° 20	hourc	propriété duthu
DRM - COT	01/09/2021	alignement parcelle c n° 208	ournay	propriété didier
DRM - COT	10/09/2021	alignement parcelles e n° 297-300	galan	indivisions desplats et de ridder vallen
DRM - COT	16/09/2021	alignement parcelle b n° 349	soréac	propriété garochau
DRM - COT	16/09/2021	alignement parcelle b n° 302	soréac	propriété bures
DRM - COT	12/10/2021	alignement parcelles a n° 275-276-277-357-361	campuzan/tournous-devant	propriété plazzi
DRM - COT	29/10/2021	alignement parcelle a n° 163	trie sur baïse	propriété commune trie sur baïse
DRM - COT	04/11/2021	alignement parcelles a n° 83-84	sarlabous	propriété bégué
DRM - COT	23/11/2021	alignement parcelle b n° 360	castera-lou	propriété dumestre
DRM - COT	06/12/2021	alignement parcelles a n°214-215-216	luc	commune de luc
DRM - COT	07/12/2021	alignement avec travaux parcelle c n°260	houeydets	propriété immerly

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
DRM - COT	09/12/2021	alignement parcelles b n° 201-410-411	lutilhous	propriété finotti
DRM - COT	22/12/2021	alignement parcelles e n° 228-232	sariac-magnoac	commune de sariac-magnoac
DRM - GAV	03/02/2021	Alignement pour division	rd299 germs sur l'oussouet	bourdette serge
DRM - GAV	08/02/2021	Alignement pour division	rd95 lourdes	foncière du monge
DRM - GAV	19/02/2021	bornage domaine public	rd13 pierrefite-nestalas	veron marie-claude
DRM - GAV	01/04/2021	bornage domaine public	rd7 lezignan	thine jean
DRM - GAV	15/04/2021	bornage domaine public	rd13 segus	bordere gilbert
DRM - GAV	22/04/2021	bornage domaine public	rd151 rieulhes	couradet andré
DRM - GAV	29/04/2021	bornage domaine public	rd921 gavarnie-gedre	tajan nicolas
DRM - GAV	06/05/2021	bornage domaine public	rd921 lau-balagnas	sourigues guy
DRM - GAV	11/05/2021	bornage domaine public	rd26 saint-creac	toy marcel
DRM - GAV	11/05/2021	bornage domaine public	rd26 saint-creac	duclos jean-michel
DRM - GAV	17/05/2021	bornage domaine public	rd13 bun	quessette lucienne
DRM - GAV	02/06/2021	bornage domaine public	rd101 lau-balagnas	sas pm immo
DRM - GAV	29/06/2021	bornage domaine public	rd918 arrens marsous	3 foch notaires
DRM - GAV	29/06/2021	bornage domaine public	rd821a ayzac-ost	parc animalier
DRM - GAV	29/06/2021	bornage domaine public	rd918 arrens marsous	3 foch notaires
DRM - GAV	21/07/2021	bornage domaine public	rd13/713 lugagnan	galan lucien
DRM - GAV	22/07/2021	alignement régularisation	rd12 sassis	lahousse marcelle
DRM - GAV	05/08/2021	alignement vente immo	rd918 arrens marsous	pommies
DRM - GAV	05/08/2021	Alignement division parcelle	rd13 arcizans-avant	tilloles henri
DRM - GAV	07/09/2021	Alignement division parcelle	rd913 prechac	sas alvea
DRM - GAV	15/09/2021	Alignement domaine public aménagement routier	rd207 cheust	middleton pierre
DRM - GAV	16/09/2021	Alignement travaux	rd98 arrayou-lahitte	lanne valérie
DRM - GAV	26/10/2021	alignement vente immo	rd603 arrens marsous	maître roca nathalie
DRM - GAV	09/11/2021	Alignement délimitation DP	rd918 arrens marsous	ponce fabien
DRM - GAV	09/11/2021	Alignement division parcelle	rd26c ossun-ez-angles	arnaune marie
DRM - GAV	30/11/2021	Alignement division parcelle	rd26 arrodets-ez-angles	abbadie didier

Autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre

DGA	Date	Association	Montant cotisation
DSD	25/01/2021	Observatoire national de l'action sociale décentralisée (odas)	1 980 €
DGS	17/02/2021	Association des Départements de France (ADF)	17 876 €
DDL	01/01/2021	Association des archivistes Français	425 €
DDL	01/01/2021	Bouclier bleu de France	300 €
DDL	05/01/2021	Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM)	8 959 €
DDL	26/01/2021	Occitanie Livre et Lecture	400 €
DDL	04/03/2021	Association Nationale des Pôles Territoriaux et Pays (ANPP)	1 000 €
DDL	20/03/2021	Occitanie Europe	10 000 €
DDL	28/04/2021	MOT (Mission Opérationnelle Transfrontalière)	6 500 €
DDL	23/06/2021	Association AMORCE (Association nationale des collectivités territoriales et de leurs partenaires pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat et désignée par le sigle AMORCE)	1 016 €
DDL	24/09/2021	AFCC, Agence Française des Chemins de Compostelle changement de nom depuis novembre 2021 (ex-ACIR Compostelle : Association de Coopération Interrégionale « Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle »)	5 000 €
DDL	02/12/2021	Centre Européen des Technologies de l'Information en milieu Rural (CETIR)	600 €
DDL	03/12/2021	Maison de l'Europe des Pyrénées	2 000 €

Intenter au nom du Département les actions en justice ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui, dans tous les cas relevant d'une juridiction administrative ou judiciaire, en référé ou au fond, en première instance, appel ou cassation

DGA	Date	Objet	Partie adverse
DRAG	14/01/2021	Appel contre le jugement du Tribunal administratif annulant l'arrêté du 24 juillet 2018 fixant les groupes de fonction et l'arrêté d'indivuduel de l'agent du 20 août 2018 fixant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise d'(recours pour excès de pouvoir)	S.R.
DRAG	02/02/2021	Demande de suspension d'une décision de refus de versement d'indemnités pour congés annuels non pris (référé-suspension)	C.D.
DRM	23/02/2021	Demande d'indemnisation à la suite d'un empiètement d'une route départementale sur une propriété privée (recours de plein contentieux subjectif)	J.F./ Commune de BOURISP
DSD	11/03/2021	Contestation obligation alimentaire (recours de plein contentieux objectif)	M.C.
DSD	09/04/2021	Appel contre le jugement du Tribunal administratif confirmant un indu de revenu de solidarité active (recours de plein contentieux objectif)	M.B.
DRAG	04/05/2021	Demande d'annulation du jugement du Tribunal administratif de Pau annulant l'arrêté de radiation des cadres d'un agent (recours pour excès de pouvoir)	F.DS.
DRAG	04/05/2021	Demande de sursis à exécution du jugement du Tribunal administratif annulant l'arrêté de radiation des cadres d'un agent	F.DS.
DSD	25/05/2021	Demande d'annulation d'une dette de revenu de solidarité active (recours de plein contentieux objectif)	V.M.
DRAG	28/05/2021	Demande d'annulation des arrêtés individuels des 18 et 21 décembre 2020 et 20 mai 2021 fixant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise d'un agent (recours pour excès de pouvoir)	S.R.
DSD	02/06/2021	Contestation de la compensation par l'Etat du coût lié au Revenu de solidarité active (recours pour excès de pouvoir)	ETAT (Ministère des solidarités et de la santé)

Intenter au nom du Département les actions en justice ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui, dans tous les cas relevant d'une juridiction administrative ou judiciaire, en référé ou au fond, en première instance, appel ou cassation

DGA	Date	Objet	Partie adverse
DSD	04/06/2021	Demande d'annulation d'une dette de revenu de solidarité active (recours de plein contentieux objectif)	K.Y.
DSD	10/06/2021	Contestation d'une décision de rejet d'une demande de carte mobilité inclusion mention stationnement (recours de plein contentieux objectif)	S.R.
DRAG	15/06/2021	Transaction suite à demande d'annulation de l'arrêté du 21 décembre 2020 fixant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise d'un agent	S.B.
DSD	30/07/2021	Recours indemnitaire à la suite d'un licenciement (recours de plein contentieux subjectif)	G.D.
DRAG	30/07/2021	Transaction suite à une demande d'annulation de l'arrêté d'attribution de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise d'un agent	M.V.
DRAG	06/08/2021	Demande d'annulation de la délibération du 11 juin 2021 fixant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (recours pour excès de pouvoir)	S.R.
DSD	30/08/2021	Recours suite au refus d'une demande de communication du dossier médical d'un enfant (recours pour excès de pouvoir)	J.C.
DRAG	13/09/2021	Demande d'annulation de la note de service rappelant les règles d'application de l'obligation vaccinale (référé liberté)	C.V./B.C./ D.N./ G.C.
DRAG	20/09/2021	Demande d'annulation de l'arrêté du 15 juillet 2021 fixant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise d'un agent (recours pour excès de pouvoir)	S.R.
DSD	17/10/2021	Demande de suspension d'une décision de suspension de l'agrément d'une assistante maternelle (référé-suspension)	F.B.

Intenter au nom du Département les actions en justice ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui, dans tous les cas relevant d'une juridiction administrative ou judiciaire, en référé ou au fond, en première instance, appel ou cassation

DGA	Date	Objet	Partie adverse
DRAG	28/10/2021	Transaction suite à recours indemnitaire pour rupture de contrat en fin de période d'essai	P.L.
DSD	04/11/2021	Demande d'annulation de la décision de suspension de l'agrément d'assistante maternelle (recours en excès de pouvoir)	F.B.
DSD	09/12/2021	Contestation de refus de prise en charge par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (recours de plein contentieux objectif)	A.F.

Marchés notifiés en 2021

Type	DGA	N° marché	Libellé du marché	N° lot	Nom du lot	Date de notification	Durée initiale (en mois)	Durée en semaine	Durée totale (en mois)	Montant Minimum HT en €	Montant Maximum HT en €	Type attributaire	Nom attributaire	Code postal	Commune	Montant global forfait HT	Montant estimé HT (avec reconductions)		
Fournitures	DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE	210011	FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONSOMMABLES, ACCESSOIRES ET UTILITAIRES INFORMATIQUES			17/02/2021	12		48	Sans minimum	180 000	Mono-attributaire	DYADEM	37210	PARCAY MESLAY		180 000 €		
		210017	FOURNITURE DE PIECES DETACHEES D'ORIGINE POIDS LOURDS	2	FOURNITURE DE PIECES DETACHEES D'ORIGINE PL DE MARQUE MAN	24/03/2021	12		48	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	NUENO TRUCKS PYRENEES CAMIONS MAN	64000	PAU		28 000 €		
		210019	FOURNITURE ET LIVRAISON DE DISPOSITIFS DE RETENUE MIXTE BOIS / METAL POUR LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES			09/03/2021	48		48	Sans minimum	210 000	Mono-attributaire	TERTU	61160	VILLEDEU LES BAILLEUL		210 000 €		
		210020	FOURNITURE DE SABLES ET GRANULATS POUR FABRICATION DE GRAVE EMULSION A L'USINE ADMINISTRATIVE DE CAPVERN			26/03/2021	12		48	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	DRAGAGES GARDINWAS	31800	VALENTINE		242 780 €		
		210028	ACQUISITION, MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'UN LOGICIEL FULL WEB DE BILLETTERIE, BOUTIQUE, RESERVATIONS ET STATISTIQUES POUR L'ABBAYE DE L'ESCALADIEU			08/04/2021	12		48	Sans minimum	50 000	Mono-attributaire	LOGIN INFORMATIQUE	37000	TOURS		50 000 €		
		210032	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIECES DETACHEES D'ORIGINE POUR EPAREUSES ET ROTOFAUCHEUSES	1	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIECES DETACHEES D'ORIGINE POUR EPAREUSES ET ROTOFAUCHEUSES DE MARQUE FERRI	08/04/2021	12		48	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	FERRI FRANCE	81800	RABASTENS		20 400 €		
		210033	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIECES DETACHEES D'ORIGINE POUR EPAREUSES ET ROTOFAUCHEUSES	3	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIECES DETACHEES D'ORIGINE POUR EPAREUSES ET ROTOFAUCHEUSES DE MARQUE NOREMAT	08/04/2021	12		48	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	NOREMAT	64714	LUDRES CEDEX		90 400 €		
		210034	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIECES DETACHEES D'ORIGINE POUR EPAREUSES ET ROTOFAUCHEUSES	4	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIECES DETACHEES D'ORIGINE POUR EPAREUSES ET ROTOFAUCHEUSES DE MARQUE SMA	08/04/2021	12		48	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	SMA FAUCHEUX	68920	NEUVILLE SUR SAONE		72 000 €		
		210035	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIECES DETACHEES D'ORIGINE POUR EPAREUSES ET ROTOFAUCHEUSES	5	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIECES DETACHEES D'ORIGINE POUR EPAREUSES ET ROTOFAUCHEUSES DE MARQUE ROUSSEAU	08/04/2021	12		48	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	ETABLISSEMENTS CHAMION ET FILS	33503	LIBOURNE CEDEX		61 200 €		
		210065	FOURNITURE ET LIVRAISON D'ESTER METHYLENE VEGETALE POUR FLUXAGE DE BITUME A L'USINE ADMINISTRATIVE DE CAPVERN			22/06/2021	12		48	Sans minimum	200 000	Mono-attributaire	OLEOROUTE	75008	PARIS		200 000 €		
		210074	FOURNITURES DE PNEUMATIQUES, D'ACCESSOIRES ET PRESTATIONS ASSOCIEES			38/06/2021	24		24		210 000	Mono-attributaire	PEDARE PNEUS	64300	CASTETIS		210 000 €		
		210096	ACQUISITION, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MATERIEL DE CUISINE POUR LES COLLEGES PUBLICS DES HAUTES-PYRENEES	1	MATERIELS DE CUISINE PREPARATIONS CHAUDES	15/07/2021	12		48	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	DIMAC	65420	IBOS		1 136 400 €		
		210097	ACQUISITION, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MATERIEL DE CUISINE POUR LES COLLEGES PUBLICS DES HAUTES-PYRENEES	2	MATERIELS DE CUISINE PREPARATIONS FROIDES	16/07/2021	12		48	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	CUISINES INSTALLATIONS MACHINES AIR	65320	BORDERES SUR L ECHEZ		499 120 €		
		210098	ACQUISITION, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MATERIEL DE CUISINE POUR LES COLLEGES PUBLICS DES HAUTES-PYRENEES	3	MATERIEL DE LAVIERE	16/07/2021	12		48	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	CUISINES INSTALLATIONS MACHINES AIR	65320	BORDERES SUR L ECHEZ		659 600 €		
		210099	FOURNITURE DE CARBURANT (GNR, GO) EN VRAC POUR LES BESOINS DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	1	FOURNITURE ET LIVRAISON DE GO ET GNR « GRAND FROID » EN VRAC POUR LE PARC ROUTIER	06/07/2021	12		48	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	TOTALENERGIES PROXI SUD OUEST MONTPOUILLAN	47200	MONTPOUILLAN		824 000 €		
		210100	FOURNITURE DE CARBURANT (GNR, GO) EN VRAC POUR LES BESOINS DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	2	FOURNITURE ET LIVRAISON DE GAZOLE ET GNR « GRAND FROID » EN VRAC POUR LES AGENCES	06/07/2021	12		48	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	TOTALENERGIES PROXI SUD OUEST MONTPOUILLAN	47200	MONTPOUILLAN		1 780 000 €		
		210101	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES ET AUDIOVISUELS	1	ACQUISITION DE LIVRES ADULTES DE LANGUE FRANCAISE (FICTIONS ET DOCUMENTAIRES, A L'EXCEPTION DES BANDES DESSEINES)	11/08/2021	12		48	Sans minimum	180 000	Mono-attributaire	SOCIETE NOUVELLE DE LA LIBRAIRIE DE LA RENAISSANCE	31036	TOULOUSE CEDEX 1		180 000 €		
		210102	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES ET AUDIOVISUELS	2	ACQUISITION DE LIVRES JEUNESSE DE LANGUE FRANCAISE (FICTIONS ET DOCUMENTAIRES A L'EXCEPTION DES BANDES DESSEINES)	11/08/2021	12		48	Sans minimum	180 000	Mono-attributaire	SOCIETE NOUVELLE DE LA LIBRAIRIE DE LA RENAISSANCE	31036	TOULOUSE CEDEX 1		180 000 €		
		210103	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES ET AUDIOVISUELS	3	ACQUISITION DE LIVRES NEUFS SOLDES	23/08/2021	12		48	Sans minimum	32 000	Mono-attributaire	EXPLOIT COLLECTIVITES	92400	COURBEVOIE		32 000 €		
		210104	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES ET AUDIOVISUELS	4	ACQUISITION DE DOCUMENTS SONORES (CD ET TEXTES LUS)	10/08/2021	12		48	Sans minimum	32 000	Mono-attributaire	GPT D ACHAT POUR MEDIATHEQUES	74008	ANNEY CEDEX		32 000 €		
		210105	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES ET AUDIOVISUELS	5	ACQUISITION DE LIVRES EN GROS CARACTERES	22/08/2021	12		48	Sans minimum	80 000	Mono-attributaire	BOOK IN DIFFUSION DISTRIBUTION	14790	VERSION		80 000 €		
		210106	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES ET AUDIOVISUELS	6	ACQUISITION DE LIVRES DESTINES AU FONDOS REGIONAL	10/08/2021	12		48	Sans minimum	16 000	Mono-attributaire	CENTRE DISTRIBUTEUR ALIMENTAIRE SUD OUEST MERIDIEN	65420	IBOS CEDEX 9		16 000 €		
		210107	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES ET AUDIOVISUELS	7	ACQUISITION DE LIVRES EN LANGUES ETRANGERES (ADULTES ET JEUNESSE)	16/08/2021	12		48	Sans minimum	8 000	Mono-attributaire	ABRAMADABRA	38500	VOIRON		8 000 €		
		210108	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES ET AUDIOVISUELS	8	ACQUISITION DE BANDES D'IMPRESSION (ADULTES ET JEUNESSE)	27/08/2021	12		48	Sans minimum	80 000	Mono-attributaire	BACHI BOUZOUK	64000	PAU		80 000 €		
		210109	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES ET AUDIOVISUELS	9	ACQUISITION DE DOCUMENTS AUDIOVISUELS DE FICTION AVEC DROITS DE PRET (ET/OU DE CONSULTATION NEGOCIES (DVD)	23/08/2021	12		48	Sans minimum	120 000	Mono-attributaire	COLACO	69570	DARDILLY		120 000 €		
		210110	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES ET AUDIOVISUELS	10	ACQUISITION DE DOCUMENTS AUDIOVISUELS DOCUMENTAIRES AVEC DROITS DE PRET (ET/OU DE CONSULTATION NEGOCIES (DVD)	23/08/2021	12		48	Sans minimum	40 000	Mono-attributaire	COLACO	69570	DARDILLY		40 000 €		
		210111	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES ET AUDIOVISUELS	11	ACQUISITIONS DE DOCUMENTS DESTINES A L'OPERATION PREMIERES PAGES ET AUX AUTRES SERVICES DE LA DACEM (HORS MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE)	10/08/2021	12		48	Sans minimum	160 000	Mono-attributaire	CENTRE DISTRIBUTEUR ALIMENTAIRE SUD OUEST MERIDIEN	65420	IBOS CEDEX 9		160 000 €		
		210112	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES ET AUDIOVISUELS	12	ACQUISITION DE LIVRES DESTINES A LA BIBLIOTHEQUE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	10/08/2021	12		48	Sans minimum	64 000	Mono-attributaire	CENTRE DISTRIBUTEUR ALIMENTAIRE SUD OUEST MERIDIEN	65420	IBOS CEDEX 9		64 000 €		
		210113	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES ET AUDIOVISUELS	13	ACQUISITION DE LIVRES DESTINES A LA DIRECTION DES ARCHIVES ET DES PATRIMOINES (HORS BIBLIOTHEQUE DES ARCHIVES)	10/08/2021	12		48	Sans minimum	40 000	Mono-attributaire	CENTRE DISTRIBUTEUR ALIMENTAIRE SUD OUEST MERIDIEN	65420	IBOS CEDEX 9		40 000 €		
		210114	ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES, DE DOCUMENTS SONORES ET AUDIOVISUELS	14	ACQUISITION DE DOCUMENTS DESTINES AU CABINET (DONT LE SERVICE DOCUMENTATION)	10/08/2021	12		48	Sans minimum	120 000	Mono-attributaire	CENTRE DISTRIBUTEUR ALIMENTAIRE SUD OUEST MERIDIEN	65420	IBOS CEDEX 9		120 000 €		
		210124	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VEHICULES DESTINES A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL	2	MAT DE BATTAGE HYDRAULIQUES SUR CHENILLARD AUTOMOTEUR ET REMORQUE DE TRANSPORT	08/09/2021	10		10			Mono-attributaire	PAJOT	49124	ST BARTHELEMY D ANJOU		88 800 €		
		210125	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VEHICULES DESTINES A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL	3	PELLE HYDRAULIQUE SUR PNEUS 15 A 18 TONNES	09/09/2021	9		9			Mono-attributaire	V2V MATERIELS ET SERVICES TRAVAUX PUBLICS	31621	VILLENEUVE LES BOULOC		216 500 €		
		210126	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VEHICULES DESTINES A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL	4	FOURGON TOLE 4X4 CABINE APPROFONDIE PTAC JUSQU' A 3,5 TONNES	16/09/2021	6		6			Mono-attributaire	SAVAL TARRES	65000	TARRES		37 029 €		
		210128	ACQUISITION DE CARTES DE PAIEMENT ET / OU DE RETRAIT POUR LE PAIEMENT DES AIDES FINANCIERES DE L'AIDE SOCIALE ET SERVICES ASSOCIES			04/08/2021	12		48	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	DOMICILE UP LE CHEQUE DEJELNER	92230	GENNEVILLIERS		5 400 000 €		
		210129	ACQUISITION ET MAINTENANCE DE SYSTEMES D'IMPRESSION	1	SYSTEMES D'IMPRESSION "A3"	08/09/2021	12		48	Sans minimum	250 000	Mono-attributaire	RICOH FRANCE	94513	RUNGIS CEDEX		250 000 €		
		210130	ACQUISITION ET MAINTENANCE DE SYSTEMES D'IMPRESSION	2	SYSTEMES D'IMPRESSION "A4"	08/09/2021	12		48	Sans minimum	200 000	Mono-attributaire	ACTUELBURO	64300	ORTHEZ		200 000 €		
		210131	ACQUISITION ET MAINTENANCE DE SYSTEMES D'IMPRESSION	3	SYSTEMES D'IMPRESSION RECONDITIONNES "A3 ET A4"	08/09/2021	12		48	Sans minimum	20 000	Mono-attributaire	AM TRUST	92600	ASNIERES SUR SEINE		20 000 €		
		210137	FOURNITURE ET LIVRAISON DE LEGUMES CRUS CONVENTIONNELS TRANSFORMES POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE			09/09/2021	12		36	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	VILLAGE ACCUEILLANT	65000	TARRES		95 000 €		
		210142	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VEHICULES DESTINES A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL	1	CHARGEUSE COMPACTE SUR PNEU	07/10/2021	6		6	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	LAFFONT	64160	MORLAAS		36 900 €		
		210143	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VEHICULES DESTINES A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL	2	CAMION CHASSE NEIGE 4X4 PORTE OUTIL EQUIPE D'AILERONS ECURETURS	07/10/2021	6		6	Sans minimum	Sans maximum en quantité	Mono-attributaire	HAMECHER TOULOUSE VI	31150	FENOUILLET		291 666 €		
		210181	FOURNITURE D'ENROCHEMENTS ET DE GRANULATS POUR TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE STRUCTURES DE CHAUSSUES	1	FOURNITURE D'ENROCHEMENTS POUR TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE CHAUSSUES - ZONE EST - CENTRE GEOGRAPHIQUE FIXE A LANNEMEZAN	17/12/2021	12		48	Sans minimum	50 000	Mono-attributaire	ETS MUR BATIMENT TRAVAUX PUBLICS ET CARRIERES	65410	SARRANCOLIN		50 000 €		
		210182	FOURNITURE D'ENROCHEMENTS ET DE GRANULATS POUR TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE STRUCTURES DE CHAUSSUES	2	FOURNITURE D'ENROCHEMENTS POUR TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE CHAUSSUES - ZONE OUEST - CENTRE GEOGRAPHIQUE FIXE A LOURDES	17/12/2021	12		48	Sans minimum	50 000	Mono-attributaire	CARRIERES DANIEL GER	65100	GER		50 000 €		
		210183	FOURNITURE D'ENROCHEMENTS ET DE GRANULATS POUR TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE STRUCTURES DE CHAUSSUES	3	FOURNITURE DE GRANULATS POUR STRUCTURES DE CHAUSSUES - ZONE EST - CENTRE GEOGRAPHIQUE FIXE A LANNEMEZAN	17/12/2021	12		48	Sans minimum	50 000	Mono-attributaire	ETS MUR BATIMENT TRAVAUX PUBLICS ET CARRIERES	65410	SARRANCOLIN		50 000 €		
		210184	FOURNITURE D'ENROCHEMENTS ET DE GRANULATS POUR TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE STRUCTURES DE CHAUSSUES	4	FOURNITURE DE GRANULATS POUR STRUCTURES DE CHAUSSUES - ZONE OUEST - CENTRE GEOGRAPHIQUE FIXE A LOURDES	17/12/2021	12		48	Sans minimum	50 000	Mono-attributaire	CARRIERES DANIEL GER	65100	GER		50 000 €		
		210192	IDENTIFICATION ET PROSPECTION DE PORTEURS DE PROJETS POUR LA CREATION OU LA REPRISE D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES DANS LE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES			20/12/2021	36		36			Mono-attributaire	GEOLINK	34970	LATTES		70 000 €		
		DIR. ROUTES MOBILITES		210030	CONFECTION DE PANNEAUX D'INFORMATION			33/04/2021	12		12			Mono-attributaire	CTOPOUB	65000	TARRES		3 316 €
				210056	MARCHE SUCCENT DE FOURNITURE DE PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER POUR LES BESOINS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES			29/04/2021	12		12			Mono-attributaire	MAESTRIA SIGNALISATION	09100	PAMIERS		57 119 €
	210058		LA FOURNITURE DE GRANULATS POUR LA REALISATION D'ENDUITS SUPERFICIELS POUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRENEES	1	LA FOURNITURE DE GRANULATS POUR LA REALISATION D'ENDUITS - ZONE TARRES-BAGNERES	14/05/2021	12		12			Mono-attributaire	CARRIERES DANIEL	64238	LESCAR		33 293 €		
	210059		LA FOURNITURE DE GRANULATS POUR LA REALISATION D'ENDUITS SUPERFICIELS POUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRENEES	2	LA FOURNITURE DE GRANULATS POUR LA REALISATION D'ENDUITS - ZONE D'ARGELLES-GAZOS	17/05/2021	12		12			Mono-attributaire	CARRIERES DANIEL	64238	LESCAR		35 673 €		
	210085		FOURNITURE ET LIVRAISON DE SILOS VERTICAUX POUR STOCKAGE DE FONDANT ROUTIER	1	SILO VERTICAL OUVERTURE LARGE MAULEON-BAROUSSE	16/06/2021	6		6			Mono-attributaire	QUADRIMEX SELS	84300	CAVAILLON		20 340 €		
	210086	FOURNITURE ET LIVRAISON DE SILOS VERTICAUX POUR STOCKAGE DE FONDANT ROUTIER	2	SILOS VERTICAL SUR LA COMMUNE DE TILHOUE	16/06/2021	6		6			Mono-attributaire	QUADRIMEX SELS	84300	CAVAILLON		29 760 €			

Type	DGA	N° marché	Libellé du marché	N° lot	Nom du lot	Date de notification	Durée initiale (en mois)	Durée en semaine	Durée totale (en mois)	Montant Minimum HT en €	Montant Maximum HT en €	Type attributaire	Nom attributaire	Code postal	Commune	Montant global forfait HT	Montant estimé HT (avec reconductions)		
		210160	FOURNITURE D'OBSERVATIONS ET DE PREVISIONS DE PHENOMENES ATMOSPHERIQUES DESTINEES A L'AIDE A LA DECISION RELATIVE A LA VIABILITE HIVERNALE			20/10/2021	0		12			Mono-attributaire	METEO FRANCE SIEGE	94160	ST MANDE CEDEX	38 092 €			
		210161	FOURNITURE, LIVRAISON ET POSE D'UNE COUVERTURE DE FOSSE ET FOURNITURE D'UN VERIN DE FOSSE PL	1	FOURNITURE, LIVRAISON ET POSE D'UNE COUVERTURE DE FOSSE	25/10/2021	6		6			Multi-attributaire	EN ATTENTE CREATION ASTRE GF			26 000 €			
		210162	FOURNITURE, LIVRAISON ET POSE D'UNE COUVERTURE DE FOSSE ET FOURNITURE D'UN VERIN DE FOSSE PL	2	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN VERIN DE FOSSE	22/10/2021	6		6			Mono-attributaire	STERIL EQUIP VI	62660	BELVRY	6 900 €			
Forfaitures																672 523 €	13 909 466 €		
Services	DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE	210001	MAINTENANCE DU PROGIciel MARCO WEB ET PRESTATIONS ASSOCIEES			27/01/2021	12		48	Sans minimum	35 000,00	Mono-attributaire	AGYSOFT	34790	GRABELS		140 000 €		
		210008	EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORTS PONCTUELS POUR LES ENFANTS CONFIES A L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE OU BENEFICIAIRE D'UNE MESURE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE			16/03/2021	12		48	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	TAXIS DES ETOILES ST LAURENT DE NESTE	65150	ST LAURENT DE NESTE		1 200 000 €		
		210009	MAINTENANCE DES PORTES, PORTAILS ET BARRIERES AUTOMATIQUES DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DES HAUTES-PYRENEES			22/02/2021	48		48	Sans minimum	40 000	Mono-attributaire	KONE	06200	NICE	151 784 €	40 000 €		
		210013	TOIP, APPLICATIONS CONNEXES ET PRESTATIONS ASSOCIEES			04/03/2021	12		48	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	ARAMIS TELECOM	31860	LABARTHE SUR LEZE		600 000 €		
		210014	CONTRAT DE SERVICES DES PROGIcIELS DE LA GAMME ESRI			08/03/2021	12		48	Sans minimum	40 000	Mono-attributaire	1SPATIAL FRANCE SAS	94130	ARQUEJEL		40 000 €		
		210015	CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE PRESTATIONS ASSOCIEES POUR LE LOGICIEL DE RESERVATION DE VEHICULES ET LE SYSTEME D'ARMOIRE A CLES			08/03/2021	12		48	Sans minimum	80 000	Mono-attributaire	3G COMM	29000	QUIMPER		80 000 €		
		210021	MARCHE DES CONTROLES REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DES HAUTES-PYRENEES			26/03/2021	48		48	Sans minimum	36 000	Mono-attributaire	QUALICONSULT EXPLOITATION PAU	64000	PAU	111 024 €	36 000 €		
		210029	CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE SERVICES DU LOGICIEL DE CARTOGRAPHIE DU SYSTEME D'INFORMATION SOLUQIQ			24/03/2021	12		48	Sans minimum	200 000	Mono-attributaire	ABPLUS SOFTWARE	34000	MONTPELLIER		200 000 €		
		210031	CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ACQUISITION DES PROGIcIELS DE LA GAMME ESRI			26/03/2021	12		48	Sans minimum	80 000	Mono-attributaire	ESRI FRANCE	92190	MEUDON CEDEX		80 000 €		
		210039	CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'EVOLUTION DU LOGICIEL D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS BMS			16/04/2021	12		24	Sans minimum	80 000	Mono-attributaire	BLUEKANGOO - SIEGE	35700	RENNES		80 000 €		
		210092	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	2	TOUTES ENTREPRISES D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS			31/05/2021	36		36			Mono-attributaire	ATOUT VERT	64300	ARGANNON	41 322 €	
		210054	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS LOGEMENTS DE LA CASERNE DE GENDARMERIE CHARRAZ A TARBES					17/05/2021	32		32			Groupement	ATELIER ARCHITECTURE LARONDDO JEAN-MICHEL	65000	TARBES	65 152 €	
															QUARK INGENIERIE	65660	SEMEAC		
		210055	CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'EVOLUTION DU PROGIciel ATAL					11/05/2021	12		48	Sans minimum	180 000	Mono-attributaire	BERGER LEVRAULT	31670	LABEGE		180 000 €
		210062	ACQUISITION, HEBERGEMENT, MAINTENANCE ET PRESTATIONS ASSOCIEES POUR UNE SOLUTION DE GESTION DE LA RELATION USAGER					16/06/2021	36		36	Sans minimum	200 000	Mono-attributaire	ENTR OUVERT	75014	PARIS 14EME ARRONDISSEMENT		200 000 €
		210063	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX RESERVE AUX ENTREPRISES ADAPTEES					31/05/2021	36		36			Mono-attributaire	ETABLISSEMENT PUBLIC ACCOMPAGNEMENT SOINS SEMEAC	65660	SEMEAC	120 230 €	
		210076	SERVICES D'INSERTION ET DE PROFESSIONNALISATION RELATIFS A L'ENTRETIEN D'ESPACES NATURELS ET D'OUVRAGES CONTIGUS A DES CHAUSSEES DEPARTEMENTALES	1	SECTEUR PAYS DES GAVES			21/06/2021	12		48			Mono-attributaire	PETR PAYS DE LOURDES VALLEES DES GAVES	65100	LOURDES	60 000 €	
		210077	SERVICES D'INSERTION ET DE PROFESSIONNALISATION RELATIFS A L'ENTRETIEN D'ESPACES NATURELS ET D'OUVRAGES CONTIGUS A DES CHAUSSEES DEPARTEMENTALES	2	SECTEUR HAUT ADOUR			21/06/2021	12		48			Mono-attributaire	VILLAGE ACCUEILLANT	65000	TARBES	48 000 €	
		210078	SERVICES D'INSERTION ET DE PROFESSIONNALISATION RELATIFS A L'ENTRETIEN D'ESPACES NATURELS ET D'OUVRAGES CONTIGUS A DES CHAUSSEES DEPARTEMENTALES	3	SECTEUR COTEAUX NESTES VAL D'ADOUR			21/06/2021	12		48			Mono-attributaire	VILLAGE ACCUEILLANT	65000	TARBES	52 740 €	
		210127	CONSEIL STRATEGIQUE ET ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE					23/08/2021			31			Mono-attributaire	TED CONSEIL	49100	ANGERS	27 500 €	
		210132	MAINTENANCE ET EVOLUTION DU LOGICIEL MICROSAT					25/08/2021	12		48	Sans minimum	40 000	Mono-attributaire	IGA - INFORMATIQUE GEOPHYSIQUE APPLIQUEES	37000	TOURS		40 000 €
		210165	ACQUISITION, HEBERGEMENT ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE					30/11/2021	20		44	Sans minimum	200 000	Mono-attributaire	MAARCH	92000	NANTERRE	229 700 €	200 000 €
		210177	PAIEMENT DES PRESTATIONS SOCIALES SOUS FORME DE CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU)	1	CESU POUR LE PAIEMENT DES PRESTATIONS SOCIALES			10/12/2021	12		48	Sans minimum	4 500 000	Mono-attributaire	DOMSERVE	92120	MONTROUGE		4 500 000 €
		210178	PAIEMENT DES PRESTATIONS SOCIALES SOUS FORME DE CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU)	2	CESU PREFINANCES POUR LE PAIEMENT DE PRESTATIONS EN VUE DE FAVORISER L'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES			30/12/2021	12		48	Sans minimum	540 000	Mono-attributaire	DOMSERVE	92120	MONTROUGE		540 000 €
		210180	ASSISTANCE AUX ETUDES DE CONCEPTION TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION DES OUVRAGES D'ART DU PATRIMOINE EXISTANT					09/12/2021	12		24	Sans minimum	213 000	Multi-attributaire	SIXENSE ENGINEERING	31670	LABEGE		213 000 €
		210180	ASSISTANCE AUX ETUDES DE CONCEPTION TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION DES OUVRAGES D'ART DU PATRIMOINE EXISTANT					09/12/2021	12		24	Sans minimum	213 000	Multi-attributaire	GETEC SUD-OUEST	31100	TOULOUSE		213 000 €
															INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE	31079	TOULOUSE CEDEX		
		210186	CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE SERVICES DU LOGICIEL DE GESTION DES INDEMNITES CHOMAGES - INDELIN					17/12/2021	12		48	Sans minimum	60 000	Mono-attributaire	CENTRE ETUDE GESTION ALLOCATION PERTE EMPLOI	92300	LEVALLOIS PERRET		60 000 €
		210187	NUMERISATION PATRIMONIALE DE DOCUMENTS D'ARCHIVES CONSERVES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRENEES	1	DOCUMENTS MANUSCRITS OU IMPRIMES			30/12/2021	12		48	Sans minimum	440 000	Mono-attributaire	ARKHENUM BORDEAUX	33100	BORDEAUX		440 000 €
		210188	NUMERISATION PATRIMONIALE DE DOCUMENTS D'ARCHIVES CONSERVES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRENEES	2	DOCUMENTS FIGURES			30/12/2021	12		48	Sans minimum	16 000	Mono-attributaire	ARKHENUM BORDEAUX	33100	BORDEAUX		16 000 €
		210189	NUMERISATION PATRIMONIALE DE DOCUMENTS D'ARCHIVES CONSERVES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRENEES	3	DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES			30/12/2021	12		48	Sans minimum	24 000	Mono-attributaire	ARKHENUM BORDEAUX	33100	BORDEAUX		24 000 €
		210190	NUMERISATION PATRIMONIALE DE DOCUMENTS D'ARCHIVES CONSERVES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRENEES	4	DOCUMENTS SONORES ET AUDIOVISUELS			30/12/2021	12		48	Sans minimum	20 000	Mono-attributaire	EN ATTENTE CREATION ASTRE GF				20 000 €
		210191	MARCHE DE SERVICES D'ASSURANCE					21/12/2021	24		24			Mono-attributaire	SMACL	79031	NIORT CEDEX 9	154 128 €	
		210012	MAITRISE D'OEUVRE POUR L'EXTENSION DU POINT D'APPUI A FERRIERES					19/02/2021	16		16			Mono-attributaire	BOUTET CLEMENT	65420	BIOS		16 900 €
		210036	PRESTATIONS DE NETTOYAGE D'UN BATIMENT DEPARTEMENTAL A ARREAU					03/04/2021	12		12			Mono-attributaire	SOCIETE NOUVELLE TARBES BIGORNE SERVICES	65800	AURELIHAN	9 555 €	
		210053	CITE SCOLAIRE SARSAN MISSION MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REQUALIFICATION DE L'ENTREE PRINCIPALE DU SITE ET CENTRALISATION DES ENTITES VIES SCOLAIRE AU NIVEAU DE L'ACTUEL BATIMENT CDI					29/04/2021	16		16			Mono-attributaire	PERETTO ET PERETTO ARCHITECTES	65100	LOURDES	20 000 €	
		210060	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION THERMIQUE DU COLLEGE VOLTAIRE A TARBES					06/05/2021	32		32			Groupement	SETES	65000	TARBES		52 000 €
															ATELIER 2 A	65000	TARBES		
		210061	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION THERMIQUE DU COLLEGE DU VAL D'ARROS A TOURNAY					06/05/2021	32		32			Groupement	ATELIER 2 A	65000	TARBES		32 000 €
															SETES	65000	TARBES		
		210075	MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION THERMIQUE ET L'EXTENSION DE LA DEMI-PENSION DU COLLEGE BEAULIEU A SAINT-LAURENT-DE-NESTE					03/06/2021	32		32	Sans minimum	Sans maximum	Groupement	PERETTO ET PERETTO ARCHITECTES	65100	LOURDES		32 430 €
															QUARK INGENIERIE*	65660	SEMEAC		
		210116	INSTALLATION ET LOCATION DE SALLES DE CLASSES MODULAIRES AU COLLEGE BEAULIEU A SAINT-LAURENT-DE-NESTE					08/07/2021	12		36	Sans minimum	24 000	Mono-attributaire	LOCATION MATERIEL SERVICE	33700	MERIGNAC		24 000 €
		210083	CAMPAGNE D'ELAGAGE AU LAMIER (17M MINIMUM) ET BROYAGE DES PRODUITS DE TAILLE DES DEPENDANCES VERTES DES ROUTES DEPARTEMENTALES DE L'AGENCE DU PAYS DES GAVES					16/06/2021	7		7	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	SANGUINET FRERES	65000	TARBES		21 100 €
		210084	CAMPAGNE DE FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE AVEC EPAREUSE A LONG BRAS (17M MINIMUM) DES TALUS ET DEPENDANCES DES ROUTES DEPARTEMENTALES DE L'AGENCE DU PAYS DES GAVES					16/06/2021	7		7	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	SANGUINET FRERES	65000	TARBES		34 320 €
		210095	MISSION DE DETECTION GEOREFERENCEE DE RESEAUX SUR LES OUVRAGES D'ART ET LES ROUTES DEPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRENEES					28/06/2021	12		12	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	AQUITAINE DETECTION	64100	BAYONNE		24 725 €

Type	DGA	N° marché	Libellé du marché	N° lot	Nom du lot	Date de notification	Durée initiale (en mois)	Durée (en semaines)	Durée totale (en mois)	Montant Minimum HT en €	Montant Maximum HT en €	Type attributaire	Nom attributaire	Code postal	Commune	Montant global forfait HT	Montant estimé HT (avec reconductions)		
	DIR. ROUTES MOBILITES	220146	MAINTENANCE DE DEUX STATIONS DE RELEVAGE DES EAUX SITUÉES SUR LA RD935 A LALOUBÈRE ET TARBES			30/09/2021	12		12	Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	SUEZ EAU FRANCE BEZIERS	34500	BEZIERS	42 400 €			
		220147	RD19 - PONT SUR LA NESTE - COMMUNE DE VIELLE-AURE - REPARATION DU PONT EN MACONNERIE - RECONNAISSANCES ET ESSAIS GEOTECHNIQUES			16/09/2021		8			Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	GEOTEC*	21800	QUETIGNY	28 960 €		
		220151	MISSION D'ACQUISITION DE DONNÉES LIDAR ET DONNÉES TERRESTRES POUR LA REALISATION DE PLANS TOPOGRAPHIQUES (RD8 - RD92 - RD618)			30/09/2021	2		2		Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	GE INFRA	31400	TOULOUSE	22 400 €		
		220155	INSPECTIONS DETAILLEES ET VISITES SUBAQUATIQUES CAMPAGNE 2021			06/10/2021	8		8		Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	GINGER CETP LAHONCE	64900	LAHONCE	41 282 €		
		220185	LOCATION D'UN ENGIN DE DEMENAGEMENT EQUIPE D'UNE LAME ETRAVE ET D'ALERONS ECUREURS POUR LA SAISON HIVERNALE 2022/2021 - AGENCE DU PAYS DES GAVES - SECTEUR DE LUZ SAINT SAUVEUR			06/12/2021	4		4		Sans minimum	Sans maximum	Mono-attributaire	VILLETON JEAN	38490	ST-ANDRE-LE-GAZ	39 000 €		
Totaux																			
Travaux	DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE	220347	TRAVAUX DE REHABILITATION ET CREATION DE CLOTURES A L'HOTEL DU PRADEAU A TARBES	1	MACONNERIE - VRD	12/01/2021		13				Mono-attributaire	COLAS SUD-OUEST	65000	TARBES	177 730 €			
		220348	TRAVAUX DE REHABILITATION ET CREATION DE CLOTURES A L'HOTEL DU PRADEAU A TARBES	2	COUVERTURE ARDOISE ZINGUERIE	12/01/2021		13					Mono-attributaire	SOCIETE BOURDET	65400	LAU-BALAGNAS	32 289 €		
		220349	TRAVAUX DE REHABILITATION ET CREATION DE CLOTURES A L'HOTEL DU PRADEAU A TARBES	3	SERRURERIE	12/01/2021		13					Mono-attributaire	F2GP	65100	LOURDES	84 062 €		
		220350	TRAVAUX DE REHABILITATION ET CREATION DE CLOTURES A L'HOTEL DU PRADEAU A TARBES	4	MENUISERIES	12/01/2021		13					Mono-attributaire	MARMER	65690	BARBAZAN DEBAT	23 463 €		
		220351	TRAVAUX DE REHABILITATION ET CREATION DE CLOTURES A L'HOTEL DU PRADEAU A TARBES	6	ELECTRICITE	14/01/2021		13					Mono-attributaire	ELECTRICITE INDUSTRIELLE J.P. FAUCHE	65800	AURELIHAN	10 500 €		
		220002	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SUR LE CENTRE D'EXPLOITATION DE BOURG DE BIGORRE	1	TERRASSEMENT/VRD-GROS OEUVRE	02/03/2021		8					Mono-attributaire	POMES DARRE TRAVAUX PUBLICS	65200	LALANNE TRIE	81 263 €		
		220003	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SUR LE CENTRE D'EXPLOITATION DE BOURG DE BIGORRE	2	CHARPENTE/METALLIQUE/BARDAGE	04/03/2021		3					Mono-attributaire	ALKAR	64430	MAULEON LICHARRE	68 669 €		
		220004	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SUR LE CENTRE D'EXPLOITATION DE BOURG DE BIGORRE	3	ELECTRICITE	02/03/2021		1					Mono-attributaire	PEUPLIERS	65220	LALANNE TRIE	4 132 €		
		220005	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SUR LE CENTRE D'EXPLOITATION DE TOURNAY	1	TERRASSEMENT/VRD-GROS OEUVRE	02/03/2021		8					Mono-attributaire	POMES DARRE TRAVAUX PUBLICS	65220	LALANNE TRIE	54 007 €		
		220006	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SUR LE CENTRE D'EXPLOITATION DE TOURNAY	2	CHARPENTE/METALLIQUE/BARDAGE	02/03/2021		3					Mono-attributaire	ALKAR	64430	MAULEON LICHARRE	75 113 €		
		220007	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SUR LE CENTRE D'EXPLOITATION DE TOURNAY	3	ELECTRICITE	02/03/2021		1					Mono-attributaire	PEUPLIERS	65220	LALANNE TRIE	4 685 €		
		220022	RENOVATION INTERIEURE DU NIVEAU R+2 - 11 RUE GASTON MANENT A TARBES	1	PLATRIERIE - ISOLATION - FAUX PLAFOND	30/03/2021		14					Mono-attributaire	GUCHOT	65000	TARBES	25 061 €		
		220023	RENOVATION INTERIEURE DU NIVEAU R+2 - 11 RUE GASTON MANENT A TARBES	2	REVETEMENTS SOLS SOUPLES - PEINTURES	30/03/2021		14					Mono-attributaire	LORENTZ	65420	IBOS	45 546 €		
		220024	RENOVATION INTERIEURE DU NIVEAU R+2 - 11 RUE GASTON MANENT A TARBES	3	MENUISERIES EXTERIEURES	30/03/2021		14					Mono-attributaire	MMS PYRENEES	65500	ST LEZER	4 625 €		
		220025	RENOVATION INTERIEURE DU NIVEAU R+2 - 11 RUE GASTON MANENT A TARBES	4	MENUISERIES INTERIEURES	30/03/2021		14					Mono-attributaire	SOCIETE MENUISERIE AGENCEMENT ET CUISINES	65350	LANSAC	17 281 €		
		220026	RENOVATION INTERIEURE DU NIVEAU R+2 - 11 RUE GASTON MANENT A TARBES	5	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE	30/03/2021		14			sans minimum	10 000		Mono-attributaire	BAJON ANDRES	65000	TARBES	39 537 €	10 000 €
		220027	RENOVATION INTERIEURE DU NIVEAU R+2 - 11 RUE GASTON MANENT A TARBES	6	ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	01/04/2021		14					Mono-attributaire	ELECTRICITE INDUSTRIELLE J.P. FAUCHE	65800	AURELIHAN	17 500 €		
		220037	RD929 PR42 PR43 COMMUNE DE SARRANCOLIN - RECALIBRAGE DE CHAUSSEE ET AMENAGEMENT DE SECURITE					23/04/2021		25				Groupement	COLAS FRANCE ETABLISSEMENT DE TARBES	65000	TARBES	1 155 356 €	
															SLTS TP	65510	LOUDEVILLE		
		220038	RD8 SECTION SOUES / ARCOZ ADOUR - CONTOURNEMENT DE SOUES - TRAVAUX NEUFS D'AMENAGEMENTS ROUTIERS					12/05/2021		14				Groupement	ROUTIERE DES PYRENES	65009	TARBES CEDEX	3 026 163 €	
															SPIE BATIGNOLLES MALET	65460	BOURS		
		220040	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DESTINE AUX ACTIVITES SPORTIVES AU COLLEGE BLANCHE ODIN A BAGNERES DE BIGORRE	1	TERRASSEMENT - VRD	01/06/2021		9		9				Mono-attributaire	SOGEP	65100	ADE	39 000 €	
		220041	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DESTINE AUX ACTIVITES SPORTIVES AU COLLEGE BLANCHE ODIN A BAGNERES DE BIGORRE	2	GROS-OEUVRE - ETANCHÉITE	01/06/2021		9		9				Mono-attributaire	PRATDESSUS FRERES	65120	LUZ ST SAUVEUR	84 922 €	
		220042	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DESTINE AUX ACTIVITES SPORTIVES AU COLLEGE BLANCHE ODIN A BAGNERES DE BIGORRE	3	CHARPENTE-COUVERTURE - ZINGUERIE - BARDAGE	01/06/2021		9		9				Mono-attributaire	TRINQUIER AGENCE NESTADOUR	65200	LOUEY	98 324 €	
		220043	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DESTINE AUX ACTIVITES SPORTIVES AU COLLEGE BLANCHE ODIN A BAGNERES DE BIGORRE	4	MENUISERIES EXTERIEURES EN ALUMINIUM	01/06/2021		9		9				Mono-attributaire	LES MENUISIERS BAGNERAIS	65200	BAGNERES DE BIGORRE	25 530 €	
		220044	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DESTINE AUX ACTIVITES SPORTIVES AU COLLEGE BLANCHE ODIN A BAGNERES DE BIGORRE	5	MENUISERIES INTERIEURES	01/06/2021		9		9				Mono-attributaire	LES MENUISIERS BAGNERAIS	65200	BAGNERES DE BIGORRE	7 813 €	
		220045	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DESTINE AUX ACTIVITES SPORTIVES AU COLLEGE BLANCHE ODIN A BAGNERES DE BIGORRE	6	PLATRIERIE - ISOLATION - FAUX - PLAFOND	01/06/2021		9		9				Mono-attributaire	OLIVEIRA-ROGEL	65150	ST-LAURENT-DE-NESTE	17 080 €	
		220046	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DESTINE AUX ACTIVITES SPORTIVES AU COLLEGE BLANCHE ODIN A BAGNERES DE BIGORRE	7	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE	01/06/2021		9		9				Mono-attributaire	PLOMBERIE CHAUFFAGE SANITAIRE SERVICES	65690	BARBAZAN DEBAT	30 688 €	
		220047	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DESTINE AUX ACTIVITES SPORTIVES AU COLLEGE BLANCHE ODIN A BAGNERES DE BIGORRE	8	ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	01/06/2021		9		9				Mono-attributaire	ELECTRICITE FOURNIER	65100	LOURDES	35 754 €	
		220048	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DESTINE AUX ACTIVITES SPORTIVES AU COLLEGE BLANCHE ODIN A BAGNERES DE BIGORRE	9	REVETEMENTS CERAMIQUES - FAIENCES	01/06/2021		9		9				Mono-attributaire	OLIVEIRA-ROGEL	65150	ST-LAURENT-DE-NESTE	12 300 €	
		220049	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DESTINE AUX ACTIVITES SPORTIVES AU COLLEGE BLANCHE ODIN A BAGNERES DE BIGORRE	10	REVETEMENTS SOLS SOUPLES - PEINTURES	01/06/2021		9		9				Mono-attributaire	PAU PEINTURES	64121	SERRES CASTETS	18 753 €	
		220050	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DESTINE AUX ACTIVITES SPORTIVES AU COLLEGE BLANCHE ODIN A BAGNERES DE BIGORRE	11	SERRURERIE	02/06/2021		9		9				Mono-attributaire	LACAZE ROLAND	65800	AURELIHAN	12 713 €	
		220051	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DESTINE AUX ACTIVITES SPORTIVES AU COLLEGE BLANCHE ODIN A BAGNERES DE BIGORRE	12	ENDUITS	01/06/2021		9		9				Mono-attributaire	ENDUITS COUSERAIS	09000	ST GIRONNS	4 837 €	
		220066	TRAVAIL DE RENOVATION THERMIQUE DU COLLEGE GASTON FEBUS A LANNEMEZAN	1	ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE ENDUIT	10/06/2021		9		9				Mono-attributaire	SUD-OUEST HABITAT	32170	MELAN	594 111 €	
		220067	TRAVAIL DE RENOVATION THERMIQUE DU COLLEGE GASTON FEBUS A LANNEMEZAN	4	PLATRIERIE - ISOLATION	10/06/2021		9		9				Mono-attributaire	OLIVEIRA-ROGEL	65150	ST-LAURENT-DE-NESTE	57 039 €	
		220068	TRAVAIL DE RENOVATION THERMIQUE DU COLLEGE GASTON FEBUS A LANNEMEZAN	5	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX	10/06/2021		9		9				Mono-attributaire	DOMINGUES PEINTURE REVETEMENT	33300	BORDEAUX	25 873 €	
		220069	TRAVAIL DE RENOVATION THERMIQUE DU COLLEGE GASTON FEBUS A LANNEMEZAN	6	ELECTRICITE COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES	10/06/2021		9		9				Mono-attributaire	INEO AQUITAINE PAU	64000	PAU	82 870 €	
		220070	TRAVAIL DE RENOVATION THERMIQUE DU COLLEGE GASTON FEBUS A LANNEMEZAN	7	PLOMBERIE-CHAUFFAGE - SANITAIRE - VMC	10/06/2021		9		9				Mono-attributaire	PLOMBERIE CHAUFFAGE SANITAIRE SERVICES	65690	BARBAZAN DEBAT	163 880 €	
		220071	TRAVAIL DE RENOVATION THERMIQUE DU COLLEGE GASTON FEBUS A LANNEMEZAN	8	PHOTOVOLTAIQUE	10/06/2021		9		9				Mono-attributaire	INEO AQUITAINE PAU	64000	PAU	56 500 €	
		220072	TRAVAIL DE RENOVATION THERMIQUE DU COLLEGE GASTON FEBUS A LANNEMEZAN	9	GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE (G.T.C)	10/06/2021		9		9				Mono-attributaire	ETABLISSEMENTS ARRUBARRENA	64310	ASCAN	54 385 €	
		220073	RENOVATION CHAUFFERIE ET SOUS-STATIONS AU COLLEGE VOLTAIRE A TARBES	1		25/06/2021		3		3				Mono-attributaire	AXIMA CONCEPT	92930	PARIS LA DEFENSE	322 794 €	
		220088	TRAVAIL DE RENOVATION THERMIQUE DU COLLEGE GASTON FEBUS A LANNEMEZAN	2	SERRURERIE	17/06/2021		9		9				Mono-attributaire	LACAZE ROLAND	65800	AURELIHAN	39 200 €	
		220089	TRAVAIL DE RENOVATION THERMIQUE DU COLLEGE GASTON FEBUS A LANNEMEZAN	3	MENUISERIES EXTERIEURES	17/06/2021		9		9				Mono-attributaire	ENERGY MENUISERIES	65420	IBOS	55 980 €	
		220090	TRAVAIL DE RENOVATION DU COLLEGE DESAIX A TARBES	1	MENUISERIES	22/06/2021		14		14				Mono-attributaire	MARMER	65690	BARBAZAN DEBAT	69 115 €	
		220091	TRAVAIL DE RENOVATION DU COLLEGE DESAIX A TARBES	2	PLATRIERIE - CARRELAGE	23/06/2021		14		14				Mono-attributaire	OLIVEIRA-ROGEL	65150	ST-LAURENT-DE-NESTE	7 381 €	
		220092	TRAVAIL DE RENOVATION DU COLLEGE DESAIX A TARBES	3	ELECTRICITE	22/06/2021		14		14				Mono-attributaire	RIBEIRO ELECTRICITE	65100	LOURDES	3 693 €	
		220093	TRAVAIL DE RENOVATION DU COLLEGE DESAIX A TARBES	4	PEINTURE-REVETEMENTS DE SOLS VINYLIQUES	22/06/2021		14		14				Mono-attributaire	REVETEMENT PEINTURE DU SUD OUEST	65290	JULLIAN	12 579 €	
		220094	RD632 PR13+925 - COMMUNE DE LARROQUE - TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'OUVRAGE D'ART SUR LA SOLLE					06/07/2021		10				Mono-attributaire	LTP GENIE CIVIL ET GABIONS EX BIF	65750	LA BARTHE DE NESTE	359 989 €	
		220133	EXTENSION DU PONT D'APPUJ A FERRIERES	1	VRD - GROS OEUVRE	20/09/2021		7		7				Mono-attributaire	POMES DARRE TRAVAUX PUBLICS	65220	LALANNE TRIE	96 243 €	
		220134	AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR DE TYPE TOURNE A GAUCHE - COMMUNE DE FONTRAILLES - RD939					13/09/2021		2				Mono-attributaire	COLAS FRANCE ETABLISSEMENT DE TARBES	65000	TARBES	131 085 €	
		220135	EXTENSION DU PONT D'APPUJ A FERRIERES	2	CHARPENTE METALLIQUE - COUVERTURE - BARDAGE	28/09/2021		7		7				Mono-attributaire	TRINQUIER AGENCE NESTADOUR	65290	LOUEY	66 000 €	
		220136	EXTENSION DU PONT D'APPUJ A FERRIERES	3	SERRURERIE - CLOTURES - PORTAILS	20/09/2021		7		7				Mono-attributaire	MMS PYRENEES	65500	ST LEZER	23 220 €	
220138	EXTENSION DU CENTRE D'EXPLOITATION DE L'ANTENNE DES ROUTES DE TARBES HAUT ADOUR SITE DE BASTILLAC	1	GROS OEUVRE - VRD	21/09/2021		5		5				Mono-attributaire	VIGNES	65320	BORDERES SUR L. LECHZ	45 497 €			
220139	EXTENSION DU CENTRE D'EXPLOITATION DE L'ANTENNE DES ROUTES DE TARBES HAUT ADOUR SITE DE BASTILLAC	2	CHARPENTE METALLIQUE ET BOIS - COUVERTURE - BARDAGE	21/09/2021		5		5				Mono-attributaire	SAS DA COSTA BATIMENTS	32700	LECTOURE	98 951 €			
220140	EXTENSION DU CENTRE D'EXPLOITATION DE L'ANTENNE DES ROUTES DE TARBES HAUT ADOUR SITE DE BASTILLAC	3	ELECTRICITE	21/09/2021		5		5				Mono-attributaire	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	69551	FEYZIN CEDEX	4 600 €			
220141	RD 907 - COMMUNE DE LARREUILLE - CALIBRAGE ET RENFORCEMENT DE LA CHAUSSEE - PR 0 + 260 A PR 0 + 910					14/09/2021		2				Mono-attributaire	SAS SIORAT	31600	MURET	118 975 €			
220152	RENOVATION DU BATIMENT C AU COLLEGE VOLTAIRE A TARBES	1	PLATRIERIE - MACONNERIE	18/10/2021		6		6				Groupement	SATEC CONSTRUCTION	65310	ODOS	75 831 €			
220153	RENOVATION DU BATIMENT C AU COLLEGE VOLTAIRE A TARBES	2	MENUISERIE	18/10/2021		6		6				Mono-attributaire	FIBINAT	65000	TARBES	39 053 €			
220154	RENOVATION DU BATIMENT C AU COLLEGE VOLTAIRE A TARBES	3	REVETEMENT SOL ET MURS	18/10/2021		6		6				Groupement	LORENTZ	65420	IBOS	42 780 €			
220156	RENOVATION DU BATIMENT C AU COLLEGE VOLTAIRE A TARB																		

Type	DGA	N° marché	Libellé du marché	N° lot	Nom du lot	Date de notification	Durée initiale (en mois)	Durée en semaine	Durée totale (en mois)	Montant Minimum HT en €	Montant Maximum HT en €	Type attributaire	Nom attributaire	Code postal	Commune	Montant global forfait HT	Montant estimé HT (avec reconstructions)	
DIR. EDUCATION ET BATIMENTS		210157	RENOVATION DU BATIMENT C AU COLLEGE VOLTAIRE A TARBES	5	ELECTRICITE	18/10/2021	6		6			Mono-attributaire	ELECTRICITE INDUSTRIELLE J.P. FAUCHE	65800	AURELIHAN	12 500 €		
		210163	TRAVAUX D'AMELIORATION ET D'AMENAGEMENT DU RESEAU ROUTIER SECONDAIRE ENROBES COULES A FROID ET ENROBES BITUMINEUX A L'EMULSION DE BITUME			09/12/2021	12		48	Sans minimum	3 600 000	Mono-attributaire	ROUTIERE DES PYRENEES	65009	TARBES CEDEX		3 600 000 €	
		210166	TRAVAUX D'AMELIORATION ET D'AMENAGEMENT DU RESEAU ROUTIER SECONDAIRE ENDUITS SUPERFICIELS D'USURE			23/11/2021	12		48	Sans minimum	9 000 000	Mono-attributaire	COLAS FRANCE ETABLISSEMENT DE TARBES	65000	TARBES		9 000 000 €	
		210010	TRAVAUX DE REHABILITATION ET CREATION DE CLOTURS A L'HOTEL DU PRADEAU A TARBES - LOT N° 5 PEINTURE DEPIROBAGE			04/02/2021			13			Mono-attributaire	PORTASSAU**	65000	TARBES	39 973 €		
		210064	ABBAYE DE SAINT SEVER-DE-RUSTAN TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET DE REPARATION SUR LA RUINE NORD-EST			25/05/2021	2		2			Mono-attributaire	TMH	33140	VILLENAVE D'ORNON	34 731 €		
		210079	COLLEGE DESAIX MISE EN OEUVRE DES PRECONISATIONS DES HANDICAPES 2021 - LOT 1 SERRURERIE	1	SERRURERIE	08/06/2021			12				Mono-attributaire	LACAZE ROLAND	65800	AURELIHAN	3 360 €	
		210080	COLLEGE DESAIX MISE EN OEUVRE DES PRECONISATIONS DES HANDICAPES 2021 - LOT 2 PEINTURE REVETEMENTS DE SOL VINYLQUES	2	PEINTURE REVET.SOLS VINYLQUES	08/06/2021			12				Mono-attributaire	NEO-BATI	64000	PAU	15 590 €	
		210081	COLLEGE DESAIX MISE EN OEUVRE DES PRECONISATIONS DES HANDICAPES 2021 - LOT 3 PLOMBERIE	3	PLOMBERIE	09/06/2021			12				Mono-attributaire	ETABLISSEMENTS HUBERT	65800	AURELIHAN	3 288 €	
		210082	COLLEGE DESAIX MISE EN OEUVRE DES PRECONISATIONS DES HANDICAPES 2021 - LOT 4 TOTEM	4	TOTEM	08/06/2021			12				Mono-attributaire	RIZO SIGNALTIQUE	64480	LARRESSORE	2 270 €	
		210087	COLLEGE DU VAL D'ARROS A TOURNAY TRAVAUX DE CHAUFFAGE AU BATIMENT D			09/06/2021			8				Mono-attributaire	CLIMATEC PYRENEES	65420	IBOS	41 500 €	
		210117	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET RENOVATION 2021 AU COLLEGE DES PYRENEES A TARBES - LOT 1 MACONNERIE	1	MACONNERIE	09/07/2021	5,5		5,5				Mono-attributaire	VIGNES	65320	BORDERES SUR L. ECHEZ	25 914 €	
		210118	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET RENOVATION 2021 AU COLLEGE DES PYRENEES A TARBES - LOT 2 PLATRERIE/FAUX-PLAFONDS/CARRELAGE	2	PLATRERIE/FAUX-PLAFONDS/CARRELAGE	09/07/2021	5,5		5,5				Mono-attributaire	BOURDARIOS	31100	TOULOUSE	28 995 €	
		210119	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET RENOVATION 2021 AU COLLEGE DES PYRENEES A TARBES - LOT 3 FERMETURES/SERRURERIE	3	FERMETURES/SERRURERIE	13/07/2021	5,5		5,5				Mono-attributaire	ETABLISSEMENTS JOSEPH CABANNE	65420	IBOS	6 418 €	
		210120	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET RENOVATION 2021 AU COLLEGE DES PYRENEES A TARBES - LOT 4 PEINTURE	4	PEINTURE	10/07/2021	5,5		5,5				Mono-attributaire	PEINTURE PALDMINO	65600	SARROUILLES	7 992 €	
		210121	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET RENOVATION 2021 AU COLLEGE DES PYRENEES A TARBES - LOT 4 VENTILATION/PLOMBERIE	5	VENTILATION/PLOMBERIE	09/07/2021	5,5		5,5				Mono-attributaire	SOCIETE D EXPLOITATION DU BATIMENT	65500	VIC EN BIGORRE	13 720 €	
		210122	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET RENOVATION 2023 AU COLLEGE DES PYRENEES A TARBES - LOT 6 ELECTRICITE	6	ELECTRICITE	09/07/2021	5,5		5,5				Mono-attributaire	ELECTRICITE INDUSTRIELLE J.P. FAUCHE	65800	AURELIHAN	9 612 €	
		210123	TRAVAUX 2021 DE MENUISERIES AU COLLEGE PYRENEES A TARBES			12/07/2021	6		6				Mono-attributaire	MMS PYRENEES	65500	ST LEZER	32 772 €	
		210148	EXTENSION DU POINT D'APPUI A FERRIERES	4	ELECTRICITE	23/09/2021	7		7				Mono-attributaire	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES SUD-OUEST	31400	TOULOUSE	7 772 €	
		210158	RENOVATION DE LA COUVERTURE DE LA MASON DEPARTEMENTALE DE SOLIDARITE A VIC EN BIGORRE			14/10/2021			4				Mono-attributaire	TROYANO CHARPENTE	65500	VIC EN BIGORRE	45 605 €	
	210164	MODERNISATION DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE AU COLLEGE BLANCHE ODIN A BAGNERES DE BIGORRE			28/10/2021	5		5				Mono-attributaire	ASSISTANCE MAINTENANCE SECURITE	66600	RIVESALTES	32 328 €		
DIR. ROUTES MOBILITES		210115	RD78 - IZALUX - TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DE CHAUSSEE			13/07/2021			5			Mono-attributaire	DASTUGUE JEAN ET FILS	65330	GALAN	23 327 €		
		210144	RD925 - COMMUNE DE FERRERE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE - ELARGISSEMENT DE LA CHAUSSEE DU PR15+840 AU PR16+000			18/09/2021	1		1			Mono-attributaire	STE EXPLOITATION COMMERCIALE INDUSTRIELLE DE BAROUS	65370	SARP	77 760 €		
		210145	RD112 - COMMUNE DE BAREILLES - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE - DEROGACE POUR ELARGISSEMENT DE LA CHAUSSEE DU PR5+110 AU PR5+200			15/09/2021			6			Mono-attributaire	SOC LOURONNAISE TRAVAUX SERVICES GENOS	65240	GENOS	33 955 €		
		210149	SARRIC-BIGORRE - AMENAGEMENT CARREFOUR RD934 - RDB - PARTIE NORD			28/09/2021	2		2				Mono-attributaire	SPIE BATIGNOLLES MALET	65460	BOURS	64 906 €	
		210150	DEMOLITION DU HANGAR ET ATELIER EDIFIES SUR LA COMMUNE DE BERNAÇ DEBAT - PARCELLE B 425			30/09/2021			9				Mono-attributaire	SOGEF	65100	ADE	25 071 €	
		210159	RDB17 - COMMUNE D'IBOS - DEBOISEMENT ET NETTOYAGE DE TALLUS			15/10/2021			9				Mono-attributaire	SANGUINET FRERES	65000	TARBES	29 950 €	
		210179	CAMPAGNE D'ELAGAGE AU LAMIER 2021-2022 - AGENCE DU PAYS DES COTEAUX			18/11/2021	4		4				Mono-attributaire	SANGUINET FRERES	65000	TARBES	68 500 €	
TOTAL																8 689 427 €	12 610 000 €	
Nombre total de marchés : 185																10 840 499 €	35 685 466 €	
Total																46 525 965 €		

Avenants de marchés 2021

DGA	Marché	Lot	Titulaire	Nouveau titulaire	Type d'avenant	Date d'effet	Montant avenant HT
DRM	Fourniture de carburant (GNR,GO) en vrac pour les besoins du Département des Hautes-Pyrénées	2 - Fourniture et livraison de gazole et GNR grand froid en vrac pour les agences	Mazzella à Séméac	Alvéa à Montpouillan	Transfert	11/01/2021	
	Travaux de renforcement par point à temps automatique sur routes départementales	1 - Pays du Val d'Adour, Pays de Tarbes Haut Adour, Pays des Gaves	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	07/04/2021	
		2 - Pays des Coteaux, Pays des Nestes	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	07/04/2021	
	Travaux d'amélioration et d'aménagement du réseau routier départemental secondaire	/	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	07/04/2021	
	RD929 Commune d'Arreau lieu dit Mounachou PR 48+760 au PR49+400 Travaux d'aménagement et recalibrage de la chaussée	/	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	07/04/2021	
	Travaux d'amélioration et d'aménagement du réseau routier structurant	2 - Agence du Pays de Lannemezan, des vallées des Nestes et Barousse et agence du Pays des Coteaux	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	07/04/2021	
	RD929 Recalibrage et aménagement d'un tourne à gauche à Camous	/	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	07/04/2021	
	Fourniture et transport de bitume pur pour les besoins du Département des Hautes-Pyrénées	/	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	05/05/2021	
	Travaux d'enrobés coulés à froid	/	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	24/09/2021	
	Travaux d'amélioration et d'aménagement du réseau routier départemental secondaire Pays du Val d'Adour, Pays de Tarbes Haut Adour, Pays des Gaves	/	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	24/09/2021	
	Fourniture de produits de marquage routiers pour les besoins du Conseil Départemental des Hautes-Prénées	/	Société d'Applications Routières à Nanterres		Interruption du contrat + prolongation	15/07/2021	
	Contrat de maintenance et d'évolution du système d'assistance au pilotage des opérations de viabilité hivernale et matériels associés	/	CGX à Labruguière		Augmentation de montant	10/12/2021	6 485 €
DEB	Maitrise d'œuvre pour la rehabilitation du site place Ferre à Tarbes	/	Groupement Perretto / SETES / ACE Consulting / Comeron Conseil Environnement à Lourdes		Prolongation de délai	29/01/2021	
	Marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation des bâtiments départementaux	2 - Installations CVC du Département supérieures à 30KW (hors collèges)	Idex Energies à Boulogne Billancourt		Diminution du montant	04/03/2021	-8 102 €
		3 - Installations CVC du Département inférieures à 30 kw (hors collèges)			Diminution du montant	04/03/2021	-2 410 €
	Travaux sur l'aile aux moines de l'Abbaye de l'Escaladieu	1 - Maçonnerie, pierre de taille	SGRP à Lectoure		Augmentation de montant + prolongation de délai	24/03/2021	11 623 €
					Augmentation de montant	23/06/2021	2 723 €
		2 - Charpente, ferronnerie, menuiserie	Rodriguez-Bizeul à Fontanes		Augmentation de montant + prolongation de délai	24/03/2021	6 212 €
					Augmentation de montant	24/06/2021	2 010 €
		3 - Cloisons - doublage	Néo Bati à Pau		Augmentation de montant + prolongation de délai	24/03/2021	1 800 €
					Augmentation du montant	23/06/2021	1 554 €
		4 - Peinture	Néo Bati à Pau		Prolongation de délai	24/03/2021	
		6- Electricité	Spie Industrie et Tertiaire à Séméac		Augmentation de montant + prolongation de délai	24/03/2021	8 993 €
	7 - Plomberie	PCS à Barbazan-Debat		Augmentation de montant + prolongation de délai	24/03/2021	365 €	
				Augmentation de montant	23/06/2021	1 786 €	
	8 - Ascenseur	NSA à Pau		Prolongation de délai	24/03/2021		
	Construction des sanitaires extérieurs pour le collège - extension des vestiaires du gymnase pour la cité scolaire la Serre de Sarsan	1 - Terrassement - VRD	Orteu à Ger		Augmentation de montant	23/03/2021	4 300 €
		5 - Plâtrerie - isolation - faux plafonds	Burlo à Lourdes		Augmentation de montant	23/03/2021	885 €
		9 - Plomberie - sanitaire -ventilation - chauffage	JC Sarie à Lourdes		Augmentation de montant	23/03/2021	2 989 €
	Travaux de réhabilitation et création de clôtures à l'Hôtel du Pradeau à Tarbes	1 - Maçonnerie - VRD	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	07/04/2021	
					Augmentation de montant + prolongation de délai	19/04/2021	3 138 €
		2 - Couverture / ardoise / zinguerie	Bourdet à Lau Balagnas		Prolongation de délai	16/04/2021	
3 - Serrurerie		F2GP à Lourdes		Prolongation de délai	20/04/2021		
4 - Menuiseries	Marmar à Barbazan-Debat		Augmentation de montant + prolongation de délai	16/04/2021	2 298 €		

DGA	Marché	Lot	Titulaire	Nouveau titulaire	Type d'avenant	Date d'effet	Montant avenant HT	
		6 - Electricité	JP Fauché à Aureilhan		Prolongation de délai	16/04/2021		
	Construction d'un bâtiment sur le centre d'exploitation de Tournay	Lot 1 : Terrassement / VRD / Gros œuvre	Pomes Darré à Lalanne Trie		Augmentation de montant	30/08/2021	19 716 €	
	Rénovation intérieure du niveau R+2 - 11 rue Gaston Manent à Tarbes	Lot 3 : Menuiseries exterieur	MMS Pyrénées à Saint Lézer		Augmentation et diminution de montant	27/08/2021	728 €	
		Lot 6 Electricité courants forts et faibles	JP Fauché à Aureilhan		Augmentation de montant	26/08/2021	1 402 €	
		Lot 4 Menuiseries intérieures	SMAC à Lansac		Augmentation de montant	13/09/2021	2 888 €	
		Lot 5 chauffage - ventilation - plomberie - sanitaire	Bajon Andrès à Tarbes		Augmentation de montant	13/09/2021	9 057 €	
		1 Plâtrerie - isolation - faux plafonds	Guichot à Tarbes		Augmentation de montant	23/09/2021	8 169 €	
	Marché des contrôles réglementaires des installations électriques techniques dans les bâtiments départementaux des Hautes-Pyrénées	/	Qualiconsult Exploitation à Pau		Diminution du montant	22/09/2021	-960 €	
	Rénovation chaufferie et sous-stations au collège Voltaire à Tarbes	/	Engie Solutions Axima Concept Agence Biarritz		Diminution de montant + changement de prestation+prolongation de délai	22/11/2021	-7 100 €	
DSD	Acquisition de vaccins dans le cadre de la politique vaccinale du département des Hautes-Pyrénées	11 - Vaccin antirabique	Glaxosmithkline à Ruel Malmaison	Valneva France à Saint Herblain	Transfert	25/05/2021		
DRAG	Contrat de maintenance et d'évolution d'Astre GF et prestations associées	/	GFI Progiciel à St-Ouen	Inetum Software France à St Ouen	Transfert	12/02/2021		
	Contrat de maintenance et de service du logiciel de gestion des ressources humaines Astre-RH	/	GFI Progiciel à St-Ouen		Modificatif	26/12/2020		
			GFI Progiciel à St-Ouen	Inetum Software France à St Ouen	Transfert	12/02/2021		
	Contrat de maintenance et d'évolution du progiciel Iodas	/	GFI Progiciel à St-Ouen	Inetum Software France à St Ouen	Transfert	12/02/2021		
			Inetum Software France à St Ouen		Modificatif	30/08/2021		
	Contrat de maintenance et d'évolution des systèmes de gestion des temps et de gestion des accès, logiciels GESTOR.NET et SECURITY SERVICES et matériels associés	/	GFI Progiciel à St-Ouen	Inetum Software France à St Ouen	Transfert	12/02/2021		
	Recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage préalable à la mise en place d'un système d'archivage électronique	/	Olkoa à St Martin d'Hères		Augmentation de montant + prolongation de délai	15/04/2021	1 700 €	
	Acquisition et mise en service du progiciel Cupidon	/	Epiconcept à Paris		Transfert	05/05/2021		
	Carte Achat 2020	/	/	/	/	Changement de nom du responsable de programme	02/04/2021	
						Augmentation de montant	06/07/2021	2 000 €
Marché de service d'assurance	3 - Flotte automobile et risques annexes	BEAC à Besançon	BEAH à Paris		Changement dénomination	25/08/2021		
Nombre d'avenants : 55							total : 84 247 €	

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DES HAUTES-PYRENEES**

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

DEUXIEME REUNION DE 2022

Séance du 25 mars 2022

Date de la convocation : 11/03/22

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRALT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON

RAPPORT SOCIAL UNIQUE PORTANT SUR LES ANNEES 2019 A 2021

DOSSIER N° 507

Madame Monique LAMON, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental,

PREND ACTE

du rapport social unique (RSU) portant sur les années 2019 à 2021.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU



RAPPORT SOCIAL UNIQUE

2019-2021



La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit l'élaboration d'un rapport social unique (RSU) par les collectivités, à partir du 1er janvier 2021. Le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 précise le contenu du RSU. Il est constitué d'une base de données sociales et d'une analyse.

Le rapport social unique comporte le bilan social avec des données genrées pour 2019, 2020 et 2021.

A noter que certaines données obligatoires relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et à la déprécarisation de l'emploi sont intégrées dans le bilan social et à ce titre ne font pas l'objet de rapport détaillé.

Sont annexés :

- le rapport relatif à l'égalité professionnelles entre les femmes et les hommes,
- le rapport relatif aux fonctionnaires mis à disposition,
- le rapport sur le télétravail.

LES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2021	5
CHIFFRES CLES 2021 :	5
1. EVOLUTION DE LA REPARTITION DE L'EFFECTIF AU 31 DECEMBRE	6
2. REPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR STATUT, DIRECTION ET EQUIVALENT TEMPS PLEIN	7
3. REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT PAR STATUT	8
4. BILAN SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE	9
5. REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT PAR GENRE	10
6. REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT PAR STATUT, CATEGORIE, GENRE	11
7. REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT PAR CATEGORIE	11
8. REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT PAR FILIERE	13
9. DONNEES NATIONALES POUR INFORMATION	14
10. LES AGENTS BENEFICIANT D'UNE RECONNAISSANCE DE TRAVAILLEURS HANDICAPES	15
11. CONDITIONS DE TRAVAIL ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	18
12. AGE DE L'EFFECTIF PERMANENT	22
13. MOUVEMENTS DE L'EFFECTIF	24
14. RECRUTEMENTS DE FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	25
LA REMUNERATION	27
CHIFFRES CLES 2021 :	27
1. MASSE SALARIALE DE L'EFFECTIF PERMANENT	28
2. REPARTITION DU SFT	30
3. LES HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES	31
4. REPARTITION DE LA NBI	34
5. REGIME INDEMNITAIRE	35
6. LA REMUNERATION NETTE	36
LES ABSENCES	38
CHIFFRES CLES 2021 :	38
1. REPARTITION ET EVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE PAR GENRE	39
2. NOMBRE MOYEN DE JOURS D'ABSENCE COMPRESSIBLE PAR AGENT PERMANENT (Maladie ordinaire et accidents du travail)	39
3. TAUX D'ABSENTEISME MEDICAL DES AGENTS PERMANENTS (Absences compressibles, longue maladie, maladie longue durée)	40
4. TAUX D'ABSENTEISME TOTAL DES AGENTS PERMANENTS (Absences compressibles, longue maladie, maladie longue durée et maternité)	40
5. REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE	42
6. LES ACCIDENTS DE SERVICE DE L'EFFECTIF PERMANENT	43
7. MALADIE PROFESSIONNELLE	43
LA FORMATION	44
CHIFFRES CLES 2021:	44

1. FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI PERMANENT AYANT PARTICIPE A AU MOINS UNE FORMATION	45
2. JOURNEES DE FORMATION SUIVIES PAR LES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI PERMANENT PRESENTS AU 31/12/2019 ET NOMBRE D'AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT AYANT PARTICIPE A AU MOINS UNE JOURNEE DE FORMATION	46
3. JOURNEES DE FORMATION SUIVIES PAR LES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI PERMANENT PRESENTS AU 31/12/2020 ET NOMBRE D'AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT AYANT PARTICIPE A AU MOINS UNE JOURNEE DE FORMATION	48
4. JOURNEES DE FORMATION SUIVIES PAR LES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI PERMANENT PRESENTS AU 31/12/2021 ET NOMBRE D'AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT AYANT PARTICIPE A AU MOINS UNE JOURNEE DE FORMATION	50
5. PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	51
6. COUT DE LA FORMATION	52
7. FORMATION HYGIENE ET SECURITE	52
L'ACTION SOCIALE ET LES ELEMENTS SOCIAUX	55
CHIFFRES CLES 2021 :	55
1. PRESTATIONS SOCIALES	56
2. CHEQUES VACANCES	57
3. TITRES RESTAURANT	57
4. PRETS ET SECOURS	57
5. ARBRE DE NOËL	58
6. CESU	58
7. PARTICIPATION A LA PREVOYANCE	58
8. LES INSTANCES DU PERSONNEL	61
9. MOUVEMENTS SOCIAUX	70
ANNEXES	71
ANNEXE 1. RAPPORT SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : 2019-2020-2021	72
ANNEXE 2. RAPPORT ANNUEL RELATIF AUX FONCTIONNAIRES MIS A DISPOSITION	81
ANNEXE 3. TELETRAVAIL : BILAN 2019-2020-2021	84



LES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2021

CHIFFRES CLES 2021 :

Effectif total au 31 décembre 2021 :

- 1.301 agents stagiaires et titulaires,
- 208 agents non titulaires (dont 73 contractuels non permanents),
- 40 contrats aidés,
- 247 assistants familiaux.

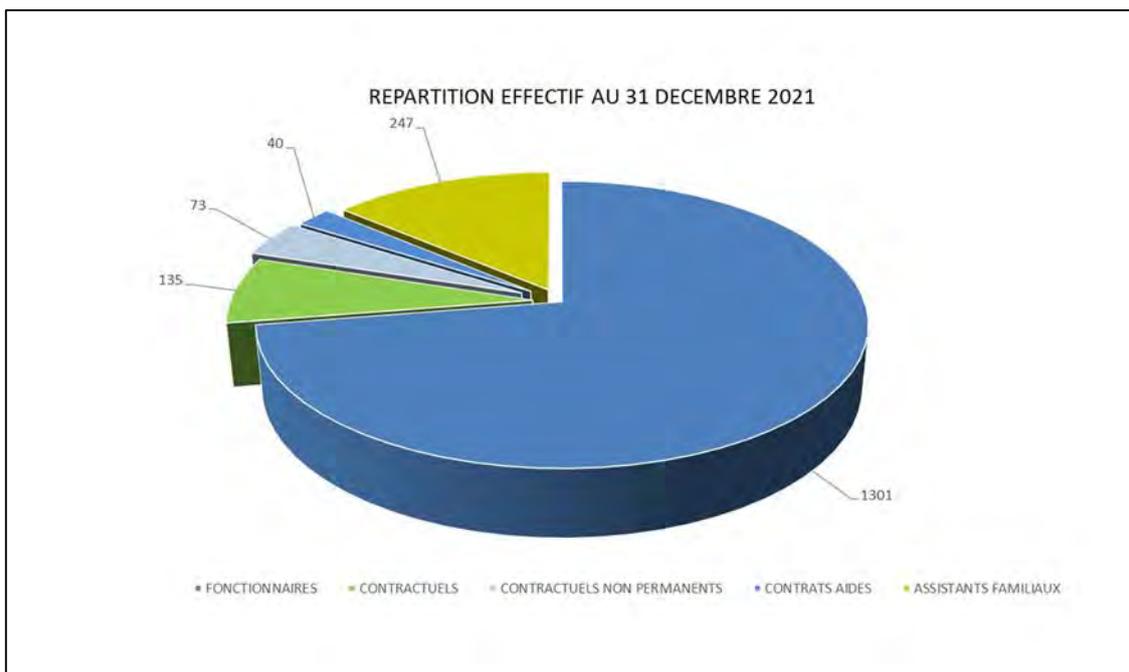
Repartition hommes /femmes de l'effectif permanent au 31 décembre 2021 :

- 56,55 % de femmes,
- 43,45 % d'hommes.

Le bilan social 2021 correspond aux données de la collectivité au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, le Département a rémunéré 1 796 agents de droit public ou de droit privé, permanents ou temporaires, employés par le Département et les organismes associés :

- 1.301 agents titulaires,
- 135 contractuels permanents,
- 73 contractuels non permanents,
- 40 contrats aidés,
- 247 assistants familiaux.



1. EVOLUTION DE LA REPARTITION DE L'EFFECTIF AU 31 DECEMBRE

	2019		2020		2021		VARIATION DU NOMBRE D'AGENTS SUR 3 ANS
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
FONCTIONNAIRES	1304	73,26	1282	72,39	1301	72,44	0,00
CONTRACTUELS	144	8,09	151	8,53	135	7,52	-0,06
CONTRACTUELS NON PERMANENTS	72	4,04	51	2,88	73	4,06	0,01
CONTRATS AIDES	3	0,17	34	1,92	40	2,23	12,33
ASSISTANTS FAMILIAUX	257	14,44	253	14,29	247	13,75	-0,04
TOTAL EFFECTIF	1780	100	1771	100,00	1796	100,00	0,01

2. REPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR STATUT, DIRECTION ET EQUIVALENT TEMPS PLEIN

2020	EFFECTIF TOTAL 2020			ETP			%	
	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL	EFFECTIF PERMANENT	ETP PERMANENT
SERVICES CONSEIL GENERAL	1260	151	1411	1235,00	146,13	1381,13	98,46%	98,4%
Cabinet, Communication, Collaborateurs de groupes politiques	16	6	22	16	5,80	21,80	1,5%	1,6%
DGS, Direction des Assemblées	9	0	9	9	0	9,00	0,6%	0,6%
DEB	228	14	242	224,2	11,3286	235,53	16,9%	16,8%
DRT	397	19	416	397	19	416,00	29,0%	29,6%
DSD	386	89	475	371,70	87,00	458,70	33,1%	32,7%
DRAG	117	12	129	114,60	12,00	126,60	9,0%	9,0%
DDL	84	10	94	81,70	10,00	91,70	6,6%	6,5%
Décharges syndicales, disponibilité	23	1	24	20,80	1,00	21,80	1,7%	1,6%
ORGANISMES ASSOCIES	10	0	10	10	0	10,00	0,70%	0,7%
H.P.S.N.	1	0	1	1	0	1,00	6,6%	0,1%
H.P.T.E.	1	0	1	1	0	1,00	1,7%	0,1%
O.D.S.	3	0	3	3	0	3,00	6,6%	0,2%
C.A.U.E	1	0	1	1	0	1,00	0,0%	0,1%
Initiative Pyrénées	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
Régie Haut Débit	2	0	2	2	0	2,00	0,2%	0,1%
Syndicat Mixte du Pic du Midi	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
AUTRES	12	0	12	12	0	12,00	0,84%	0,9%
I.U.T	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
F.F.B.B	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
Laboratoire	8	0	8	8	0	8,00	0,6%	0,6%
U.D.O.T.S.I.	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
H.P. Evasion	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
EFFECTIF PERMANENT	1282	151	1433	1257	146,13	1403,13	100,0%	100,0%
CONTRATS AIDES	0	34	34	0	32,80	32,80		
ASSISTANT FAMILIAUX	0	253	253	0	253	253,00		
EFFECTIF TOTAL	1282	438	1720	1265	431,93	1688,93		

2021	EFFECTIF TOTAL 2021			ETP			%	
	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL	EFFECTIF PERMANENT	ETP PERMANENT
SERVICES CONSEIL GENERAL	1279	135	1414	1252	133,00	1385,15	98,5%	98,5%
Cabinet, Communication, Collaborateurs de groupes politiques	16	7	23	16	6,60	22,60	1,6%	1,6%
DGS, Direction des Assemblées	9	0	9	9	0	9,00	0,6%	0,6%
DEB	228	9	237	224,60	10,00	234,60	16,5%	16,7%
DRT	396	12	408	394	12	406,15	28,4%	28,9%
DSD	408	83	491	392,70	80,40	473,10	34,2%	33,6%
DRAG	118	10	128	115,60	10,00	125,60	8,9%	8,9%
DDL	83	13	96	81,10	13,00	94,10	6,7%	6,7%
Décharges syndicales, disponibilité	21	1	22	19,00	1,00	19,00	1,5%	1,4%
ORGANISMES ASSOCIES	10	0	10	10	0	10,00	0,7%	0,7%
H.P.S.N.	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
H.P.T.E.	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
O.D.S.	3	0	3	3	0	3,00	0,2%	0,2%
C.A.U.E	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
Régie Haut Débit	3	0	3	3	0	3,00	0,2%	0,2%
Syndicat Mixte du Pic du Midi	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
AUTRES	12	0	12	11,4	0	11,40	0,8%	0,8%
I.U.T	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
F.F.B.B	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
Laboratoire	7	0	7	6,4	0	6,40	0,5%	0,5%
U.D.O.T.S.I.	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
H.P. Evasion	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
T.S. Commissariat et gendarmerie	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
EFFECTIF PERMANENT	1301	135	1436	1274	133,00	1406,55	100,0%	100,0%
CONTRATS AIDES	0	40	40	0	39,60	39,60		
ASSISTANT FAMILIAUX	0	247	247	247	224,746	246,00		
EFFECTIF TOTAL	1301	422	1723	1521	224,918,60	1692,15		

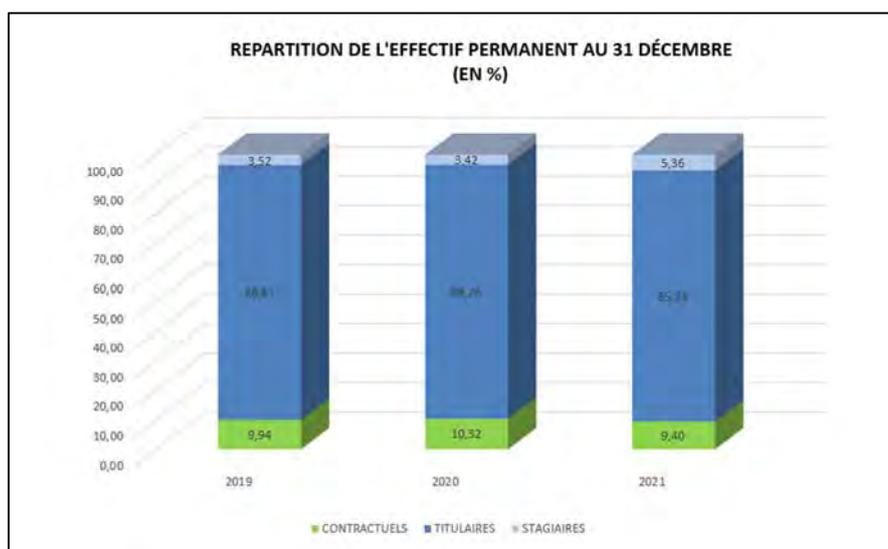
Les aménagements du temps de travail ramènent l'effectif permanent de 1436 agents à 1406,55 équivalents temps plein, soit une différence de 29,45 équivalents temps plein (un ETP = un poste à 100 %).

3. REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT PAR STATUT

L'effectif permanent regroupe les agents stagiaires, titulaires et les agents non-titulaires sur emploi permanent, en position d'activité au 31 décembre 2021, y compris les personnels mis à disposition.

L'effectif au 31 décembre varie d'une année sur l'autre en fonction de l'effectif des contractuels en remplacement.

	2019		2020		2021		Variation sur 3 ans
		%		%		%	
STAGIAIRES	51	3,52	49	3,42	77	5,36	0,34
TITULAIRES	1253	86,53	1237	86,26	1224	85,24	-0,02
CONTRACTUELS	144	9,94	148	10,32	135	9,4	-0,07
TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS	1448	100	1434	100	1436	100	-0,01



La composition de l'effectif permanent reste stable sur les deux dernières années.

4. BILAN SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

La collectivité a mis en œuvre un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Il a pour objectif de limiter le nombre de contractuels au sein de la collectivité, tous types de contrats confondus en les intégrant dans le statut de la fonction publique et de se focaliser uniquement sur la notion de précarité dans le cadre de l'emploi statutaire.

Définition de l'emploi précaire, selon l'INSEE: Sous le terme formes particulières d'emploi, (ou parfois emplois précaires) sont regroupés les statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Ce sont l'intérim, les contrats à durée déterminée, l'apprentissage et les contrats aidés.

Afin de résorber l'emploi précaire, la collectivité s'est dotée de plusieurs outils RH :

- le règlement de gestion des contractuels (délibération du 22 février 2019). Le mode de rémunération des agents contractuels a été clarifié et précisé quant à la revalorisation triennale de la rémunération,
- les règles de recrutement, d'accompagnement et de maintien dans l'emploi des contractuels sur emplois permanents (comité technique du 13 septembre 2018) ;
- Les règles de recrutement, d'accompagnement des contractuels sur emplois non permanents, remplaçants, saisonniers, emplois aidés (comité technique du 13 septembre 2018),
- la mise en place du schéma directeur handicap et adaptation professionnelle,
- la mise en place des conseillers en évolution professionnelle renforce l'accompagnement possible des contractuels lorsqu'ils ont un projet professionnel.

Bilan des actions menées en 2019-2020

Actions	2019	2020
Stagiairisation suite à concours	6 agents	2 agents
Stagiairisation suite à mobilité	32 agents remplaçants de catégorie C	
Titularisation suite à contrat RQTH	3 agents	6 agents
Déprécarisation des agents de la MDEF		durée contrats de 3 mois à 1 an pour 30 agents

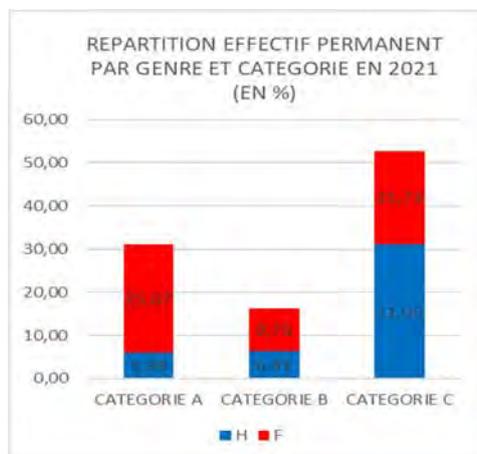
Bilan des actions menées en 2021 (nb agents)

Actions menées	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Stagiairisation suite à concours	8	1	
Stagiairisation suite à mobilité			16
Contrat RQTH	7	2	
Déprécarisation des agents de la MDEF	13	2	4

5. REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT PAR GENRE

L'effectif permanent est majoritairement féminin. En 2021, il est composé à :

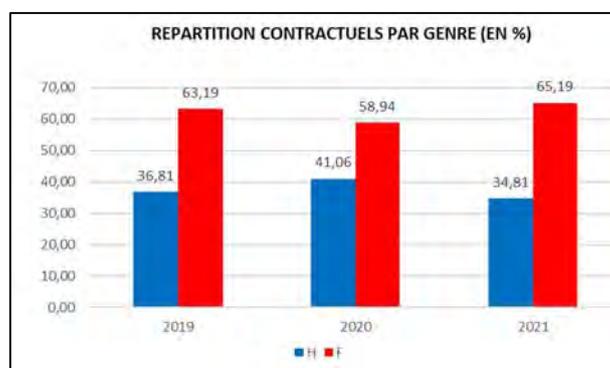
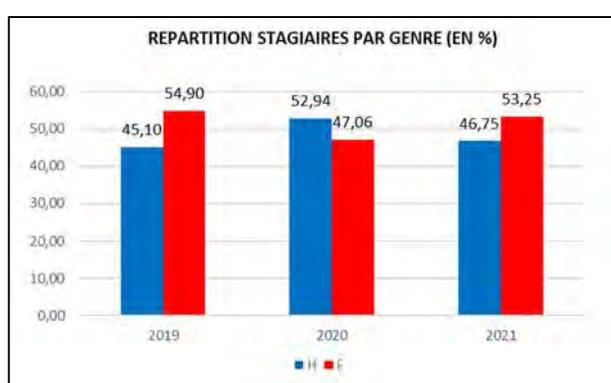
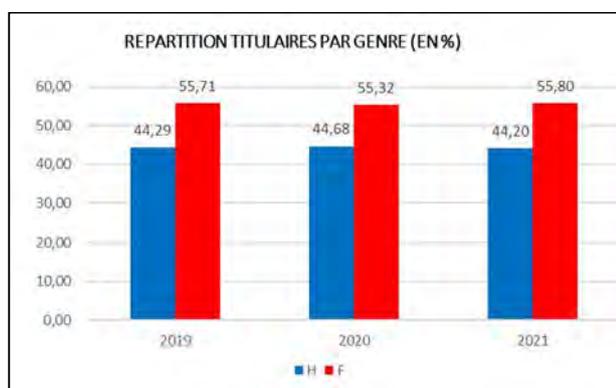
- 56,55 % de femmes (+ 0,023%),
- 43,45 % d'hommes (-0,032 %).



Le déséquilibre très important entre les femmes et les hommes en catégorie A s'explique par le passage dans cette catégorie d'un grand nombre d'agents des filières sociale et médico-sociale qui relevaient auparavant de la catégorie B (assistants socio-éducatifs, infirmières,...), postes essentiellement occupés par des femmes.

6. REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT PAR STATUT, CATEGORIE, GENRE

		CATEGORIE A				CATEGORIE B				CATEGORIE C				TOTAL CATEGORIE			
		H		F		H		F		H		F		H	F	%	
			%		%		%		%		%		%				
2019	STAGIAIRES	1	1,08	8	2,27	3	3,30	4	2,86	19	4,25	16	4,92	23	3,65	28	3,43
	TITULAIRES	69	74,19	291	82,67	74	81,32	125	89,29	412	92,17	282	86,77	555	87,96	698	85,43
	CONTRACTUELS	23	24,73	53	15,06	14	15,38	11	7,86	16	3,58	27	8,31	53	8,40	91	11,14
	TOTAL	93	100	352	100	91	100	140	100	447	100	325	100	631	100	817	100
2020	STAGIAIRES	1	1,09	5	1,45	3	3,03	7	5,00	23	5,13	12	3,88	27	4,23	24	3,02
	TITULAIRES	69	75,00	281	81,45	75	75,76	121	86,43	406	90,63	279	90,29	550	86,07	681	85,77
	CONTRACTUELS	22	23,91	59	17,10	21	21,21	12	8,57	19	4,24	18	5,83	62	9,70	89	11,21
	TOTAL	92	100	345	100	99	100	140	100	448	100	309	100	639	100	794	100
2021	STAGIAIRES	6	6,98	21	5,83	7	7,61	4	2,86	23	5,16	16	5,13	36	5,77	41	5,05
	TITULAIRES	63	73,26	281	78,06	68	73,91	122	87,14	410	91,93	280	89,74	541	86,70	683	84,11
	CONTRACTUELS	17	19,77	58	16,11	17	18,48	14	10,00	13	2,91	16	5,13	47	7,53	88	10,84
	TOTAL	86	100	360	100	92	100	140	100	446	100	312	100	624	100	812	100



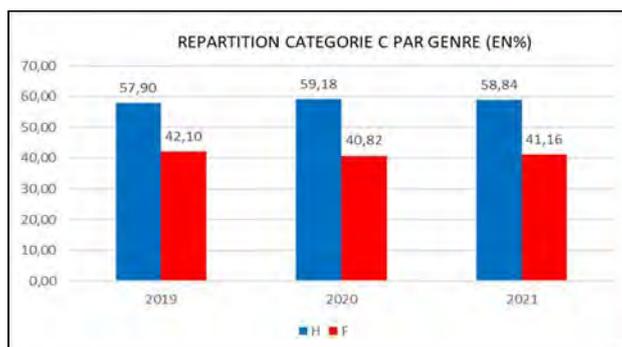
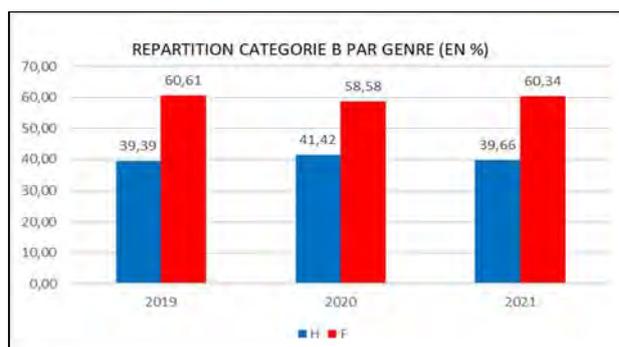
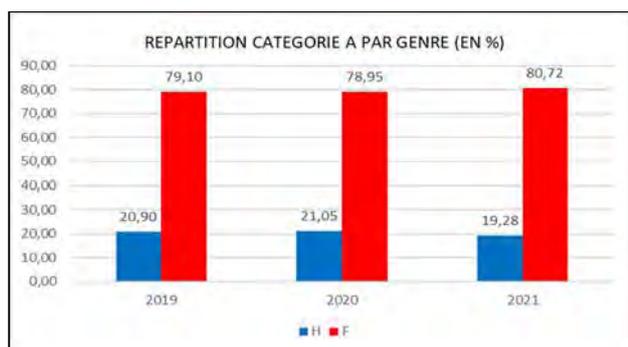
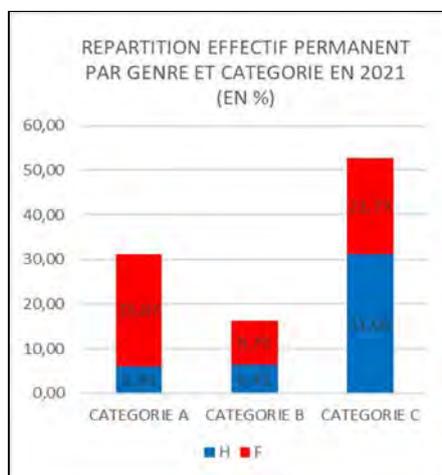
7. REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT PAR CATEGORIE

L'effectif permanent est majoritairement constitué d'agents de catégorie C.

En 2021, sur 1436 agents permanents, la répartition est de :

- 446 agents de catégorie A (31,06% de l'effectif permanent)
- 232 agents de catégorie B (16,16% de l'effectif permanent)
- 758 agents de catégorie C (52,78% de l'effectif permanent)

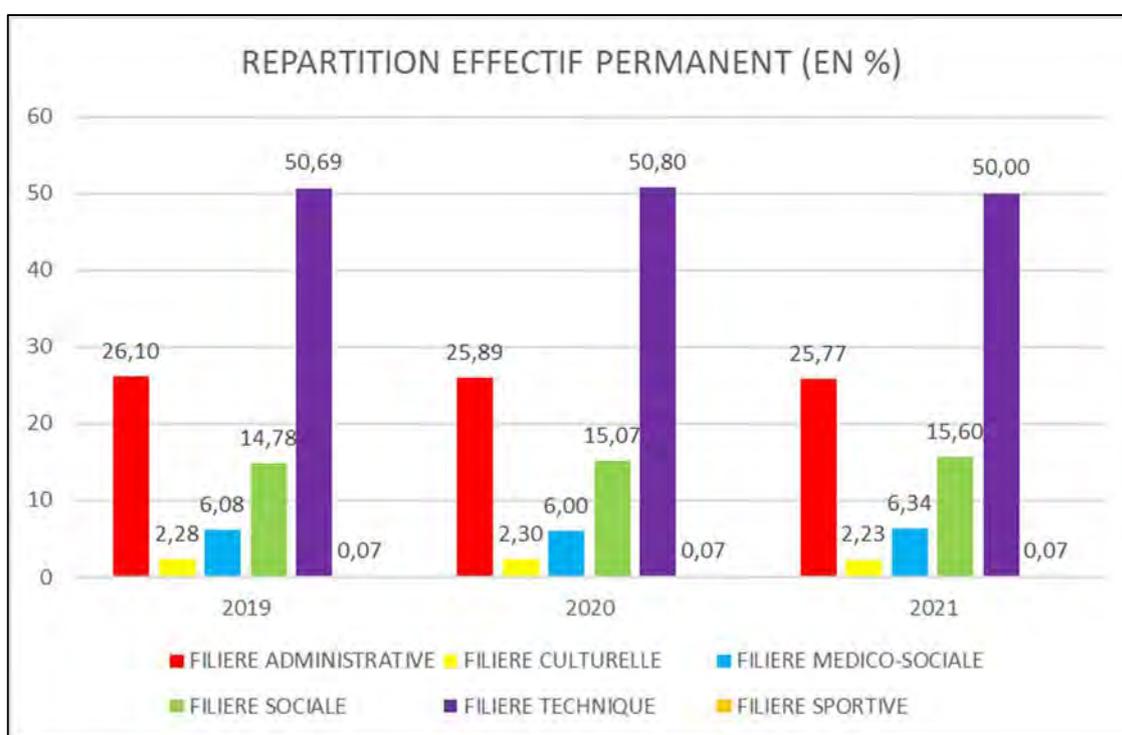
	CATEGORIE A				CATEGORIE B				CATEGORIE C				TOTAL CATEGORIE				VARIATION DU TOTAL CATEGORIE		TOTAL EFFECTIF PERMANENT
	H		F		H		F		H		F		H		F		H	F	
		%		%		%		%		%		%		%					
2019	93	6,42	352	24,31	91	6,28	140	9,67	447	30,87	325	22,44	631	43,58	817	56,42			1448
2020	92	6,42	345	24,08	99	6,91	140	9,77	448	31,26	309	21,56	639	44,59	794	55,41	0,013	-0,028	1433
2021	86	5,99	360	25,07	92	6,41	140	9,75	446	31,06	312	21,73	624	43,45	812	56,55	-0,023	0,023	1436



Il n'y a pas d'évolution significative de la répartition par genre dans chaque catégorie depuis 3 ans.

8. REPARTITION DE L'FFECTIF PERMANENT PAR FILIERE

	2019	2020	2021	VARIATION SUR LES 3 ANNEES
FILIERE ADMINISTRATIVE	378	371	370	-0,02
FILIERE CULTURELLE	33	33	32	-0,03
FILIERE MEDICO-SOCIALE	88	86	91	0,03
FILIERE SOCIALE	214	216	224	0,05
FILIERE TECHNIQUE	734	728	718	-0,02
FILIERE SPORTIVE	1	1	1	0,00
EFFECTIF TOTAL	1448	1433	1436	-0,01



Les filières administrative et technique regroupent 75 % de l'effectif permanent.

La filière technique reste numériquement la plus importante (50% de l'effectif).

Les deux filières dont les effectifs augmentent sont les filières sociale et médico-sociale, les autres baissent.

9. DONNEES NATIONALES POUR INFORMATION

Les effectifs dans la fonction publique – année 2020

Selon l'INSEE, en 2020, l'emploi augmente de 0,6 % dans l'ensemble de la fonction publique, information au 2 février 2022. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6010842>.

Fin 2020, la fonction publique emploie 5,7 millions de salariés (y compris contrats aidés), soit 33 700 de plus qu'un an auparavant (+0,6 %), une hausse plus soutenue qu'entre fin 2018 et fin 2019 (+0,3 %).

En 2020, la baisse du nombre de contrats aidés se poursuit dans les trois versants : -15 900 au total (soit -30,7 %) ; 35 800 salariés ont ce statut fin 2020.

Les effectifs hors contrats aidés augmentent à un rythme comparable à celui de 2019-2020 : +49 600 de salariés soit +0,9 %, après une augmentation de +0,8 % en 2018-2019. En équivalent temps plein, le volume annuel de travail y compris contrats aidés est quasi stable : +0,1 %, après une augmentation de +0,3 % en 2018-2019.

Cependant, dans la fonction publique territoriale, l'emploi y compris contrats aidés repart à la baisse en 2020 (-8 400 soit -0,4 %) après une hausse en 2019 (+0,5 %) consécutive à trois années de baisse. La baisse en 2020 concerne principalement le secteur communal (-0,6 %).

- **Dans les régions et départements, l'emploi est quasi stable (+0,1 %).**
- **Hors contrats aidés, l'emploi diminue de 0,2 % après trois années de hausse.**

Effectifs par versant de la fonction publique

		Niveaux en milliers			Évolution (en %)	
		2020 (p)	2018-2019	2019-2020 (p)		
Effectifs au 31 décembre (1)						
Fonction publique de l'Etat	Ensemble, yc contrats aidés	2526,8	0,1	0,8		
	hors contrats aidés	2523,6	0,9	1,3		
Fonction publique territoriale	Ensemble, yc contrats aidés	1960,2	0,5	-0,4		
	hors contrats aidés	1931,7	0,9	-0,2		
Fonction publique hospitalière	Ensemble, yc contrats aidés	1210,8	0,3	1,8		
	hors contrats aidés	1206,7	0,4	1,9		
Fonction publique	Ensemble, yc contrats aidés	5697,8	0,3	0,6		
	hors contrats aidés	5662,0	0,8	0,9		
Volume de travail en équivalent temps plein (2)						
Fonction publique	Ensemble, yc contrats aidés	5331,4	0,3	0,1		
	hors contrats aidés	5305,5	0,7	0,4		

Champ : France, hors Mayotte

(1) postes principaux finaux au 31 décembre

(2) tout poste actif dans l'année

(p) : données provisoires

Sources : Insee, Siasp

Effectifs par versant et par type d'employeur

Effectifs au 31 décembre	En milliers		Évolution sur un an (en %) (p)	
	2020 (p)			
	yc contrats aidés		yc contrats aidés	hors contrats aidés
Fonction publique de l'Etat				
Ministères	1968,5		-0,2	-0,2
Étab. publics à caractère administratif	558,3		4,4	6,6
Fonction publique territoriale				
Secteur communal (1)	1514,7		-0,6	-0,3
Régions et départements	445,6		0,1	0,2
Fonction publique hospitalière				
Hôpitaux	1055,9		1,9	1,9
Étab. Médico-sociaux (2)	155,0		1,4	1,8

Champ : France, hors Mayotte

(p) : données provisoires

(1) y compris métropole de Lyon et métropole du Grand Paris, établissements publics territoriaux, caisses de crédit municipal, régies et établissements publics à caractère administratif (EPA) locaux

(2) y compris établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la FPH

Sources : Insee, Siasp

10. LES AGENTS BENEFICIANT D'UNE RECONNAISSANCE DE TRAVAILLEURS HANDICAPES

Au 31 décembre 2021, la collectivité comptait 154 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, ce qui représente un taux d'emploi direct d'agents en situation de handicap de 10,7 %.

Le taux d'emploi est calculé sur l'effectif total de 1436 agents permanents au 31 décembre 2021.

Les dispositions de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 imposent aux employeurs publics d'au moins vingt salariés d'employer des travailleurs handicapés dans la proportion de 6 % de leur effectif total et d'effectuer une déclaration au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (FIPHFP). Les employeurs publics peuvent s'acquitter de leur obligation :

- en recrutant des personnes ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés,
- en passant des contrats de fourniture de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique couvre les trois fonctions publiques. Il a double vocation : favoriser, grâce à une politique incitative, le recrutement des personnes en situation de handicap, aider à leur maintien dans l'emploi en mettant notamment à la disposition des employeurs publics des financements ainsi que des ressources d'expertise et de conseil.

Le FIPHFP accompagne l'employeur dans sa recherche de financement par des aides telles que :

- Les adaptations des postes de travail,
- Les rémunérations versées aux agents chargés d'accompagner une personne handicapée,
- Les aides consacrées à l'amélioration des conditions de vie,
- La formation et l'information des travailleurs handicapés,
- Les dépenses d'études,
- La formation et l'information des personnels,

- Les outils de recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Le conventionnement auprès du FIPHFP a au préalable nécessité un audit sur le champ du handicap, les objectifs du projet ont été réunis dans un schéma directeur.

Au fur et à mesure de l'avancée de la réflexion lors des groupes de travail et des ateliers, il est apparu que la mise en place d'un « dispositif de gestion des ressources humaines plus adapté, pour accompagner les agents en matière d'inclusion, de maintien dans l'emploi ; mais aussi d'aides au reclassement, à la reconversion, la réadaptation des personnes devenues inaptes ou qui rencontrent des difficultés sur leur poste de travail » s'avérait pertinent.

Suite au comité de pilotage réalisé fin 2021, une adaptation du conventionnement a été sollicitée par le Département afin d'ajuster celui-ci.

La convention a été signée pour 3 ans (2021-2023) pour un montant conventionné de 437 000 € d'aide soit 147 000 € par an.

Les axes de travail sont :

Axe 1 : Projet et Politique Handicap (CESU/ CV/ autres actions volontaristes)

Axe 2 : Gouvernance et organisation (Formation)

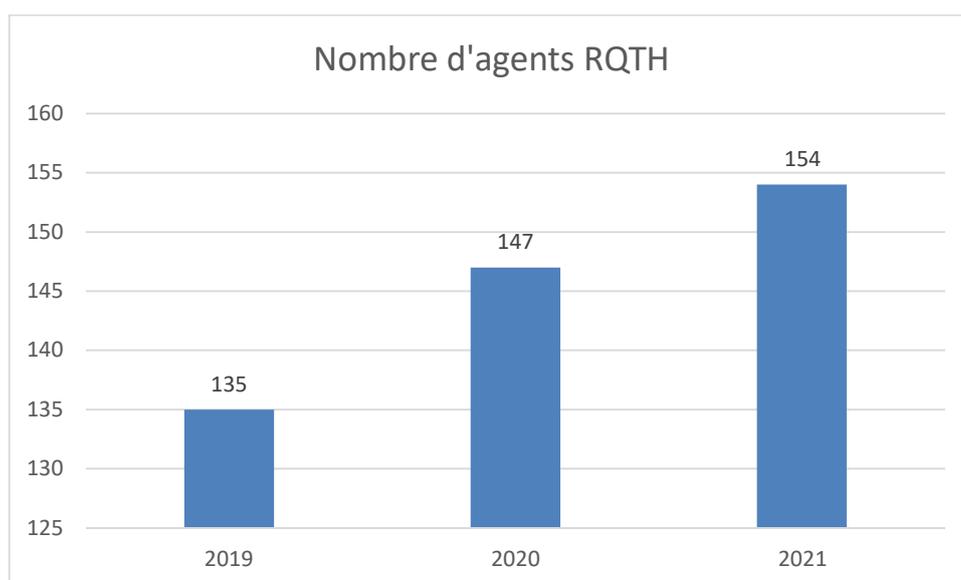
Axe 3 : Accessibilité (non pris en compte dans le périmètre de la convention)

Axe 4 : Recrutement

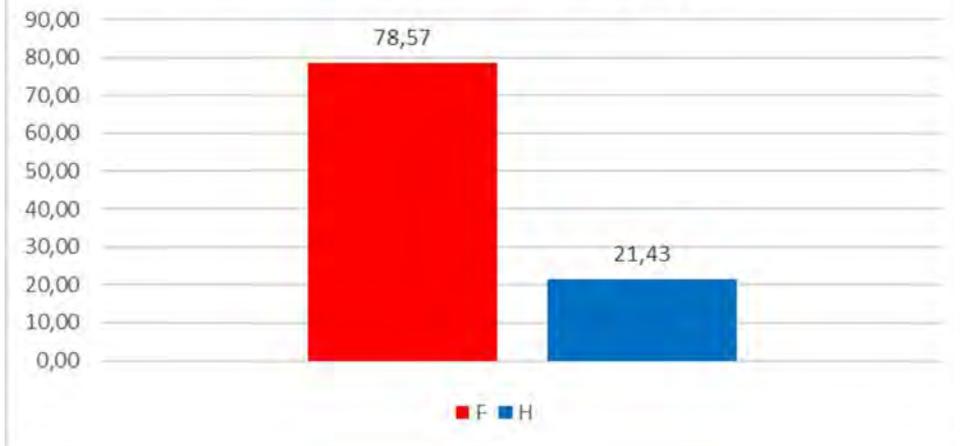
Axe 5 : Maintien dans l'emploi (Ergonomie/adaptation de poste)

Axe 6 : Communication

Axe 7 : Innovation (non pris en compte dans le périmètre de la convention)



REPARTITION PAR GENRE DES AGENTS
BENEFICIANT D'UNE RQTH EN 2021 (EN %)



Comme au niveau national, les agents reconnus travailleurs handicapés sont majoritairement des agents de catégorie C . En 2021, ils représentent 48,7 % des agents RQTH

	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
NB AGENTS	51	28	75

La loi du 11 février 2005 a apporté des aménagements à la procédure dérogatoire de recrutement hors concours d'agents contractuels handicapés dans la fonction publique territoriale. Certains travailleurs handicapés peuvent être recrutés en qualité d'agents contractuels dans un emploi de catégorie A, B ou C.

11. CONDITIONS DE TRAVAIL ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Répartition du nombre d'agents à temps partiel par catégorie

En 2021, sur 1301 agents permanents, 115 travaillent à temps partiel dont 101 femmes et 14 hommes, soit un taux de 8,8%

	2019						2020						2021						
	SUR AUTORISATION			DE DROIT			SUR AUTORISATION			DE DROIT			SUR AUTORISATION			DE DROIT			
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	
FILIERE ADMINSITRATIVE																			
A	1	2	3	0	0	0	1	2	3	0	3	3	1	2	3	0	4	4	
B	0	9	9	0	5	5	0	7	7	0	6	6	0	7	7	0	6	6	
C	1	8	9	0	5	5	1	8	9	0	6	6	1	8	9	0	8	8	
SOUS-TOTAL	2	19	21	0	10	10	2	17	19	0	15	15	2	17	19	0	18	18	
FILIERE TECHNIQUE												0							
A	0	2	2	0	0	0	0	2	2	0		0	0	3	3	0	0	0	
B	1	5	6	0	0	0	1	5	6	1	0	1	1	4	5	1	0	1	
C	3	2	5	3	1	4	4	2	8	3	3	6	5	2	7	4	5	9	
SOUS-TOTAL	4	9	13	3	1	4	5	9	14	4	3	7	6	9	15	5	5	10	
FILIERE CULTURELLE												0							
A	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	
B	0	0	0	0	0	0	0	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
C	0	2	2	0	2	2	0	1	1		2	2	0	1	1	0	2	2	
SOUS-TOTAL	0	2	2	0	3	3	0	1	1	0	3	3	0	1	1	0	3	3	
FILIERE SOCIALE									0			0						0	
A	0	8	8	0	15	15	0	9	2	0	17	17	0	11	11	0	21	21	
B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
SOUS-TOTAL	0	8	8	0	15	15	0	9	2	0	17	17	0	11	11	0	21	21	
FILIERE MEDICO-SOCIALE												0							
A	0	14	14	0	0	0	0	14	14	0	0	0	0	13	13	0	1	1	
B	0	2	2	0	0	0	1	2	3	0	0	0	1	2	3	0	0	0	
C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
SOUS-TOTAL	0	16	16	0	0	0	1	16	17	0	0	0	1	15	16	0	1	1	
TOTAL	6	54	60	3	29	32	8	52	60	4	38	42	9	53	62	5	48	53	

Evolution de la répartition des agents à temps partiel par catégorie

	2019		2020		2021	
	NB AGENTS A TEMPS PARTIEL	% AGENTS A TEMPS PARTIEL	NB AGENTS A TEMPS PARTIEL	% AGENTS A TEMPS PARTIEL	NB AGENTS A TEMPS PARTIEL	% AGENTS A TEMPS PARTIEL
Catégorie A	43	46,74	42	37,84	57	49,57
Catégorie B	22	23,91	37	33,33	22	19,13
Catégorie C	27	29,35	32	28,83	36	31,30
Total	92	100	111	100	115	100

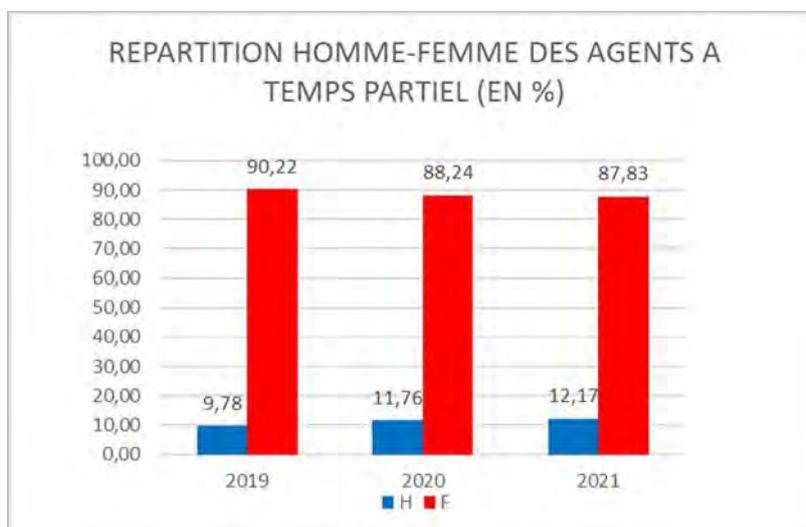
Parmi les 115 agents à temps partiel en 2021, 50 sont à temps partiel de droit et 65 à temps partiel sur autorisation.

Le nombre d'agents à temps partiel progresse.



En 2021, les agents exerçant leur activité à temps partiel relèvent à 49,57 % de la catégorie A et à 31,30 % de la catégorie C.

Evolution de la répartition des agents à temps partiel par catégorie et par genre



Le temps partiel s'adresse aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels employés de manière continue depuis plus d'un an.

Il existe deux situations de travail à temps partiel :

- Le temps partiel de droit
- Le temps partiel sur autorisation accordé sous réserve des nécessités de service, pour des motifs de convenances personnelles.

Quel que soit le motif, celui-ci :

- Est accordé pour une période de 6 mois ou de 1 an, renouvelable.
- A un effet sur la rémunération au prorata temporis et sur le calcul de la retraite.

La quotité de temps de travail peut être comprise entre 50% et 80% pour les temps partiels de droit et jusqu'à 90 % pour les temps partiels sur autorisation de la durée hebdomadaire de travail afférente au temps plein (selon le motif et les dispositions réglementaires).

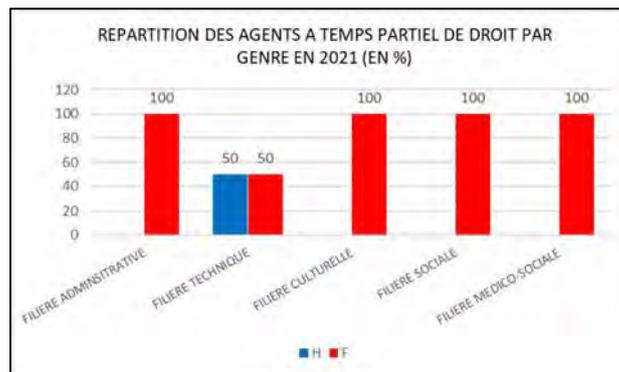
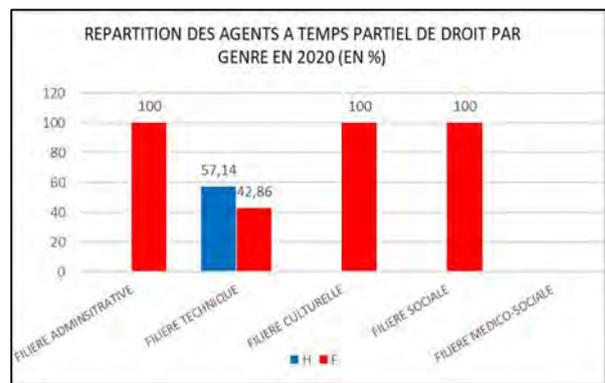
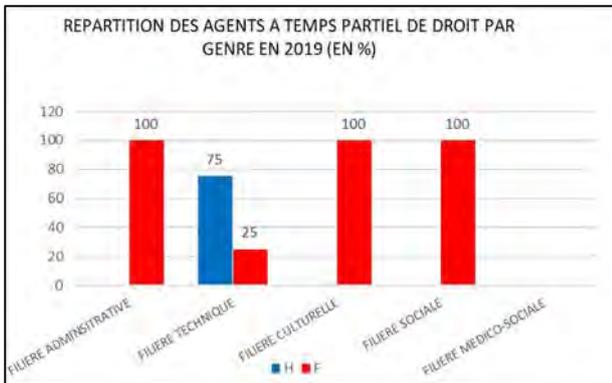
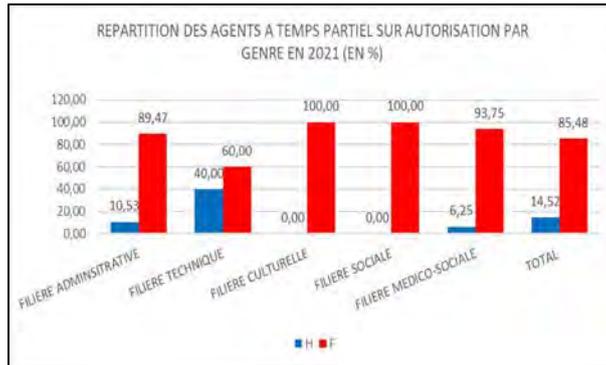
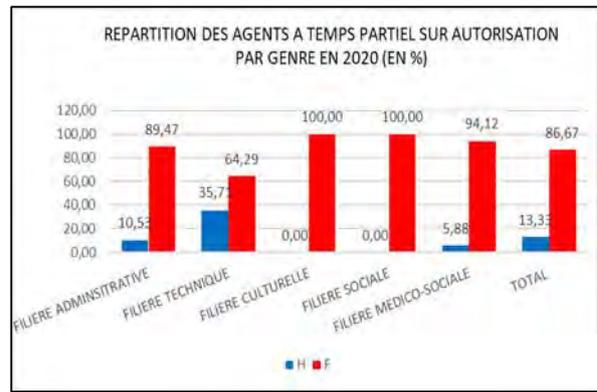
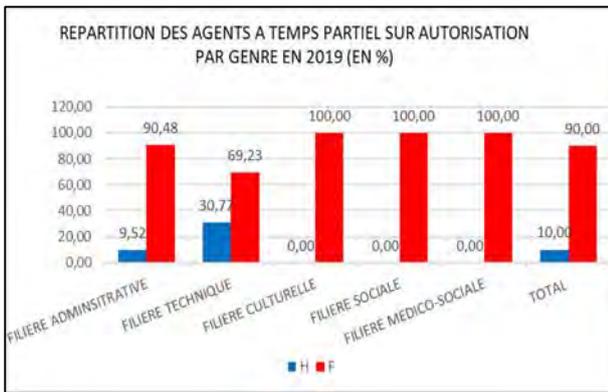
Les fonctionnaires à temps complet et non complet, ainsi que les agents contractuels depuis plus d'un an à temps complet, peuvent demander un temps partiel de droit :

- à l'occasion de chaque naissance jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant ou de chaque adoption jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté ;
- pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave ;
- en tant que personne reconnue handicapée, au sens de l'article L 5212-13 du Code du travail, et après avis de la médecine de prévention, consultée sur la demande de l'agent. Les travailleurs handicapés recrutés en qualité d'agents contractuels sur la base de l'article 8 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 bénéficient du temps partiel dans les mêmes conditions que les fonctionnaires stagiaires, sans condition d'ancienneté de service.

Les fonctionnaires à temps complet, en position d'activité ou de détachement, les contractuels en activité employés depuis plus d'un an de façon continue à temps complet, les travailleurs handicapés recrutés en qualité d'agent contractuel sur la base de l'article 38 de la loi du 26 janvier 1984 peuvent demander à bénéficier d'un service à temps partiel sur autorisation.

Cette autorisation peut leur être donnée sous réserve des nécessités du service.

Cas particulier pour créer ou reprendre une entreprise : durée maximale de 3 ans, (2 ans et éventuellement renouvelable un an) à compter de la création ou de la reprise d'entreprise. A ce titre, la récente réglementation nous impose une campagne de communication afin que les agents concernés par le cumul d'activité effectuent les démarches nécessaires de déclaration et/ou de régularisation.



QUOTITE	2019		2020		2021	
	H	F	H	F	H	F
50%	3	6	3	8	3	8
60%	0	1	0	0	0	3
70%	1	2	1	1	0	1
80%	4	48	7	54	9	62
85%	0	0	0	0	1	0
90%	1	26	1	25	1	27

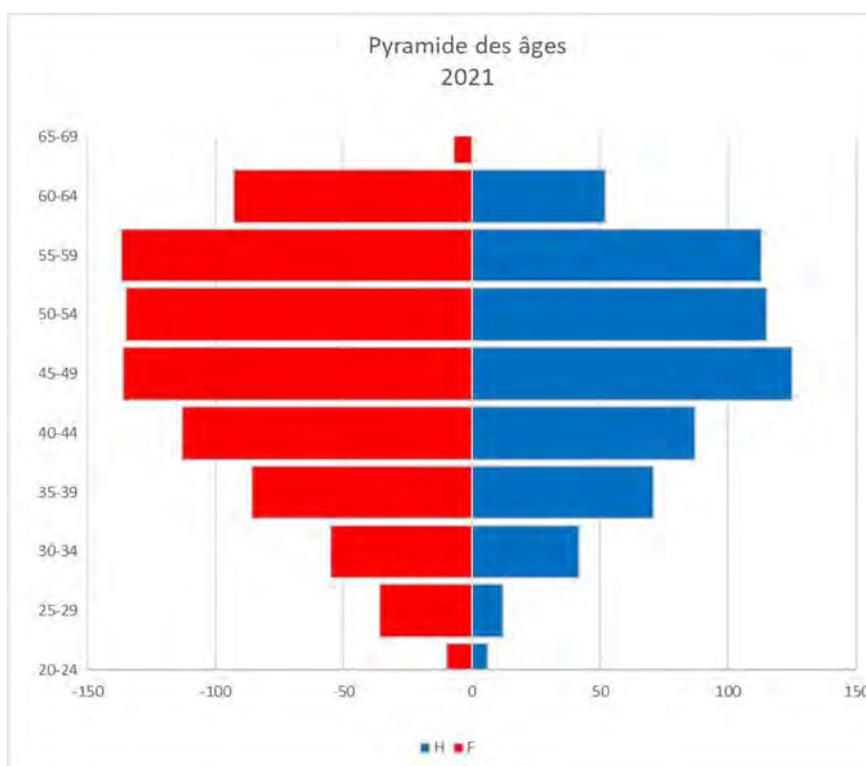
12. AGE DE L'EFFECTIF PERMANENT

	2019	2020	2021
MOYENNE D'AGE	46,32	47,57	47,46

- Notre âge moyen est supérieur de plus de 4 ans à la moyenne nationale.
- Au 31 décembre 2021, la tranche d'âge 50-59 ans est toujours la plus représentée : 35% de l'effectif permanent.
- Les plus de 50 ans représentent 45,7 % de l'effectif.
- Les moins de 39 ans représentent 22,21% de l'effectif.
- La tranche d'âge 60-69 continue d'augmenter.

REPARTITION DE L'FFECTIF PERMANENT PAR TRANCHE D'AGE ET SEXE

	2019				2020				2021				variation sur 3 ans
	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	
MOINS DE 30 ANS	31	38	69	4,77	34	20	54	3,76	46	18	64	4,46	-0,07
DE 30-39 ANS	150	124	274	18,92	141	113	254	17,69	142	113	255	17,76	-0,07
DE 40-49 ANS	283	201	484	33,43	250	214	464	32,31	249	212	461	32,10	-0,05
DE 50-59 ANS	281	243	524	36,19	277	244	521	36,28	275	229	504	35,10	-0,04
DE 60-69 ANS	72	25	97	6,70	92	48	140	9,75	100	52	152	10,58	0,57
TOTAL	817	631	1448	100,00	794	639	1433	99,79	812	624	1436	100,00	-0,01



Données nationales : L'âge moyen des agents de la fonction publique continue d'augmenter

Selon le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, publié en 2020 par le Ministère de la transformation et de la fonction publiques <https://www.vie-publique.fr/rapport/277181-rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-2020> :

Fin 2019, l'âge moyen des agents de la fonction publique continue de progresser.

Ainsi, les agents de la fonction publique sont en moyenne plus âgés que ceux du secteur privé (respectivement 43,6 ans contre 41,3 ans). Cette situation résulte du rythme des recrutements et des départs à la retraite passés.

“A la différence du privé, le principe même de la carrière conduit dans la fonction publique, au maintien en emploi des « seniors ». De plus, le niveau de diplôme des agents du secteur public, en moyenne plus élevé que celui des salariés du privé (54 % des agents de la fonction publique sont diplômés du supérieur contre 41 % dans le privé), explique des entrées tardives dans la vie active, ce qui réduit d'autant le part des jeunes.”

Figure V 1.3-1 : Répartition des effectifs de la fonction publique par catégorie hiérarchique, par sexe et par tranche d'âge

	situation au 31 décembre 2019			Évolution entre les 31 décembre 2018 et 2019		
	Part des femmes (en %)	Part des moins de 30 ans (en %)	Part des 50 ans et plus (en %)	Part des femmes (en point de %)	Part des moins de 30 ans (en point de %)	Part des 50 ans et plus (en point de %)
Catégorie A	66,2	13,2	32,0	1,1	-0,2	0,6
dont A+	42,4	1,9	52,5	0,5	0,1	0,7
Catégorie B	52,2	15,2	32,2	-2,8	0,4	1,0
Catégorie C	64,0	14,6	38,5	0,4	0,0	0,6
Toutes catégories	62,7	14,3	34,9	0,3	0,0	0,7

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – SDess.

Champ : Emplois principaux, tous statuts situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

13. MOUVEMENTS DE L'FFECTIF

Les retraites

Le régime de retraite des agents titulaires de la fonction publique territoriale est confié à la Caisse Nationale de Retraites des Collectivités Locales (CNRACL). Dans le cadre de la réforme des retraites menée en 2003, il a été institué en faveur des fonctionnaires des trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière) un régime obligatoire par points permettant d'acquérir une retraite à partir de cotisations acquittées sur la base du régime indemnitaire plafonné à 20 % : le régime de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP).

Les agents non titulaires sont rattachés à l'Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités Publiques (IRCANTEC). Les cotisations versées à l'IRCANTEC permettent l'acquisition de points qui sont convertis en allocations lors de la liquidation de la retraite. L'assiette de cotisation est constituée de la rémunération brute répartie en 2 tranches : tranche A en-dessous du plafond de la Sécurité Sociale (3.170 € en 2015), tranche B au-delà de ce plafond.

En 2021, on comptabilise une augmentation des départs en retraite, soit 56 départs en 2021 contre 43 en 2020 et 35 en 2019.

L'effectif masculin a tendance à partir à la retraite plus tôt que les femmes. En effet, 73,7 % des départs en retraite au-delà de 62 ans concernent les femmes. Cela s'explique notamment par les carrières incomplètes et les temps partiels.

Les départ anticipés sur 2019 et 2020 sont pour 2/3 des départs pour invalidité.

NOMBRE DE DEPARTS EN RETRAITE PAR SEXE ET AGE DEPUIS 2019

	2019			2020			2021			VARIATION SUR 3 ANS								
	F		H	F		H	F		H	TOTAL		F	H	TOTAL				
		%			%		%		%		%							
Moins de 50 ans	2	100	0	0	2	0	0	1	100	1	0	0	0	0	-1	0	-1	
Moins de 60 ans	0	0	2	100	2	0	0	1	100	1	3	100	0	0	3	0	-1	0,5
60 ans	3	42,86	4	57,14	7	1	25	3	75	4	2	15,38	11	84,62	13	-0,33	1,75	0,86
61 ans	1	20	4	80	5	3	27,27	8	72,73	11	3	42,86	4	57,14	7	2,00	0	0,4
62 ans	6	54,55	5	45,45	11	12	70,59	5	29,41	17	9	64,29	5	35,71	14	0,50	0	0,27
63 ans	2	100	0	0	2	0	0	1	100	1	3	60	2	40	5	0,50	0	1,5
64 ans	3	100	0	0	3	2	100	0	0	2	5	83,33	1	16,67	6	0,67	0	1
65 ans	0	0	0	0	0	4	100	0	0	4	2	50	2	50	4	0	0	0
66 ans	3	100	0	0	3	0	0	1	100	1	2	100	0	0	2	-0,33	0	-0,33
67 ans	0	0	0	0	0	0	0	1	100	1	1	100	0	0	1	0	0	0
70 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	100	0	0	1	0	0	0
TOTAL	20		15		35	22		21		43	31		25		56	0,55	0,67	0,6

14. RECRUTEMENTS DE FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT

En 2021, le Département a recruté 118 agents, majoritairement dans la filière technique (70, 64%) et le cadre d'emploi des adjoints techniques.

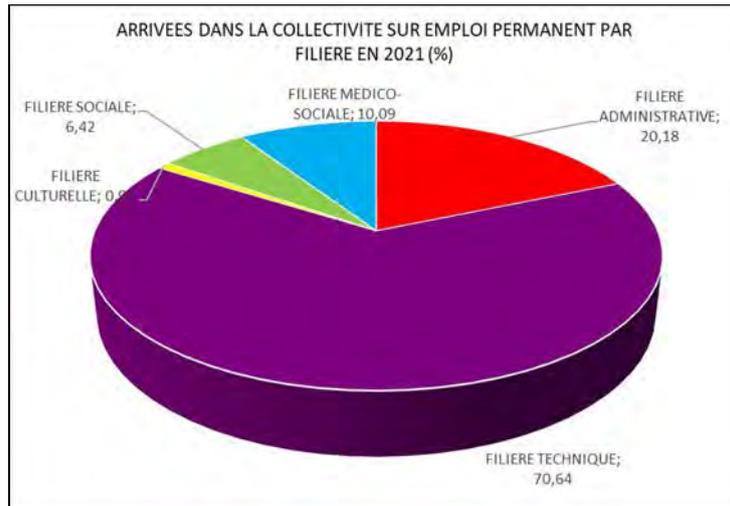
- Arrivée de fonctionnaires en 2021

	Recrutement direct	Intégration directe	Voie de mutation	Détachement de la FPE	Détachement de la FPH	Retours d'agents en positions particulières ayant été rémunérés pendant la période d'absence	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Attachés			2	1			3
Rédacteurs			5		1		0
Adjoints administratifs	5		4				0
FILIERE ADMINISTRATIVE	5	0	11	1	1	0	18
FILIERE TECHNIQUE							
Ingénieurs			1				1
Techniciens		1	10				11
Agents de maîtrise		1	8				9
Adjoints techniques	18	1	23				42
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	8		3		1	1	13
FILIERE TECHNIQUE	26	3	45	0	1	1	76
FILIERE CULTURELLE							
Bibliothécaires			1				1
FILIERE CULTURELLE	0	0	1	0	0	0	1
FILIERE SOCIALE							
Assistants socio-éducatifs	2		5				7
FILIERE SOCIALE	2	0	5	0	0	0	7
FILIERE MEDICO-SOCIALE							
Puéricultrices*			3		1		4
Infirmiers en soins généraux					3		3
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	3	0	4	0	7
TOTAL	33	3	65	1	6	1	109

109 agents ont intégré la collectivité dont 65 par mutation et 33 par recrutement direct.

- Arrivée de contractuels en 2021

FILIERE ADMINISTRATIVE	
Attachés	2
FILIERE TECHNIQUE	
Techniciens	1
FILIERE SOCIALE	
Assistants socio-éducatifs	4
TOTAL	7





LA REMUNERATION

CHIFFRES CLES 2021 :

- **Masse salariale** : 61 702 182,07 €
- **Charges patronales** : 16 773 931,27€
- **Rémunération annuelle nette moyenne** :
 - 22 832,57 € soit 1.902,71 € mensuel pour les femmes
 - 23 094,58 € soit 1924,58 € pour les hommes

La rémunération des agents est constituée par :

- Le traitement de base : chaque agent est classé à un échelon. A cet échelon correspond un indice majoré qui, multiplié par la valeur du point, permet de calculer le salaire ;
- Le supplément familial de traitement (SFT) versé à l'agent pour ses enfants à charge jusqu'aux 20 ans de l'enfant sur présentation d'un certificat de scolarité ;
- Les heures supplémentaires (dans la limite de 25 heures par mois) hors dispositions spécifiques adoptées par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.
- La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) attribuée pour certains emplois comportant une responsabilité, une technicité ou des fonctions particulières (décrets n° 2006-779 et 2006-780 du 3 juillet 2006).
- Le régime indemnitaire : RIFSEEP

Tous ces gains constituent le salaire brut soumis à un certain nombre de cotisations sociales à la charge de l'agent et de l'employeur. Après déduction des cotisations sociales à la charge de l'agent, on obtient le salaire net.

1. MASSE SALARIALE DE L'EFFECTIF PERMANENT

Avec un effectif permanent stable, la masse salariale a augmenté en 2021 par rapport à 2019.

Cette augmentation s'explique notamment par :

- l'effet Glissement Vieillessement Technicité (avancement d'échelon, de grade et promotion interne)
- le Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations jusqu'au 1^{er} janvier 2021,
- la réforme du régime indemnitaire, notamment en 2021 l'instauration d'un RIFSEEP par fonction.

REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR GENRE

2019			2020			2021			VARIATION SUR 3 ANS		
F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
34 186 133,97	27 050 632,58	61 236 766,55	34 310 239,69	27 134 764,38	61 445 004,07	34 861 259,45	26 838 922,62	61 700 182,07	0,02	0,02	0,01

REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR GENRE, FILIERE, GRADE, STATUT

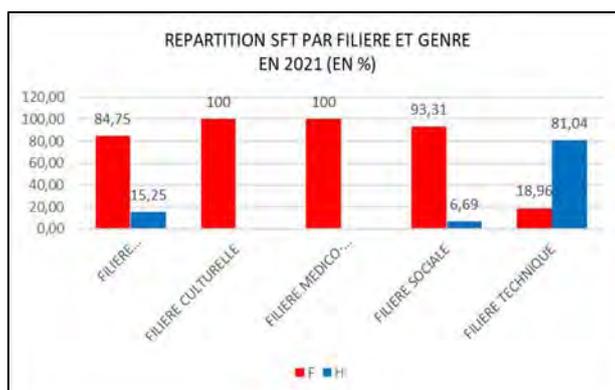
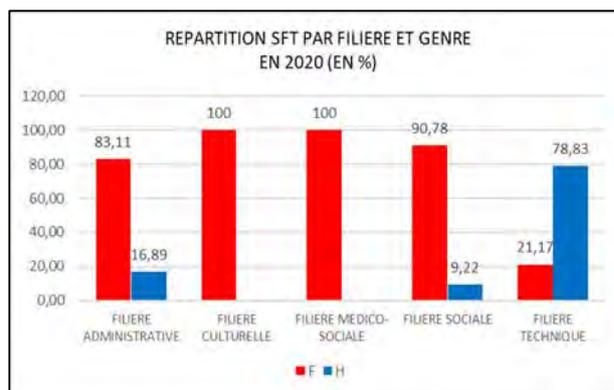
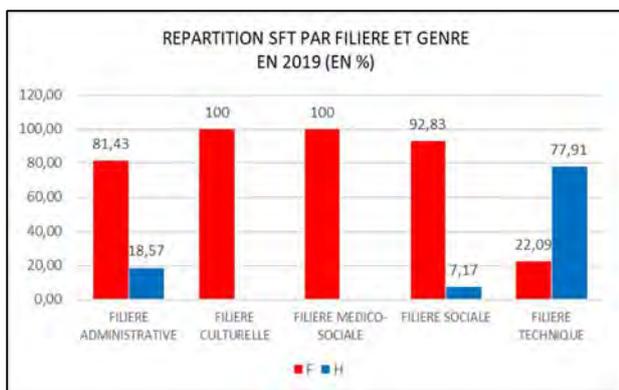
		2019						2020						2021						VARIATION SUR 3 ANS		
		F		H		M		F		H		M		F		H		F	H			
		TOTAL BRUT	CHARGES PATRONALES	MASSE SALARIALE	TOTAL BRUT	CHARGES PATRONALES	MASSE SALARIALE	TOTAL BRUT	CHARGES PATRONALES	MASSE SALARIALE	TOTAL BRUT	CHARGES PATRONALES	MASSE SALARIALE	TOTAL BRUT	CHARGES PATRONALES	MASSE SALARIALE	TOTAL BRUT	CHARGES PATRONALES	MASSE SALARIALE	MASSE SALARIALE	MASSE SALARIALE	
FILIERE ADMINISTRATIVE	A	CDI	164 089,2	60 855,2	224 944,5	93 592,3	34 266,7	127 859,0	164 089,2	60 855,2	224 944,5	93 592,3	34 266,7	127 859,0	166 039,7	62 536,8	228 576,58	86 119,3	31 912,74	118 032,04	0,02	-0,08
		CONTRACTUEL	229 804,5	86 671,5	316 477,0	127 590,2	46 581,04	174 171,2	260 807,1	98 041,68	358 848,78	186 366,22	71 936,84	258 303,06	244 772,42	94 244,04	339 016,46	189 121,94	74 776,96	263 898,9	0,07	0,52
		STAGIAIRE	116 866,3	42 171,8	159 038,2	0	0	0	116 866,3	42 171,8	159 038,2	0	0	0	41 374,24	15 213,69	56 587,93	16 735	5 617,8	22 352,8	-0,64	0,00
		TITULAIRE	2 792 073,8	975 394,7	3 767 468,6	1 182 091,4	418 342,6	1 600 434,1	2 792 073,8	975 394,7	3 767 468,6	1 182 091,4	418 342,6	1 600 434,1	2 754 956,25	967 503,67	3 722 459,92	1 104 224,02	383 865,69	1 488 089,71	-0,01	-0,07
	TOTAL	3 302 833,9	1 165 094,4	4 467 928,4	1 403 274,08	499 190,4	1 902 464,4	3 333 836,58	1 176 463,62	4 510 300,7	1 462 050,08	524 546,2	1 986 596,28	3 207 142,61	1 139 498,28	4 346 640,89	1 396 200,26	496 173,19	1 892 373,45	-0,03	-0,01	
	B	CDI	30 061,24	11 037,94	41 099,2	0	0	0	30 061,24	11 037,94	41 099,2	0	0	0	30 369,8	11 270,35	41 640,15	0	0	0	0,01	0,00
		CONTRACTUEL	143 239,3	52 575,2	195 814,5	139 411,5	50 876,4	190 287,9	176 217,7	67 030,84	243 248,63	139 411,5	50 876,4	190 287,9	161 457,01	60 451,33	221 908,34	125 575,52	46 205,22	171 780,74	0,13	-0,10
		STAGIAIRE	126 243,7	47 062,0	173 305,8	13 022,94	4 969,03	17 991,9	126 243,7	47 062,0	173 305,8	13 022,94	4 969,03	17 991,9	120 641,62	44 485,64	165 127,26	14 102,94	4 993,59	19 096,53	-0,05	0,06
		TITULAIRE	2 976 416,9	1 196 442,2	4 172 859,1	145 017,4	58 154,48	203 171,9	2 976 416,9	1 196 442,2	4 172 859,1	145 017,4	58 154,48	203 171,9	2 841 432,03	1 123 141,01	3 964 573,04	115 121,59	45 795,87	160 917,46	-0,06	-0,21
	TOTAL	3 275 961,3	1 207 117,4	4 583 078,8	297 452	113 999,92	411 451,92	3 308 939,7	1 321 573,0	4 630 512,84	297 452	113 999,92	411 451,92	3 153 900,46	1 239 348,33	4 393 248,79	254 800,05	96 994,68	351 794,73	-0,04	-0,14	
	C	CONTRACTUEL	125 320,4	45 880,4	171 200,8	20 917,6	7 952,94	28 870,6	125 320,4	45 880,4	171 200,8	20 917,6	7 952,94	28 870,6	155 088,88	57 524,76	212 613,62	21 635,82	8 461,04	30 096,86	0,24	0,04
		STAGIAIRE	121 120,3	45 950,7	167 071,1	0	0	0	121 120,3	45 950,7	167 071,1	0	0	0	143 830,36	55 437,29	199 267,65	17 893,97	7 084,19	24 978,16	0,19	0,00
TITULAIRE		3 497 643,8	1 366 743,6	4 864 387,5	74 467,93	28 654,42	103 122,33	3 497 643,8	1 366 743,6	4 864 387,5	74 467,93	28 654,42	103 122,33	3 635 975,66	1 405 978,16	5 041 953,82	76 584,02	29 736,39	106 320,41	0,04	0,03	
TOTAL		3 744 084,6	1 458 574,8	5 202 659,5	95 385,62	36 607,4	131 993,03	3 744 084,6	1 458 574,8	5 202 659,5	95 385,62	36 607,4	131 993,03	3 934 894,88	1 518 940,21	5 453 835,09	116 113,81	45 281,62	161 395,43	0,05	0,22	
FILIERE CULTURELLE	A	CDI	32 237,34	11 811,18	44 048,5	29 721,2	10 924,98	40 646,25	32 237,34	11 811,18	44 048,5	29 721,2	10 924,98	36 902,17	13 643,89	50 546,06	30 980,4	11 496,82	42 477,22	0,15	0,05	
		CONTRACTUEL	18 145,9	6 669,73	24 815,7	0	0	0	18 145,9	6 669,73	24 815,7	0	0	0	24 527,66	8 406,54	32 942,2	56 230,2	14 397,69	70 627,89	12,27	0,00
		STAGIAIRE	195 038,9	66 106,23	261 145,2	54 864,52	13 830,99	68 695,52	195 038,9	66 106,23	261 145,2	54 864,52	13 830,99	68 695,52	230 568,33	92 591,36	323 159,69	31 748,28	11 647,2	43 395,48	0,24	-0,37
		TITULAIRE	245 422,3	84 587,1	330 009,5	84 585,79	24 755,9	109 341,76	245 422,3	84 585,79	330 009,5	84 585,79	24 755,9	109 341,76	512 746,16	190 301,79	703 047,95	118 958,88	37 541,71	156 500,59	1,13	0,48
	TOTAL	4 468,3	1 826,24	6 294,54	0	0	0	4 468,3	1 826,24	6 294,54	0	0	0	19 939,38	7 433,91	27 373,27	0	0	0	0	3,35	0,00
	B	CONTRACTUEL	222 440,3	90 747,4	313 187,7	29 105,74	11 461,9	40 567,63	222 440,3	90 747,4	313 187,7	29 105,74	11 461,9	40 567,63	271 677,85	103 549,36	375 227,21	31 400,57	13 240,77	44 641,34	0,20	0,10
		STAGIAIRE	226 908,6	92 573,6	319 482,2	29 105,7	11 461,9	40 567,63	226 908,6	92 573,6	319 482,2	29 105,74	11 461,9	40 567,63	291 617,21	110 958,27	402 600,48	31 400,57	13 240,77	44 641,34	0,26	0,10
		TITULAIRE	17 276,5	6 331,3	23 607,8	0	0	0	17 276,5	6 331,3	23 607,8	0	0	0	320 707,3	118 640,21	439 347,96	42 292,14	16 008,18	58 300,32	17,61	0,00
		TOTAL	3 462,9	1 285,8	4 748,8	0	0	0	3 462,9	1 285,8	4 748,8	0	0	0	36 313,31	13 497,17	49 810,48	12 597,96	5 955,12	18 553,08	9,49	0,00
	C	CONTRACTUEL	306 925,9	120 523,8	427 449,7	30 688,54	12 987,7	43 676,33	306 925,9	120 523,8	427 449,7	30 688,54	12 987,7	43 676,33	2 568 547,38	995 820,6	3 564 367,64	0	0	0	7,34	-1,00
		STAGIAIRE	327 665,4	128 141,08	455 806,5	12 987,7	43 676,33	327 665,4	128 141,08	455 806,5	12 987,7	43 676,33	327 665,4	128 141,08	2 925 568,44	1 127 957,64	4 053 526,08	54 890,1	21 963,3	76 853,4	7,89	0,76
		TITULAIRE	314 146,8	114 714,8	428 861,68	54 091,18	20 165,11	74 256,22	314 146,8	114 714,8	428 861,68	54 091,18	20 165,11	74 256,22	1 845,49	721,53	2 567,02	0	0	0	-0,99	-1,00
TOTAL		26 332,4	9 696,0	36 028,4	0	0	0	26 332,4	9 696,0	36 028,4	0	0	0	20 495,59	9 151,62	29 647,21	0	0	0	-0,18	0,00	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	CONTRACTUEL	2 831 090,2	1 110 415,1	3 941 505,45	113 507,07	41 810,8	155 317,94	2 831 090,2	1 110 415,1	3 941 505,45	113 507,07	41 810,8	155 317,94	257 005,54	97 482,65	354 488,23	19 769,04	8 385,12	28 154,16	-0,91	-0,65
		STAGIAIRE	2 107,3	797,3	2 904,6	0	0	0	2 107,3	797,3	2 904,6	0	0	0	25 429,53	9 892,9	35 322,43	0	0	0	0,21	0,00
		TITULAIRE	255 959,9	100 268,8	356 228,7	33 321,78	14 068	47 389,78	255 959,9	100 268,8	356 228,7	33 321,78	14 068	47 389,78	21 808,44	3 453,78	25 262,22	0	0	0	-0,93	-1,00
		TOTAL	277 066,8	108 242,2	385 309,1	33 321,78	14 068	47 389,78	277 066,8	108 242,2	385 309,1	33 321,78	14 068	47 389,78	47 237,97	13 346,68	60 584,65	0	0	0	-0,84	-1,00
	B	CONTRACTUEL	27 485,4	10 392,6	37 878,1	0	0	0	27 485,4	10 392,6	37 878,1	0	0	0	906 866,57	337 071,87	1 243 938,44	113 255,54	42 505,03	155 760,57	31,84	0,00
		STAGIAIRE	28 513,5	4 483,9	32 997,5	0	0	0	28 513,5	4 483,9	32 997,5	0	0	0	379 445,52	158 218,58	537 664,08	61 953,4	24 938,15	86 891,55	15,29	0,00
		TITULAIRE	55 999,0	14 876,6	70 875,6	0	0	0	55 999,0	14 876,6	70 875,6	0	0	0	1 286 312,09	495 290,43	1 781 602,52	175 208,94	67 443,18	242 652,12	24,14	0,00
		TOTAL	956 164,8	352 705,5	1 308 870,4	224 492,64	83 851,14	308 343,7	977 728,8	360 566,7	1 338 295,63	224 492,64	83 851,14	308 343,7	4 902 199,17	1 878 288,13	6 780 487,32	696 885,32	262 474,9	959 360,22	4,18	2,11
	C	CONTRACTUEL	95 247,0	35 036,5	130 283,6	0	0	0	95 247,0	35 036,5	130 283,6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1,00	0,00
		STAGIAIRE	4 728 738,6	1 842 319,5	6 571 058,2	646 844,28	255 766,7	902 611,05	4 728 738,6	1 842 319,5	6 571 058,2	646 844,28	255 766,7	902 611,05	115,06	45,01	160,07	31 013,02	12 129,21	43 142,23	-0,10	-0,95
		TITULAIRE	5 780 150,5	2 230 061,6	8 010 212,2	871 336,94	339 617,88	1 210 954,8	5 801 714,58	2 237 922,8	8 039 637,47	871 336,94	339 617,88	1 210 954,8	4 902 314,23	1 878 333,16	6 780 647,39	727 898,34	274 604,11	1 002 502,45	-0,15	-0,17
		TOTAL	14 523,8	5 606,44	20 130,27	31 399,3	11 992,43	43 391,82	14 523,8	5 606,44	20 130,27	31 399,3	11 992,43	43 391,82	0	0	0	19 766,16	9 346,71	29 112,87	-1,00	-0,33
FILIERE SPORTIVE	C	TITULAIRE	0	0	0	31 410,54	10 899,58	42 310,12	0	0	0	31 410,54	10 899,58	42 310,12	0	0	0	28 285,92	11 001,75	39 287,67	0,00	-0,07
		TOTAL	0	0	0	31 410,54	10 899,58	42 310,12	0	0	0	31 410,54	10 899,58	42 310,12	0	0	0	28 285,92	11 001,75	39 287,67	0,00	-0,07
FILIERE TECHNIQUE	A	CDI	43 765,24	15 990,52	59 755,76	0	0</															

2. REPARTITION DU SFT

		2019					2020					2021				
		F		M		TOTAL	F		M		TOTAL	F		M		TOTAL
			%		%			%		%			%		%	
FILIERE ADMINISTRATIVE	A	19 325,28	62,14	11 772,15	37,86	31 097,43	20 601,05	64,92	11 133,89	35,08	31 734,94	17 032,33	64,45	9 396,78	35,55	26 429,11
	B	12 579,91	83,88	2 418,16	16,12	14 998,07	13 529,07	93,09	1 004,98	6,91	14 534,05	13 424,71	92,94	1 020,24	7,06	14 444,95
	C	34 203,12	97,48	885,48	2,52	35 088,6	29 940,22	97,13	885,48	2,87	30 825,7	32 352,45	97,34	885,48	2,66	33 237,93
	TOTAL	66 108,31	81,43	15 075,79	18,57	81 184,1	64 070,34	83,11	13 024,35	16,89	77 094,69	62 809,49	84,75	11 302,5	15,25	74 111,99
FILIERE CULTURELLE	A	5 173,6	100	0	0	5 173,6	5 778,45	100	0	0	5 778,45	6 776,1	100	0	0	6 776,1
	B	97,33	100	0	0	97,33	82,44	100	0	0	82,44	64,12	100	0	0	64,12
	C	5 970,55	100	0	0	5 970,55	5 385,96	100	0	0	5 385,96	5 345,88	100	0	0	5 345,88
	TOTAL	11 241,48	100	0	0	11 241,48	11 246,85	100	0	0	11 246,85	12 186,1	100	0	0	12 186,1
FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	34 154,7	100	0	0	34 154,7	31 650,52	100	0	0	31 650,52	30 019,28	100	0	0	30 019,28
	B	2 817,96	100	0	0	2 817,96	2 534,82	100	0	0	2 534,82	1 997,04	100	0	0	1 997,04
	C	265,64	100	0	0	265,64	2 092,95	100	0	0	2 092,95	516,53	100	0	0	516,53
	TOTAL	37 238,3	100	0	0	37 238,3	36 278,29	100	0	0	36 278,29	32 532,85	100	0	0	32 532,85
FILIERE SOCIALE	A	58 243,69	92,73	4 566,64	7,27	62 810,33	57 382,5	90,74	5 855,16	9,26	63 237,66	55 821,67	93,31	4 005,18	6,69	59 826,85
	B	885,48	100	0	0	885,48	270,56	100	0	0	270,56	0	0	0	0	0
	C	59 129,17	92,83	4 566,64	7,17	63 695,81	57 653,06	90,78	5 855,16	9,22	63 508,22	55 821,67	93,31	4 005,18	6,69	59 826,85
	TOTAL	59 129,17	92,83	4 566,64	7,17	63 695,81	57 653,06	90,78	5 855,16	9,22	63 508,22	55 821,67	93,31	4 005,18	6,69	59 826,85
FILIERE TECHNIQUE	A	6 546,48	30,51	14 911,6	69,49	21 458,08	5 962,28	27,45	15 758,25	72,55	21 720,53	4 318,6	20,94	16 305,03	79,06	20 623,63
	B	3 901,18	15,32	21 571,6	84,68	25 472,78	3 977,84	14,90	22 727,27	85,10	26 705,11	3 535,57	12,76	24 171,94	87,24	27 707,51
	C	24 078,12	22,02	85 273,09	77,98	109 351,21	22 248,27	21,47	81 356,37	78,53	103 604,64	20 945,56	20,22	82 653,99	79,78	103 599,55
	TOTAL	34 525,78	22,09	121 756,29	77,91	156 282,07	32 188,39	21,17	119 841,89	78,83	152 030,28	28 799,73	18,96	123 130,96	81,04	151 930,69
TOTAL FILIERE	208 243,04	59,56	141 398,72	40,44	349 641,76	201 436,93	59,22	138 721,4	40,78	340 158,33	192 149,74	58,12	138 438,64	41,88	330 588,38	

	2019					2020					2021					VARIATION SUR 3 ANS		
	F		H		TOTAL	F		H		TOTAL	F		H		TOTAL	F	H	TOTAL
		%		%			%		%			%		%				
A	123443,75	79,80	31250,39	20,20	154694,14	121374,8	78,75	32747,3	21,25	154122,1	113967,88	79,32	29706,99	20,68	143674,87	-0,08	-0,05	-0,07
B	20281,86	45,81	23989,76	54,19	44271,62	20394,73	46,22	23732,25	53,78	44126,98	19021,44	43,02	25192,18	56,98	44213,62	-0,06	0,05	0,00
C	64517,43	42,82	86158,57	57,18	150676	59667,4	42,05	82241,85	57,95	141909,25	59160,42	41,46	83539,47	58,54	142699,89	-0,08	-0,03	-0,05
TOTAL	208243,04	59,56	141398,72	40,44	349641,76	201436,93	59,22	138721,4	40,78	340158,33	192149,74	58,12	138438,64	41,88	330588,38	-0,08	-0,02	-0,05

La baisse du SFT est corollaire à l'augmentation de l'âge moyen des agents.



3. LES HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES

Le nombre maximum d'heures supplémentaires pouvant être rémunérées mensuellement est de 25 heures (sauf dispositifs spécifiques). Pour rappel, la récupération des heures supplémentaires reste le principe à l'exception des agents de la Direction des Routes et des Mobilités qui doivent prioritairement récupérer les 60 premières heures supplémentaires, les suivantes étant rémunérées.

30 172,46 heures supplémentaires ont été effectuées et payées en 2021, soit une variation de 0,23 % sur 3 ans pour un montant de 436 786,35 euros.

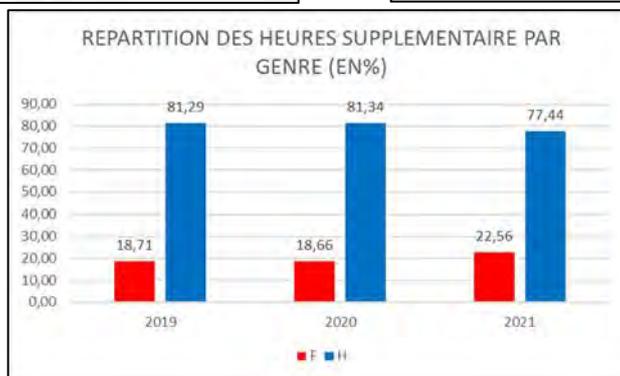
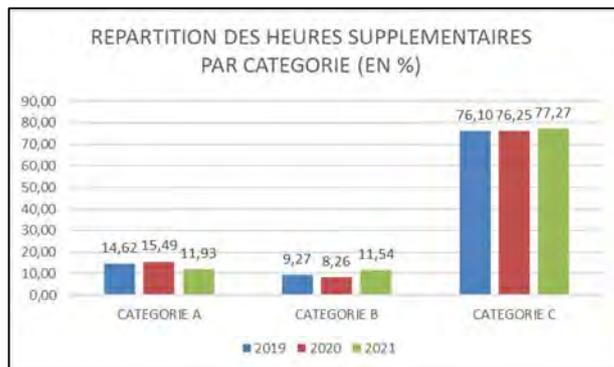
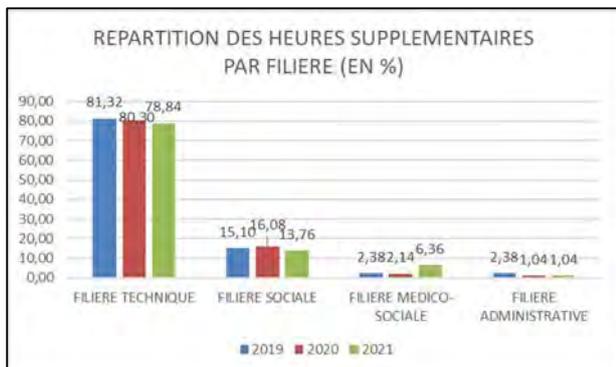
Comme les années précédentes, elles sont réalisées majoritairement par les agents de la Direction des Routes et des Mobilités dans le cadre de la viabilité hivernale et estivale.

		2019				2020				2021			
		F		H		F		H		F		H	
		Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre
FILIERE TECHNIQUE	A			880,54	24,27			295,39	11,15			0	0
	B	3 692,76	122,16	32 827,84	1 291,24	2 528,14	88,5	33 478,69	1 293,35	1 900,5	61	27 314,13	1 030,69
	C	3 723,42	483,25	304 986,36	17 959,64	5 093,45	637,5	275 195,14	16 451,46	5 760,28	1 379,85	368 114,58	21 317,85
	TOTAL	7 416,18	605,41	338 694,74	19 275,15	7 621,59	726	308 969,22	17 755,96	7 660,78	1 440,85	395 428,71	22 348,54
FILIERE SOCIALE	A	12 215,91	2 839,75	1 954,03	499,25	15 867,57	2 852,25	3 695,11	668,25	13 844,47	3 335,5	2 669,01	601
	B	1 766,29	299	313,08	53	539,04	91,25	519,84	88	106,33	18	1 179,11	197,5
	TOTAL	13 982,2	3 138,75	2 267,11	552,25	16 406,61	2 943,5	4 214,95	756,25	13 950,8	3 353,5	3 848,12	798,5
FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	1 108,55	212			166,25	33			7 651,51	261,23		
	B	1 532,93	259,5			1 246,42	211			2 190,43	1 291,34		
	C	386,91	65,5	261,39	44,25	1 465	248			2 186,26	366		
	TOTAL	3 028,39	537	261,39	44,25	2 877,67	492			12 028,2	1 918,57		
FILIERE ADMINISTRATIVE	A									96,32	4		
	B	5 109,54	242			2 537,4	129			1 480,19	56,5		
	C	750,36	52			93,17	4,5	1 288,16	208,09	978,46	33	1 314,77	219
	TOTAL	5 859,9	294			2 630,57	133,5	1 288,16	208,09	2 554,97	93,5	1 314,77	219
TOTAL	30 286,67	4 575,16	341 223,24	19 871,65	29 536,44	4 295	314 472,33	18 720,3	36 194,75	6 806,42	400 591,6	23 366,04	

	2019				2020				2021			
	F		H		F		H		F		H	
	Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre
A	13 324,46	3 051,75	2 834,57	523,52	16 033,82	2 885,25	3 990,5	679,4	21 592,3	3 600,73	2 669,01	601
B	12 101,52	922,66	33 140,92	1 344,24	6 851	519,75	33 998,53	1 381,35	5 677,45	1 426,84	28 493,24	1 228,19
C	4 860,69	600,75	305 247,75	18 003,89	6 651,62	890	276 483,3	16 659,55	8 925	1 778,85	369 429,35	21 536,85
Total	30 286,67	4 575,16	341 223,24	19 871,65	29 536,44	4 295	314 472,33	18 720,3	36 194,75	6 806,42	400 591,6	23 366,04

Ces heures supplémentaires sont effectuées à :

- 78,84% par les personnels de la filière technique,
- 77,27% par des agents de catégorie C,
- 77,44% par des hommes.



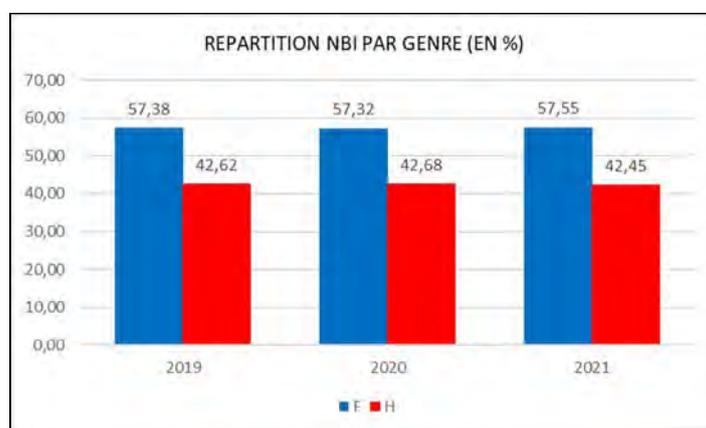
4. REPARTITION DE LA NBI

Pour rappel, dès lors que l'agent n'exerce plus les fonctions en lien avec l'attribution de la NBI, le versement de celle-ci est interrompu.

Au total, 417 agents (57,38 % de femmes et 42,62 % d'hommes) ont perçu 366 371,75 € de NBI en 2021 :

		2019		2020		2021	
		F	H	F	H	F	H
		Montant paye					
FILIERE ADMINISTRATIVE	A	53 706,65	18 298,84	54 958,99	17 150,76	50 261,92	16 143,27
	B	13 728,21	1 405,80	15 429,78	1 405,80	16 326,34	1 405,80
	C	17 196,03		16 947,20		16 182,49	
FILIERE CULTURELLE	A	5 048,84		4 779,72		4 882,86	
	B	3 936,24		3 936,24		3 909,69	
	C	3 091,38		3 630,96		3 634,29	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	22 120,50	1 968,12	22 108,72	1 312,08	23 845,93	
	B	731,04	731,04	731,04	626,64	731,04	365,54
FILIERE SOCIALE	A	77 794,51	9 983,35	77 345,43	8 687,76	78 666,68	11 290,41
FILIERE TECHNIQUE	A	6 997,76	20 665,32	6 121,24	18 978,36	7 359,26	18 580,05
	B	1 124,64	32 611,41	1 124,64	32 020,96	1 124,64	25 674,63
	C	10 712,20	73 520,71	10 548,19	74 728,29	10 959,94	75 026,97
TOTAL FILIERE		216 188,00	159 184,59	217 662,15	154 910,65	217 885,08	148 486,67

	2019		2020		2021		VARIATION SUR 3 ANS	
	F	H	F	H	F	H	F	H
FILIERE ADMINISTRATIVE	84 630,89	19 704,64	87 335,97	18 556,56	82 770,75	17 549,07	-0,02	-0,11
FILIERE CULTURELLE	12 076,46	-	12 346,92	-	12 426,84	-	0,03	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE	22 851,54	2 699,16	22 839,76	1 938,72	24 576,97	365,54	0,08	-0,86
FILIERE SOCIALE	77 794,51	9 983,35	77 345,43	8 687,76	78 666,68	11 290,41	0,01	0,13
FILIERE TECHNIQUE	18 834,60	126 797,44	17 794,07	125 727,61	19 443,84	119 281,65	0,03	-0,06
TOTAL	216 188,00	159 184,59	217 662,15	154 910,65	217 885,08	148 486,67	0,01	-0,07



5. REGIME INDEMNITAIRE

Le RIFSEEP se compose :

- d'une part obligatoire, l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent,
- d'une part facultative, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à la manière de servir de l'agent.

		2019			2020			2021			VARIATION SUR 3 ANS		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE	A	862 921,72	396 243,69	1 259 165,41	849 867,71	387 412,74	1 237 280,45	826 312,79	375 331,79	1 201 644,58	-0,04	-0,05	-0,05
	B	567 149,36	55 887,82	623 037,18	610 650,48	58 065,82	668 716,3	613 442,6	51 418,9	664 861,5	0,08	-0,08	0,07
	C	677 946,29	14 475,46	692 421,75	677 545,84	16 053,9	693 599,74	719 428,29	19 906,95	739 335,24	0,06	0,38	0,07
	TOTAL	2 108 017,37	466 606,97	2 574 624,34	2 138 064,03	461 532,46	2 599 596,49	2 159 183,68	446 657,64	2 605 841,32	0,02	-0,04	0,01
FILIERE CULTURELLE	A	70 083,98	17 666,05	87 750,03	65 868,88	22 217,76	88 086,64	77 846,28	24 659,76	102 506,04	0,11	0,40	0,17
	B	35 711,08	5 822,39	41 533,47	36 158,22	5 812,94	41 971,16	40 825,65	7 266	48 091,65	0,14	0,25	0,16
	C	57 932,27	4 224	62 156,27	57 056,78	4 224	61 280,78	57 945,22	4 541,33	62 486,55	0,00	0,08	0,01
	TOTAL	163 727,33	27 712,44	191 439,77	159 083,88	32 254,7	191 338,58	176 617,15	36 467,09	213 084,24	0,08	0,32	0,11
FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	510 842,62	27 399,26	538 241,88	503 806,71	21 062,48	524 869,19	568 573,76	10 344,96	578 918,72	0,11	-0,62	0,08
	B	43 206,37	5 400	48 606,37	47 487,33	4 628,52	52 115,85	48 859,1	2 734,26	51 593,36	0,13	-0,49	0,06
	C	4 895,33	396,92	5 292,25	5 959,63		5 959,63	4 762,86		4 762,86	-0,03	-1,00	-0,10
	TOTAL	558 944,32	33 196,18	592 140,5	557 053,67	25 691	582 744,67	622 195,72	13 079,22	635 274,94	0,11	-0,61	0,07
FILIERE SOCIALE	A	1 083 752,04	154 362,23	1 238 114,27	1 084 297,03	158 167,74	1 242 464,77	1 276 767,63	177 446,11	1 454 213,74	0,18	0,15	0,17
	B	1 884,18	2 159,4	4 043,58	980,51	2 243,15	3 223,66	8,73	3 754,77	3 763,5	-1,00	0,74	-0,07
	C	1 085 636,22	156 521,63	1 242 157,85	1 085 277,54	160 410,89	1 245 688,43	1 276 776,36	181 200,88	1 457 977,24	0,18	0,16	0,17
	TOTAL	1 085 636,22	156 521,63	1 242 157,85	1 085 277,54	160 410,89	1 245 688,43	1 276 776,36	181 200,88	1 457 977,24	0,18	0,16	0,17
FILIERE SPORTIVE	C		5 916	5 916		5 916	5 916		5 916	5 916	0,00	0,00	0,00
	TOTAL		5 916	5 916		5 916	5 916		5 916	5 916	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE	A	222 079,75	539 318,56	761 398,31	212 578,33	511 442,68	724 021,01	221 623,04	489 408,37	711 031,41	0,00	-0,09	-0,07
	B	146 018,27	656 820,49	802 838,76	132 482,62	633 272,3	765 754,92	135 999,87	614 634,64	750 634,51	-0,07	-0,06	-0,07
	C	543 712,98	1 980 625,19	2 524 338,17	543 775,49	2 006 493,89	2 550 269,38	565 246,95	2 003 137,84	2 566 894,11	0,04	0,01	0,02
	TOTAL	911 811	3 176 764,24	4 088 575,24	888 836,44	3 151 208,87	4 040 045,31	922 869,86	3 107 180,85	4 028 560,03	0,01	-0,02	-0,01
TOTAL	4 828 136,24	3 866 717,46	8 694 853,7	4 828 315,56	3 837 013,92	8 665 329,48	5 157 842,77	3 790 501,68	8 946 653,77	0,07	-0,02	0,03	

	2019	2020	2021	VARIATION SUR 3 ANS
CATEGORIE A	3884669,90	3816522,06	4048314,49	0,042
CATEGORIE B	1520059,36	1531781,89	1518944,52	-0,001
CATEGORIE C	3290124,44	3317025,53	3379394,76	0,027

Suite à la mise en œuvre fin 2016 du temps de travail légal annuel de 1607 heures, la collectivité a mis en place le RIFSEEP en 2017. En effet, les dernières modifications significatives du régime indemnitaire dataient de 2006-2007. L'ancien système était fondé sur le grade et ne tenait pas compte des fonctions occupées.

Cette réforme s'est déroulée dans le cadre d'un travail participatif visant à associer les agents dans la mise en œuvre du RIFSEEP. Les groupes de travail participatifs ont retenu la méthode critérielle. Ce système très ambitieux s'est avéré beaucoup trop complexe à gérer, avec une mise à jour permanente des fiches de poste et des organigrammes se traduisant par des modifications des montants individuels alloués. Au regard de ces difficultés, la collectivité avait alors décidé de geler l'application du dispositif.

En 2021, afin de rétablir la situation, la collectivité a engagé une révision avec pour objectif un nouveau régime indemnitaire, plus lisible, plus simple et fondé sur une approche forfaitaire, en lieu et place de l'approche critérielle.

Cette révision s'est traduite par une nouvelle augmentation du budget consacré au régime indemnitaire.

6. LA REMUNERATION NETTE

En 2021, au Département, le salaire net moyen annuel s'élève à :

- 22832,57 € soit 1.902,71 € mensuel pour les femmes
- 23094,58 soit 1924,58 € pour les hommes

L'écart peut s'expliquer par le temps partiel majoritaire chez l'effectif féminin.

La différence entre le salaire moyen hommes-femmes diminue entre 2019 et 2021. Cet écart est calculé en prenant comme référence le salaire des hommes.

	F	H	ECART EN %
2019	1 815,63	1 913,03	5,09
2020	1 899,62	1 951,33	2,65
2021	1 902,71	1 924,58	1,14

		2019				2020				2021				VARIRATION SUR 3 ANS			
		F		H		F		H		F		H		F		H	
		MOYENNE ANNUELLE	MOYENNE MENSUELLE	MOYENNE ANNUELLE	MOYENNE MENSUELLE	MOYENNE ANNUELLE	MOYENNE MENSUELLE										
FILIERE ADMINISTRATIVE	A	30 265,59	2 522,13	31 001,52	2 583,46	32 604,50	2 717,04	34 995,10	2 916,26	32 132,34	2 677,70	34 767,26	2 897,27	0,06	0,06	12,46	0,12
	B	21 389,92	1 782,49	19 111,62	1 592,64	22 438,79	1 869,90	21 079,18	1 756,60	21 849,80	1 820,82	19 957,17	1 663,10	0,02	0,02	11,53	0,04
	C	18 024,85	1 502,07	18 889,91	1 574,16	19 219,97	1 601,66	18 243,72	1 520,31	19 710,07	1 642,51	18 033,70	1 502,81	0,09	0,09	10,46	-0,05
FILIERE CULTURELLE	A	28 136,42	2 344,70	14 852,50	1 237,71	31 197,09	2 599,76	21 061,07	1 755,09	27 167,17	2 263,93	21 690,32	1 807,53	-0,03	-0,03	16,52	0,46
	B	23 769,87	1 980,82	21 735,69	1 811,31	24 314,57	2 026,21	22 126,97	1 843,91	24 929,52	2 077,46	24 355,89	2 029,66	0,05	0,05	12,45	0,12
	C	17 423,05	1 451,92	23 913,18	1 992,77	17 806,49	1 483,87	24 019,01	2 001,58	18 546,47	1 545,54	24 532,92	2 044,41	0,06	0,06	11,31	0,03
FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	27 577,17	2 298,10	25 935,76	2 161,31	28 541,84	2 378,49	27 341,35	2 278,45	29 224,52	2 435,38	13 963,53	1 163,63	0,06	0,06	5,46	-0,46
	B	25 824,87	2 152,07	26 787,37	2 232,28	26 019,66	2 168,31	23 417,02	1 951,42	19 558,50	1 629,87	14 041,97	1 170,16	-0,24	-0,24	5,29	-0,48
	C	15 275,95	1 273,00	4 351,03	362,59	14 568,58	1 214,05	0,00	0,00	5 930,40	494,20	0,00	0,00	-0,61	-0,61	-1,00	-1,00
FILIERE SOCIALE	A	22 959,94	1 913,33	18 561,78	1 546,81	23 327,89	1 943,99	25 441,59	2 120,13	24 612,50	2 051,04	25 464,51	2 122,04	0,07	0,07	15,46	0,37
	B	4 501,55	375,13	6 296,71	524,73	5 761,92	480,16	12 489,24	1 040,77	92,49	7,71	13 369,24	1 114,10	-0,98	-0,98	24,48	1,12
FILIERE SPORTIVE	C	0,00	0,00	19 428,40	1 619,03	0,00	0,00	23 866,12	1 988,84	0,00	0,00	21 043,24	1 753,60	0,00	0,00	12,00	0,08
FILIERE TECHNIQUE	A	38 267,32	3 188,94	36 041,31	3 003,44	37 224,95	3 102,08	37 656,78	3 138,07	36 481,07	3 040,09	37 011,88	3 084,32	-0,05	-0,05	11,32	0,03
	B	24 586,73	2 048,89	26 728,97	2 227,41	25 373,69	2 114,47	25 897,21	2 158,10	25 586,67	2 132,22	24 849,11	2 070,76	0,04	0,04	10,16	-0,07
	C	17 703,72	1 475,31	60 777,48	5 064,79	17 174,17	1 431,18	21 118,31	1 759,86	29 161,51	2 430,13	21 154,62	1 762,89	0,65	0,65	3,18	-0,65
MOYENNE FILIERE		21 787,58	1 815,63	22 956,42	1 913,03	22 795,49	1 899,62	23 415,95	1 951,33	22 832,57	1 902,71	23 094,98	1 924,58	0,05	0,05	0,01	0,01



LES ABSENCES

CHIFFRES CLES 2021 :

- **38 026 jours d'absence** pour les agents permanents (accidents du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité)
- Nombre moyen de jours d'absence compressible (maladie ordinaire, accidents de travail) par agent permanent : **19,44 jours /agent**
- Taux d'absentéisme médical des agents permanents: **près de 7 agents sur 100 (6,93%) sont absents** pour raison médicale (absences compressibles, longue maladie, maladie longue durée)

Pour rappel, la typologie des absences pour maladie :

- Le congé de maladie ordinaire : durée maximale d'un an sur une année de référence glissante.
- Le congé de longue maladie : durée maximale de 3 ans. Il est octroyé pour des affections devenues invalidantes (hémopathies graves, insuffisance respiratoire, hypertension, maladies cardiaques et vasculaires, maladies du système nerveux, rhumatismes chroniques, appareil digestif...).
- Le congé de maladie de longue durée : après avoir épuisé un an de congé de longue maladie à plein traitement, le fonctionnaire atteint de tuberculose, maladie mentale, affection cancéreuse, poliomyélite, déficit immunitaire grave est placé en congé de longue durée.
- L'accident de service : accidents de service des fonctionnaires et accidents du travail des agents contractuels. Ils surviennent lorsque l'agent est placé sous l'autorité de l'employeur pendant le temps et sur le lieu de travail.
- L'accident de trajet : il survient lors du parcours entre le lieu de travail et le domicile ou le lieu de restauration à l'heure normale.
- La maladie professionnelle : c'est une atteinte à la santé, dont l'expression est souvent différée par rapport à l'exposition à une source toxique ou un contexte pathogène subi au cours de l'activité professionnelle. Cette exposition est parfois répétée avant que n'apparaissent les premiers symptômes. Une maladie peut être reconnue professionnelle si elle figure sur l'un des tableaux annexés au Code de la Sécurité sociale.

1. REPARTITION ET EVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE PAR GENRE

	2019				2020				2021				VARIATION SUR UN AN	
	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	2019-2020	2020-2021
ACCIDENT DU TRAVAIL	1 994	2 672	4 666	12,19	2 455	2 890	5 345	12,68	624	1 448	2 072	5,45	-0,56	-0,61
MATERNITE	1 813		1 813	4,74	2 310		2 310	5,48	1 702		1 702	4,48	-0,06	-0,28
MALADIE LONGUE DUREE	1 503	959	2 462	6,43	1 505	1 393	2 898	6,88	1 095	1 350	2 445	6,43	-0,01	-0,16
LONGUE MALADIE	3 284	1 676	4 960	12,96	3 762	3 601	7 363	17,47	3 383	2 565	5 948	15,64	0,20	-0,19
MALADIE ORDINAIRE	14 626	9 739	24 365	63,67	14 631	9 602	24 233	57,49	16 247	9 600	25 847	67,97	0,06	0,07
TOTAL	23 220	15 046	38 266	100,00	24 663	17 486	42 149	100,00	23 063	14 963	38 026	100,00	-0,01	-0,10

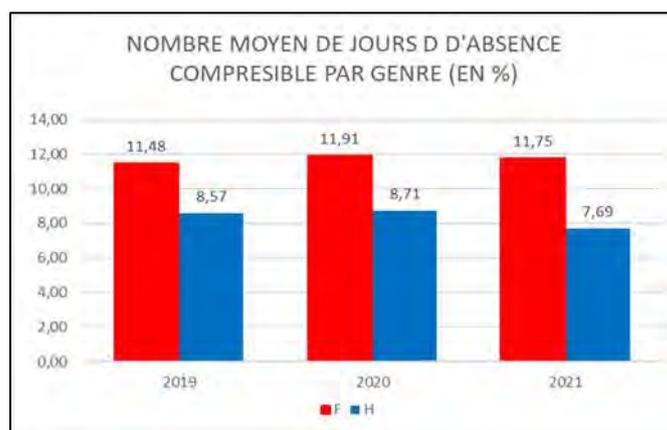
Sur ces 3 dernières années, les absences pour maladie ordinaire ont continué d'augmenter. Par contre, on enregistre une baisse significative des absences suite à accident de travail en 2021, qui est lié au contexte sanitaire.

2. NOMBRE MOYEN DE JOURS D'ABSENCE COMPRESSIBLE PAR AGENT PERMANENT (Maladie ordinaire et accidents du travail)

	2019			2020			2021		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
NB MOYEN DE JOURS D'ABSENCE COMPRESSIBLE	11,48	8,57	27,68	11,91	8,71	20,63	11,75	7,69	19,44

Ce nombre moyen est calculé sur l'ensemble de l'effectif permanent au 31 décembre.

Le nombre moyen de jours d'absence compressible par agent permanent a diminué, du fait de la baisse du nombre jours d'absence pour accident de travail.



3. TAUX D'ABSENTEISME MEDICAL DES AGENTS PERMANENTS (Absences compressibles, longue maladie, maladie longue durée)

	2019			2020			2021		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
TAUX D'ABSENTEISME MEDICAL	4,05	2,85	6,90	4,27	3,34	7,61	4,07	2,85	6,93

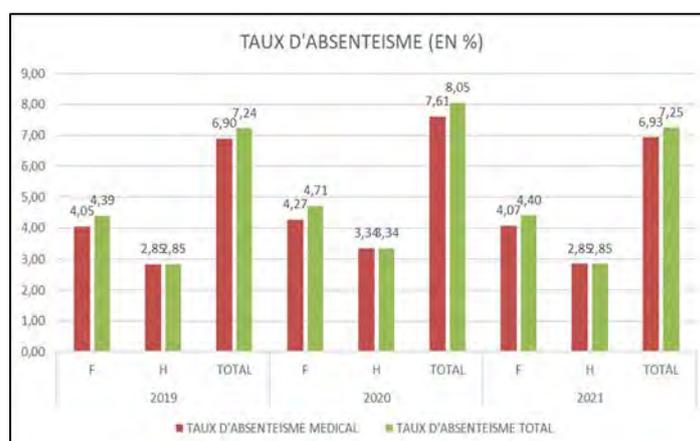
Ce taux est calculé sur l'effectif permanent au 31 décembre et sur 365 jours.

En 2021, le taux d'absentéisme est reparti à la baisse. Pour 100 agents, près de 7 agents ont été absents.

4. TAUX D'ABSENTEISME TOTAL DES AGENTS PERMANENTS (Absences compressibles, longue maladie, maladie longue durée et maternité)

	2019			2020			2021		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
TAUX D'ABSENTEISME TOTAL	4,39	2,85	7,24	4,71	3,34	8,05	4,40	2,85	7,25

Ce taux est calculé sur l'effectif permanent au 31 décembre et sur 365 jours.



La durée moyenne d'absence

	F	H	TOTAL
2019	19,38	19,77	19,53
2020	21,62	23,04	22,18
2021	20,00	21,91	20,71

La durée moyenne d'absence des hommes est supérieure à celle des femmes malgré les absences pour maternité.

La durée moyenne toute absence confondue, y compris les absences liées à la maternité pour les femmes , a augmenté en 2020.

5. REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE



Les agents de 50 ans et plus, quel que soit le genre, cumulent le plus grand nombre de jours d'absence et d'arrêts.

La mise en perspective des absences pour raison de santé aux différentes étapes de leur carrière confirme combien chaque strate d'âge se distingue par des dynamiques d'absences spécifiques : les plus jeunes générations connaissent souvent des absences courtes et fréquentes. Les agents en seconde partie de carrière sont moins nombreux à s'absenter, moins souvent, mais plus longtemps.

6. LES ACCIDENTS DE SERVICE DE L'EFFECTIF PERMANENT

La forte baisse du nombre d'accidents de service en 2020 par rapport à 2019 (-30 %) est dûe en grande partie aux effets de la pandémie (confinement, télétravail). Cette tendance se confirme en 2021 avec le prolongement de la crise sanitaire (61 accidents de service contre 96 en 2019).

	2019	2020	2021
NOMBRE TOTAL D'ACCIDENTS	96	67	61
NOMBRE D'ACCIDENTS AYANT ENTRAINE UN	60	44	33
NOMBRE DE JOURS D'ARRET	2128	1811	920
NOMBRE MOYEN DE JOURS	35,5	41,2	34,5

7. MALADIE PROFESSIONNELLE

En 2021, on dénombre 1 reconnaissance de maladie professionnelle sans arrêt de travail et 365 jours d'arrêt de travail pour un agent dont la maladie professionnelle a été reconnue en 2019.



LA FORMATION

CHIFFRES CLES 2021:

- 963 agents permanents ont suivi au moins une formation
- 54 % des agents permanents ayant participé à une formation sont des femmes
- 53 % des agents permanents ayant suivi au moins une formation relèvent de la catégorie C

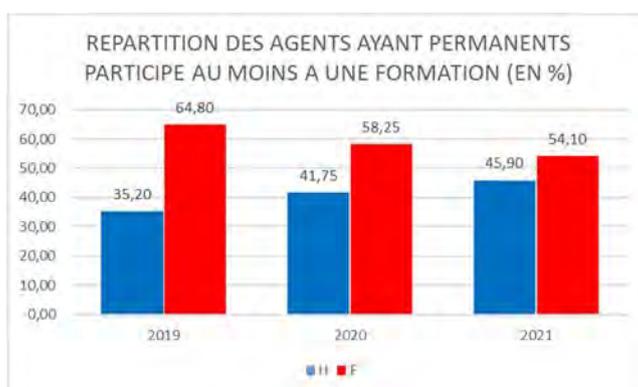
L'ensemble des données est issu du progiciel de gestion des formation NEEVA au 17 février 2022.

1. FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI PERMANENT AYANT PARTICIPE A AU MOINS UNE FORMATION

2019	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	60	236	22	55	373
Catégorie B	50	131	14	15	210
Catégorie C	215	222	10	24	471
Total	325	589	46	94	1054

2020	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	36	168	11	35	250
Catégorie B	28	69	11	6	114
Catégorie C	173	82	4	7	266
Total	237	319	26	48	630

2021	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	43	215	11	44	313
Catégorie B	43	83	9	3	138
Catégorie C	328	165	8	11	512
Total	414	463	28	58	963



	H	%	F	%	TOTAL	VARIATION SUR UN AN
2019	371	35,20	683	64,80	1054	
2020	263	41,75	367	58,25	630	-0,40
2021	442	45,90	521	54,10	963	0,53

2. JOURNEES DE FORMATION SUIVIES PAR LES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI PERMANENT PRESENTS AU 31/12/2019 ET NOMBRE D'AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT AYANT PARTICIPE A AU MOINS UNE JOURNEE DE FORMATION

Titulaires et stagiaires 2019	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par					Nombre total de titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année		
	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	CNFPT au delà de la cotisation obligatoire	Collectivité	Autre organismes	Total	Hommes	Femmes	Total
	Pour les agents de catégorie A							
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	28.50	0.00	0.00	0.00	28.50	0.00	2.00	2.00
Formation prévue par les statuts	371.70	0.00	2.00	14.00	387.70	17.00	94.00	111.00
dont formation d'intégration	20.00	0.00	0.00	0.00	20.00	1.00	1.00	2.00
dont formation de professionnalisation	351.70	0.00	2.00	14.00	367.70	16.00	93.00	109.00
Formation de perfectionnement	157.75	0.00	134.50	339.50	631.75	23.00	176.00	199.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	9.00	9.00	0.00	1.00	1.00
Total	557.95	0.00	136.50	362.50	1 056.95			
Pour les agents de catégorie B								
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	58.00	0.00	0.00	0.00	58.00	2.00	3.00	5.00
Formation prévue par les statuts	344.80	0.00	1.00	0.00	345.80	23.00	59.00	82.00
dont formation d'intégration	15.00	0.00	0.00	0.00	15.00	2.00	0.00	2.00
dont formation de	329.80	0.00	1.00	0.00	330.80	21.00	59.00	80.00
Formation de perfectionnement	150.75	0.00	36.28	73.00	260.03	9.00	64.00	73.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	553.55	0.00	37.28	73.00	663.83			
Pour les agents de catégorie C								
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	291.00	0.00	0.00	0.00	291.00	26.00	4.00	30.00
Formation prévue par les statuts	565.10	0.00	22.00	1.00	588.10	84.00	97.00	181.00
dont formation d'intégration	130.00	0.00	0.00	0.00	130.00	17.00	9.00	26.00
dont formation de	435.10	0.00	22.00	1.00	458.10	67.00	88.00	155.00
Formation de perfectionnement	42.10	0.00	12.50	12.50	67.10	10.00	21.00	31.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	898.20	0.00	34.50	13.50	946.20			
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL Toutes catégories	2 009.70	0.00	208.28	449.00	2 666.98			

Contractuels sur emploi permanent 2019	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par					Nombre total de contractuels occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année		
	CNFPT	CNFPT	Collectivité	Autre organismes	Total	Hommes	Femmes	Total
	au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire						
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	24.00	0.00	0.00	0.00	24.00	1.00	3.00	4.00
Formation prévue par les statuts particuliers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
dont formation d'intégration	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
dont formation de	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Formation de perfectionnement	58.00	0.00	40.50	48.00	146.50	5.00	37.00	42.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	82.00	0.00	40.50	48.00	170.50			
Pour les agents de catégorie B								
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	34.50	0.00	0.00	0.00	34.50	4.00	3.00	7.00
Formation prévue par les statuts particuliers	12.00	0.00	0.00	0.00	12.00	2.00	0.00	2.00
dont formation d'intégration	10.00	0.00	0.00	0.00	10.00	1.00	0.00	1.00
dont formation de	2.00	0.00	0.00	0.00	2.00	1.00	0.00	1.00
Formation de perfectionnement	27.50	0.00	6.00	6.00	39.50	8.00	9.00	17.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	74.00	0.00	6.00	6.00	86.00			
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)								
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	16.00	0.00	0.00	0.00	16.00	0.00	1.00	1.00
Formation prévue par les statuts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
dont formation d'intégration	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
dont formation de	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Formation de perfectionnement	10.50	0.00	1.00	0.00	11.50	1.00	3.00	4.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	26.50	0.00	1.00	0.00	27.50			
Pour les autres agents non	11.50	0.00	315.00	860.00	1 186.50	28.00	123.00	151.00
TOTAL Toutes catégories	194.00	0.00	362.50	914.00	1 470.50			

3. JOURNEES DE FORMATION SUIVIES PAR LES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI PERMANENT PRESENTS AU 31/12/2020 ET NOMBRE D'AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT AYANT PARTICIPE A AU MOINS UNE JOURNEE DE FORMATION

Titulaires et stagiaires 2020	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par					Nombre total de titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année			
	CNFPT	CNFPT	Collectivité	Autre organismes	Total	Hommes	Femmes	Total	dont CPF
	au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire							
Pour les agents de catégorie A									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	37.00	0.00	0.00	0.00	37.00	0.00	6.00	6.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	166.20	0.00	1.00	1.00	168.20	6.00	62.00	68.00	
dont formation d'intégration	50.00	0.00	0.00	0.00	50.00	0.00	6.00	6.00	
dont formation de professionnalisation	116.20	0.00	1.00	1.00	118.20	6.00	56.00	62.00	
Formation de perfectionnement	43.75	0.00	29.00	164.00	236.75	12.00	98.00	110.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total	246.95	0.00	30.00	165.00	441.95				
Pour les agents de catégorie B									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	29.16	0.00	0.00	0.00	29.16	4.00	3.00	7.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	82.83	0.00	0.00	2.00	84.83	19.00	16.00	35.00	
dont formation d'intégration	10.00	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	2.00	2.00	
dont formation de professionnalisation	72.83	0.00	0.00	2.00	74.83	19.00	14.00	33.00	
Formation de perfectionnement	12.00	0.00	23.00	12.50	47.50	2.00	25.00	27.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total	123.99	0.00	23.00	14.50	161.49				
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	120.25	0.00	0.00	0.00	120.25	18.00	7.00	25.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	357.00	0.00	2.00	10.00	369.00	119.00	26.00	145.00	
dont formation d'intégration	110.00	0.00	2.00	0.00	112.00	12.00	10.00	22.00	
dont formation de professionnalisation	247.00	0.00	0.00	10.00	257.00	107.00	16.00	123.00	
Formation de perfectionnement	32.00	0.00	20.00	2.50	54.50	7.00	23.00	30.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total	509.25	0.00	22.00	12.50	543.75				
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories									
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL Toutes catégories	880.19	0.00	75.00	192.00	1 147.19	0			

Contractuels sur emploi permanent 2020	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par					Nombre total de contractuels occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année			
	CNFPT	CNFPT	Collectivité	Autre organismes	Total	Hommes	Femmes	Total	dont CPF
	au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire							
Pour les agents de catégorie A									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	24.00	0.00	0.00	0.00	24.00	0.00	5.00	5.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	10.50	0.00	0.00	0.00	10.50	1.00	1.00	2.00	
dont formation d'intégration	10.00	0.00	0.00	0.00	10.00	1.00	0.00	1.00	
dont formation de professionnalisation	0.50	0.00	0.00	0.00	0.50	0.00	1.00	1.00	
Formation de perfectionnement	41.25	0.00	43.50	10.50	95.25	8.00	30.00	38.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total	75.75	0.00	43.50	10.50	129.75				
Pour les agents de catégorie B									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	52.50	0.00	0.00	0.00	52.50	6.00	1.00	7.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
dont formation d'intégration	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
dont formation de professionnalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Formation de perfectionnement	0.50	0.00	4.50	7.00	12.00	3.00	2.00	5.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total	53.00	0.00	4.50	7.00	64.50				
Pour les agents de catégorie C									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
dont formation d'intégration	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
dont formation de professionnalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Formation de perfectionnement	2.50	0.00	0.00	0.00	2.50	0.00	2.00	2.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total	2.50	0.00	0.00	0.00	2.50				
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	1.00	0.00	175.00	533.00	709.00	13.00	74.00	87.00	0.00
TOTAL Toutes catégories	132.25	0.00	223.00	550.50	905.75				

4. JOURNEES DE FORMATION SUIVIES PAR LES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI PERMANENT PRESENTS AU 31/12/2021 ET NOMBRE D'AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT AYANT PARTICIPE A AU MOINS UNE JOURNEE DE FORMATION

Titulaires et stagiaires 2021	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par					Nombre total de titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année			
	CNFPT	CNFPT	Collectivité	Autre organismes	Total	Hommes	Femmes	Total	dont CPF
	au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire							
	5.1.1(1)	5.1.1(2)	5.1.1(3)	5.1.1(4)	5.1.1(5)	5.1.1(7)	5.1.1(8)	5.1.1(9)	5.1.1(10)
Pour les agents de catégorie A									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	10.50	0.00	0.00	0.00	10.50	1.00	4.00	5.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	247.30	0.00	2.00	12.50	261.80	12.00	77.00	89.00	
dont formation d'intégration	10.00	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	1.00	1.00	
dont formation de professionnalisation	237.30	0.00	2.00	12.50	251.80	12.00	76.00	88.00	
Formation de perfectionnement	177.80	0.00	40.50	143.50	361.80	13.00	138.00	151.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total	435.60	0.00	42.50	156.00	634.10				
Pour les agents de catégorie B									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	3.00	0.00	0.00	0.00	3.00	1.00	2.00	3.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	174.10	0.00	2.00	3.00	179.10	8.00	45.00	53.00	
dont formation d'intégration	55.00	0.00	0.00	0.00	55.00	1.00	6.00	7.00	
dont formation de professionnalisation	119.10	0.00	2.00	3.00	124.10	7.00	39.00	46.00	
Formation de perfectionnement	48.30	0.00	16.00	36.00	100.30	5.00	33.00	38.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total	225.40	0.00	18.00	39.00	282.40				
Pour les agents de catégorie C									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	49.00	0.00	0.00	0.00	49.00	15.00	5.00	20.00	7.00
Formation prévue par les statuts particuliers	309.30	0.00	2.00	0.00	311.30	66.00	44.00	110.00	
dont formation d'intégration	110.00	0.00	0.00	0.00	110.00	14.00	8.00	22.00	
dont formation de professionnalisation	199.30	0.00	2.00	0.00	201.30	52.00	36.00	88.00	
Formation de perfectionnement	45.00	0.00	23.50	16.00	84.50	21.00	25.00	46.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total	403.30	0.00	25.50	16.00	444.80				
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL Toutes catégories	1 064.30	0.00	86.00	211.00	1 361.30				

Contractuels sur emploi permanent 2021	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par					Nombre total de contractuels occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année			
	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	CNFPT au delà de la cotisation obligatoire	Collectivité	Autre organismes	Total	Hommes	Femmes	Total	dont CPF
	5.1.1(1)	5.1.1(2)	5.1.1(3)	5.1.1(4)	5.1.1(5)	5.1.1(7)	5.1.1(8)	5.1.1(9)	5.1.1(10)
Pour les agents de catégorie A									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	19.50	0.00	0.00	0.00	19.50	3.00	3.00	6.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	36.00	0.00	0.50	0.00	36.50	1.00	6.00	7.00	
dont formation d'intégration	30.00	0.00	0.00	0.00	30.00	1.00	2.00	3.00	
dont formation de professionnalisation	6.00	0.00	0.50	0.00	6.50	0.00	4.00	4.00	
Formation de perfectionnement	43.80	0.00	15.00	22.50	81.30	6.00	29.00	35.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total	99.30	0.00	15.50	22.50	137.30				
Pour les agents de catégorie B									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	3.00	0.00	0.00	0.00	3.00	1.00	0.00	1.00	
dont formation d'intégration	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
dont formation de professionnalisation	3.00	0.00	0.00	0.00	3.00	1.00	0.00	1.00	
Formation de perfectionnement	4.50	0.00	0.50	1.00	6.00	5.00	1.00	6.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total	7.50	0.00	0.50	1.00	9.00				
Pour les agents de catégorie C									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
dont formation d'intégration	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
dont formation de professionnalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Formation de perfectionnement	3.00	0.00	0.00	1.00	4.00	1.00	1.00	2.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total	3.00	0.00	0.00	1.00	4.00				
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	2.50	0.00	108.00	179.00	289.50	2.00	35.00	37.00	0.00
TOTAL Toutes catégories	112.30	0.00	124.00	203.50	439.80				

5. PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

	2019			2020			2021			VARIATION SUR 3 ANS		
	NB JOURS	H	F	NB JOURS	H	F	NB JOURS	H	F	NB JOURS	H	F
CATEGORIE A	52,5	1	5	61	0	11	30	4	7	-0,43	3,00	0,40
CATEGORIE B	92,5	4	6	78,66	10	4	3	1	2	-0,97	-0,75	-0,67
CATEGORIE C	307	26	5	120	18	7	49	15	5	-0,84	-0,42	0,00

Du fait de la pandémie, le nombre de jours de formation a chuté en 2020 (-40%) et repart à la hausse en 2021, sauf pour les préparations aux concours et examens professionnels.

6. COÛT DE LA FORMATION

	2019	2020	2021
CNFPT au titre de la cotisation	398 007,41	332 819, 30	404 537,37
CNFPT au-delà de la cotisation (formations payantes)			
Autres organismes	158 612,21	117 929,69	184 001.50
Indemnités Formateurs	9720,00	4480,00	19 480,00
Frais de déplacement à la charge de la collectivité	66 820,00	57 800, 00	64 792, 00
Coût total	633 168,62	513 028,99	678 810,87

Sans tenir compte de l'année 2020, une hausse est constatée entre 2019 et 2021.

L'activité de l'année 2021 est revenue à un rythme normal et a même permis de rattraper une partie non réalisée en 2020 du fait de la pandémie.

Néanmoins, l'intégralité des formations n'a pas pu être rattrapée dans certains domaines, notamment celui de l'hygiène et de la sécurité. Ainsi, ce domaine fait partie des priorités identifiées pour l'année 2022.

7. FORMATION HYGIENE ET SECURITE

Au-delà des obligations réglementaires, la Collectivité a fait de l'hygiène et de la sécurité, une des priorités de son plan de formation 2022

Le contexte épidémique de l'année 2020 et 2021 a nécessité le report ou l'annulation de certaines formations qui seront à nouveau programmées en 2022.

En 2020 et 2021, ont été formées respectivement 476 et 1202 agents.

Il convient de préciser que sur les 1202 agents formés dans le domaine hygiène et sécurité en 2021, certains agents ont pu réaliser plusieurs formations avec des thématiques différentes.

BILAN 2020 DES FORMATIONS HYGIENE ET SECURITE

Formations Hygiène et Sécurité	Organisme formateur	Nombre agents formés
Acteur PRAP	Formateur interne	10
Formation de formateur R482 théorie	PICA	8
Formation de formateur R486 théorie	PICA	8
Formation de formateur R489 théorie	PICA	8
Formation de formateur R490 théorie	PICA	6
Conduite d'engins en sécurité R.482: Cat.A - Pelle hydraulique <6T tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.482: Cat.B1- Pelle hydraulique >6T tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.482: Cat.C1- Chargeuse – Pelleteuse tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.482: Cat.C3- Niveleuse automotrice tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.482: Cat.D – Compacteur tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.482: Cat.E - Engins de transports tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.482: Cat.F - Chariots de manutention tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.482: Cat.G - Conduite d'engins hors production tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.486: Plateforme élévatrice tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.489: Chariots de manutention tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.490: Grue de chargement tests + pratique	PICA	6
Conduite d'engin en sécurité R.482 : Théorie	Interne	41
Conduite d'engin en sécurité R.482 : Cat.C3 bis : Engin de déneigement	Interne	28
Conduite d'engin en sécurité R.482 : Cat.3 : Accompagnateur VH	Interne	6
Désinfection et lavage des mains	SODISCOL	6
Utilisation de l'auto-laveuse	SODISCOL	3
Utilisation des produits d'entretien et les bases des techniques de nettoyage	SODISCOL	6
Formation Sécurité Incendie aux guide-files et serre-files	Formateur interne	20
Initiale Base - ADR	APTH	3
Initiale Spécialisation Produits Pétroliers - ADR	APTH	2
La formation préalable obligatoire des assistantes et assistants de prévention	CNFPT / Education nationale (DEB)	4
La formation continue obligatoire des assistantes et assistants de prévention	CNFPT	19
Le maintien et l'actualisation des compétences des sauveteurs et sauveteuses secouristes du travail	CNFPT	3
Le sauveteur ou la sauveteuse secouriste du travail	CNFPT - INTRA	38
L'habilitation électrique BS BE manœuvre (personnels non-électriciens) : formation initiale	CNFPT - INTRA	46
L'habilitation électrique BS BE manœuvre (personnels non-électriciens) : recyclage	CNFPT - INTRA	28
L'habilitation électrique B1 B2 BR BC (personnels électriciens) : formation initiale	CNFPT	1
L'habilitation électrique B1 B2 BR BC (personnels électriciens) : recyclage	CNFPT - INTRA	17
Signalisation temporaire - routes à chaussées séparées	CNFPT - INTRA	14
Permis CE	La pyrénéenne	2
FCO	La pyrénéenne	4
Utilisation d'une tronçonneuse – abattage niveau 1	CFPPA	15
Le suivi des activités du chargé ou de la chargée de l'inspection en santé et sécurité au travail	CNFPT	1
Utilisation des extincteurs	Formateur interne	31
Total		476

BILAN 2021 DES FORMATIONS HYGIENE ET SECURITE

Formations Hygiène et Sécurité / Nombre de jours et de sessions	Organisme formateur	Nombre agents formés
Gestion des conflits et agressivité en situation d'accueil / 3 jours	CNFPT	1
Gestion du stress et des émotions / 2 jours 4 sessions	CNFPT Intra	44
Le développement de son intelligence émotionnelle / 2.5 jours 1 session	CNFPT Intra	11
Formateurs AIPR / 5 jours 1 session	ODOLYS	7
AIPR Concepteur / 2 jours 1 session	Formateur interne	4
AIPR Opérateur / 1 jour – 2 sessions	Formateur interne	19
Formation de formateur R482 théorie + pratique	PICA	9
Formation de formateur R423 théorie + pratique	PICA	16
Formation de formateur R486 théorie + pratique	PICA	9
Formation de formateur R489 théorie + pratique	PICA	9
Formation de formateur R490 théorie + pratique	PICA	9
Conduite en sécurité R423 ponts roulants / 1 jour 2 sessions	PICA	15
Conduite d'engins R490 grue de chargement / 1 jour 1 session	PICA	8
Conduite d'engins R486 plateforme élévatrice	PICA	11
Conduite d'engins R482	PICA	72
Conduite d'engin en sécurité R.482 : Théorie / 1 jour	Formateur Interne	132
Conduite d'engin en sécurité R.482 : Cat.C3 bis : Engin de déneigement pratique / 2 jours (6 agents par session)	Formateur Interne	132
Conduite d'engin en sécurité R.482 : Cat.3 : Accompagnateur VH	Formateur Interne	15
Conduite d'engin en sécurité R489 : Chariot élévateurs pratique + théorie / 2 jours	Formateurs interne	21
Conduite d'engin en sécurité R489 : Théorie / (10 agents par session)	Formateurs interne	21
Conduite d'engin en sécurité R486 : Nacelles pratique	Formateurs internes	28
Conduite d'engin en sécurité R486 : Théorie	Formateurs interne	28
Désinfection et lavage des mains / 0.5 jour 1 session	SODISCOL	4
Utilisation de l'auto-laveuse / 0.5 jour 2 sessions	SODISCOL	6
Utilisation des produits d'entretien et les bases des techniques de nettoyage / 0.5 jour 2 sessions	SODISCOL	4
Formation Sécurité Incendie aux guide-files et serre-files / 0.5 jour 2 sessions	Formateur interne	47
Initiale Base – ADR / 3 jours	APTH	2
SST: formation initiale / 2 jours 5 sessions	CNFPT intra	49
MAC SST: recyclage / 1 jour	CNFPT	4
Elagage des arbres à la nacelle / 1 jour 6 sessions	CFPPA 65	29
Utilisation d'une tronçonneuse – abattage niveau 1 / 1 jour 3 sessions	CFPPA	22
Utilisation d'une débroussailleuse en sécurité / 1 jour 5 sessions	CFPPA	36
Utilisation d'un broyeur en sécurité / 1 jour 10 sessions	CFPPA	44
Prévention des risques liés aux travaux en hauteur / 2 jours	CNFPT	2
L'habilitation électrique BS BE manœuvre (personnels non-électriciens) : formation initiale / 2 jours	CNFPT	6
L'habilitation électrique BS BE manœuvre (personnels non-électriciens) : recyclage / 1.5 jours	CNFPT	1
Formation de conducteur de véhicules FCO / 5 jours	La pyrénéenne	1
Formation préalable des assistants de prévention / 3 jours 1 session	Inspection académique	10
Formation préalable des assistants de prévention / 5 jours	CNFPT	2
HACCP restauration scolaire / 0.5 Jours 16 sessions	Formateur interne	142
PMS (plan maîtrise sanitaire) / 0.5 jours 10 sessions	Formateur interne	132
Utilisation des extincteurs / 1 jour 2 sessions	Formateur interne	18
Surveillance de la qualité de l'air / 1 jour 4 sessions	CEREMA	20
Total		1202



L'ACTION SOCIALE ET LES ELEMENTS SOCIAUX

CHIFFRES CLES 2021 :

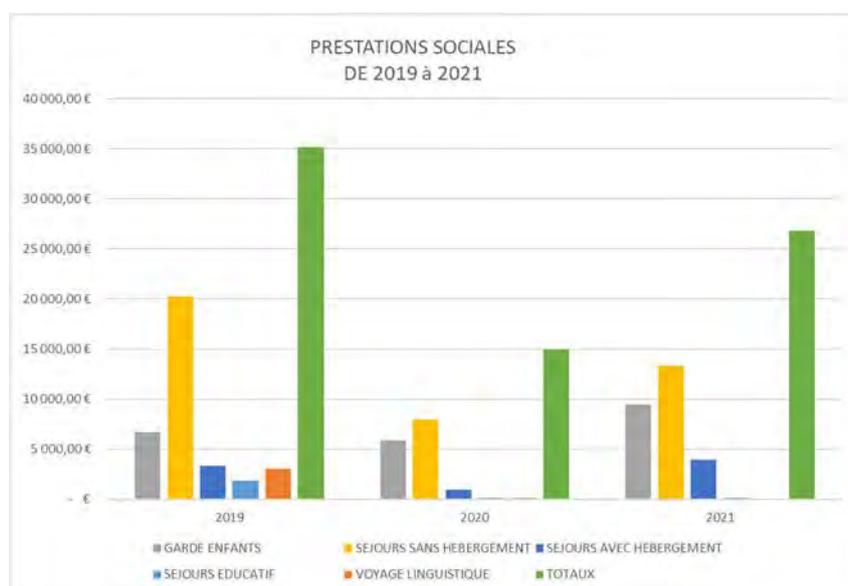
- Total du montant des prestations sociales prises en charge par la collectivité : 1 173 074 euros
- Montant moyen par agent : 653 euros.

En 2021, le montant total de l'action sociale destinée à l'effectif total s'élève à 1 173 074 euros pris en charge par la collectivité. Le coût moyen par agent est de 653 euros.

1. PRESTATIONS SOCIALES

La baisse des demandes formulées et du montant des prestations sociales versées sont à mettre en corrélation avec la situation sanitaire qui les a de fait réduits (sauf les gardes d'enfants).

	2019	2020	2021
GARDE ENFANTS	6 667,10 €	5 840,90 €	9 419,93 €
SEJOURS SANS HEBERGEMENT	20 249,23 €	7 927,95 €	13 343,75 €
SEJOURS AVEC HEBERGEMENT	3 367,50 €	971,50 €	3 934,45 €
SEJOURS EDUCATIF	1 851,14 €	101,50 €	101,50 €
VOYAGE LINGUISTIQUE	3 006,70 €	109,80 €	-0
TOTAL	35 141,67 €	14 951,65 €	26 799,63 €
VARIATION DU TOTAL PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE%		-57,45%	-23,74%



2. CHEQUES VACANCES

Les chèques vacances sont gérés par la DRH:

	2019	2020	2021
Montant	199263,64	204164,46	176306,92
Nb d'agents bénéficiaires	388	402	346

La demande des chèques vacances se fait sur l'année N-1. Cela explique la baisse en 2021.

3. TITRES RESTAURANT

La gestion des titres restaurant d'une valeur de 6 € est assurée par la DRH qui prélève la participation de l'agent sur son traitement (2,40 € par ticket restaurant). La collectivité prend à sa charge l'autre part, soit 3,60 €.

En 2021, 1 299 agents ont bénéficié de titres restaurant. La contribution de la collectivité s'élève à 789 768 €. Le montant a baissé du fait de l'augmentation des maladie ordinaires.

	NB DE BENEFICIAIRES	MONTANT
2019	1335	811 272
2020	1288	807 383
2021	1299	789 768

Pour rappel, la collectivité teste à l'heure actuelle la dématérialisation des tickets restaurant.

4. PRETS ET SECOURS

La gestion des prêts et secours est assurée par le Service Prévention et Accompagnement.

	2019		2020		2021	
	PRETS	SECOURS	PRETS	SECOURS	PRETS	SECOURS
NOMBRE DE BENEFICIAIRES	1	3	1	4	1	5
MONTANT EN EUROS	2 000	2 100	1 500	4 250	1 500	2 905

L'assistante sociale du personnel est à la disposition des agents pour les accueillir, les écouter, les orienter, évaluer leur situation, élaborer un plan d'action adapté.

La mobilisation des crédits n'est réalisée qu'une fois les dispositifs de droit commun déployés.

5. ARBRE DE NOËL

En 2019, la manifestation qui comprend un spectacle, un goûter et une distribution de cadeaux a été organisée pour 588 enfants des personnels départementaux pour un montant de 48 931,72 euros.

Depuis deux ans, cette manifestation n' a pu être reconduite en raison de la situation sanitaire et des règles liées aux jauges dans les établissements recevant du public (ERP).

Néanmoins, la participation financière forfaitaire du Département (39 euros par enfant de moins de 12 ans) a permis en 2020 à 611 enfants et en 2021 à 621 enfants de bénéficier d'un cadeau ainsi que d'un chèque Lire d'une valeur unitaire de 6 euros, soit un coût annuel moyen de 27 000 euros (chèques cadeau + chèques Lire).

6. CESU

Le nombre de demandeurs est en forte augmentation, à mettre en parallèle avec l'augmentation du nombre d'agents bénéficiant de la RQTH (154 agents de l'effectif permanent ont déclaré bénéficier d'une RQTH°).

	2019	2020	2021
NOMBRE DE BENEFICIAIRES	80	92	118
MONTANT EN €	64 000	73 800	94 400
EVOLUTION %	-	14,46	46,99

7. PARTICIPATION A LA PREVOYANCE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Département participe à la prévoyance (garantie du maintien de salaire en cas d'incapacité de travail, invalidité et décès).

Le montant (-12,35 %) et le nombre de bénéficiaires ont fortement chuté en 2020.

	2019	2020	2021
montant	56 642	52 176	54 395
nb d'agents bénéficiaires	519	473	482

Depuis le 31 août 2012, les collectivités territoriales peuvent contribuer à la protection sociale de leurs agents. Le [décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011](#), relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire des agents, permet la mise en œuvre de ce dispositif.

Jusqu'alors facultative, la participation de l'employeur public devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022, tant pour la prévoyance que pour la couverture santé (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021). Toutefois, des dispositions transitoires sont prévues pour la fonction publique territoriale pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025 du risque « Prévoyance » et au 1^{er} janvier 2026 du risque « Santé ».

A cet effet, les employeurs territoriaux doivent organiser un débat au sein de leur assemblée délibérante avant le 18 février 2022 afin d'engager une concertation dans le cadre d'un dialogue social pour :

- déterminer le contenu et les modalités d'applications de ces dispositions règlementaires
- fixer les orientations budgétaires.

Etat des lieux de la participation à la Protection sociale Complémentaire (PSC) au Conseil départemental:

La collectivité s'est déjà engagée sur le champ de la prévoyance auprès de ses agents.

En effet, l'assemblée départementale du 6 décembre 2013 a décidé de participer à la PSC des agents à compter du 1^{er} janvier 2014 pour le risque prévoyance et de retenir la procédure de labellisation permettant aux agents de conserver leur mutuelle.

La collectivité a choisi une participation large qui concerne quasiment la totalité des agents du Conseil départemental à l'exclusion des contractuels dont la durée du contrat est inférieure à un an.

A ce jour les bénéficiaires du dispositif sont :

- les agents titulaires et stagiaires ,
- les assistants familiaux,
- les agents du Conseil Départemental mis à disposition d'organismes extérieurs,
- les contractuels sur un emploi permanent,
- les contractuels d'une durée supérieure à un an,
- les agents des collèges employés pour l'année scolaire,
- les emplois d'avenir,
- les apprentis.

Le montant de la participation et sa modulation :

Afin que la participation soit réellement incitative, une modulation a été effectuée en fonction du salaire brut. L'objectif de cette participation était de couvrir la quasi intégralité de la prime de la couverture du risque prévoyance pour les agents dont la rémunération est inférieure à 2100€.

La participation est répartie en trois tranches comme suit :

- salaires inférieurs à 2100 € : 15 €
- salaires compris entre 2100 et 3000 € : 9 €
- salaires supérieurs à 3000 € : 6 €

La participation est versée en début d'année depuis 2014.

Répartition du nombre d'agents bénéficiaires du dispositif par tranche de participation :

Année	Total d'agents	T1 : 15 €	T2 : 9 €	T3 : 6 €
2016	464	197	190	77
2017	479	183	208	88
2018	487	119	248	120
2019	519	105	271	143
2020	473	90	254	129
2021	482	76	252	154

Il a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire 2022 de structurer la négociation en deux grands volets :

1 - Le premier volet doit être consacré prioritairement à la santé : La collectivité n'y participe pas financièrement à ce jour

2 - Le second volet porte sur la prévoyance :

Le maintien de la labellisation telle qu'elle existe aujourd'hui dans la collectivité ou le passage à un contrat de groupe

La feuille de route

04/02/2022	Débat sur la PSC dans le cadre du débat d'orientation budgétaire
17/03/2022	Présentation de la méthode pour information au Comité Technique
Printemps 2022	Mise en place d'un COPIL et d'un groupe de travail OS/DRH qui pourrait se réunir tous les 2 mois
Chaque début d'année 2023 et 2024	Une restitution annuelle des travaux réalisés serait effectuée auprès des élus dans le cadre du comité technique, sur le déploiement de la protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance
Avant le 31/12/2024	Présentation définitive au comité technique et délibération de l'assemblée départementale pour la prévoyance
Avant le 31/12/2025	Présentation définitive au comité technique et délibération de l'assemblée départementale pour la santé

8. LES INSTANCES DU PERSONNEL

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ET COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES

La loi du 6 août 2019 n°2019-828 de transformation de la fonction publique a modifié un certain nombre de dispositions relatives aux commissions administratives paritaires (CAP). En effet, leurs compétences ont été allégées en matière de mutations et de mobilités depuis le 1^{er} janvier 2020 et, depuis le 1^{er} janvier 2021 en matière d'avancement et de promotion interne.

2019 :

La CAP de juillet a examiné les avancements de grade et les promotions internes au titre de 2019.

4 CAP (mars, mai, septembre, novembre) ont statué sur des demandes individuelles.

En décembre, la CAP a statué sur les avancements de grade au titre de 2020.

2020 :

Compte tenu de la situation sanitaire, seules 2 CAP se sont tenues.

En octobre, la CAP a statué sur les promotions internes de 2020.

En décembre, celle-ci a examiné les avancements de grade au titre de 2021.

2021 :

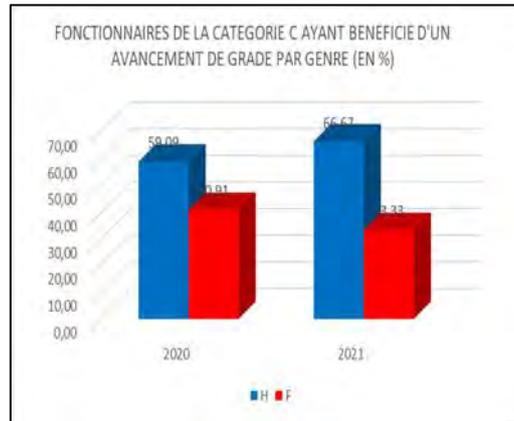
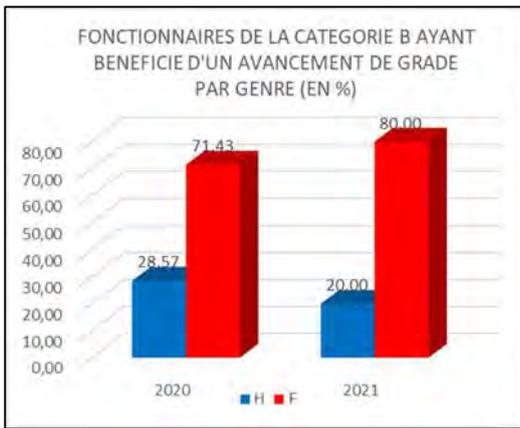
En Juin, une CAP et une CCP ont statué sur des demandes individuelles.

En septembre, la CAP a statué sur des demandes individuelles.

En décembre, la CAP a examiné les avancements de grade au titre de 2022.

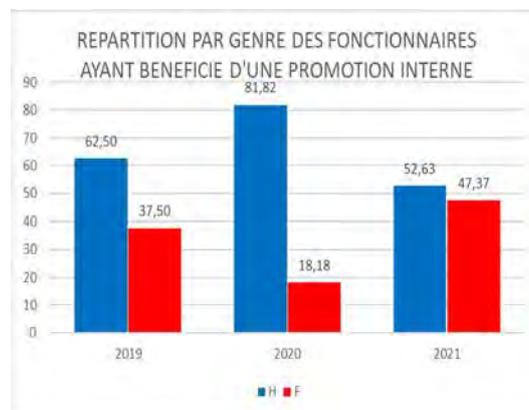
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'un avancement de grade

	2019									2020									2021								
	CATEGORIE A			CATEGORIE B			CATEGORIE C			CATEGORIE A			CATEGORIE B			CATEGORIE C			CATEGORIE A			CATEGORIE B			CATEGORIE C		
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	3	3	0	8	8	0	27	27	0	2	2		2	2		12	12	0	1	1	0	4	4	1	6	7
FILIERE TECHNIQUE	1	1	2	1	0	1	33	17	50	2	0	2	6	12	18	26	5	31	0	0	0	1	0	1	45	16	61
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	1
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	8	9	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1	13	14	0	0	0	0	0	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2	17	19	1	8	9	33	46	79	3	14	17	6	15	21	26	18	44	0	5	5	1	4	5	46	23	69



- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une promotion interne

	H	F	TOTAL
2019	10	6	16
2020	27	6	33
2021	10	9	19



COMITE TECHNIQUE

Année	Date du CT	Sujet
2019	21/02/2019	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma Directeur des Ressources Humaines • Règlement de gestion des contractuels • Projet de règlement intérieur de l'instance
	11/04/2019	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement intérieur du comité technique • Modification des horaires du Parc Routier Départemental • Modification organisationnelle à la Direction des Systèmes d'Information • Règlement de gestion d'octroi du temps partiel • Ajustements de la procédure relative au télétravail • Règle de mobilité au sein d'une direction • Modification organisationnelle du Service des Affaires Juridiques et Achats (SAJA) • Etablissement des taux d'avancements liés à la création de nouveaux grades dans la filière médico-sociale • Suppressions d'emplois au tableau des effectifs de la collectivité • Octroi d'une indemnité compensatrice exceptionnelle
	13/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération relative à la gestion des agents mis à disposition auprès des organismes associés • Précision sur le critère d'avancement relatif à la date d'entrée dans l'administration • Modifications organisationnelles liées à la gestion de la rémunération et des frais de déplacement des assistants familiaux • Ajustement de l'organigramme de la Direction de l'Education et des Bâtiments • Réorganisation du Service de Protection Maternelle et Infantile • Rattachement de la Direction de la Communication à la Direction Générale des Services • Ajustement de la cartographie des ATTEE • Dérogation relative au nombre de jours d'autorisations spéciales d'absences octroyés réglementairement aux membres du CHSCT • Octroi d'une indemnité compensatrice exceptionnelle • Adhésion au conseil de l'ordre des médecins et des infirmiers • Point d'actualité sur le projet de réforme de la fonction publique : grands axes
	03/10/2019	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération complétive au RIFSEEP • Délibération relative à la création du tableau des emplois et délibération annexe relative aux emplois occasionnels
	10/10/2019	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de l'organigramme de la Direction de l'Education et des Bâtiments

		<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle organisation de l'Abbaye de l'Escaladieu • Règle de mobilité interne • Evaluations ponctuelles des agents concernés par un avancement de grade et des agents en période de stage • Dispositif de réexamen périodique des rémunérations des agents contractuels • Dépoussiérage des Archives • Création du congé de proche aidant
	28/11/2019	<ul style="list-style-type: none"> • Création du compte personnel de formation • Jours de RTT figés au titre de l'année 2020 • Modification d'organisation partielle de la Direction des Systèmes de l'Information : Mission support • Projet de service de la Maison Départementale de l'Autonomie • Fin de la délégation transports • Dispositif harcèlement
	12/12/2019	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan sociaux des années 2017 et 2018 • Gestion des agents mis à disposition • Déclinaisons du schéma directeur des ressources humaines (SDRH) : projets de service de la direction des ressources humaines • Règle de mobilité dans le cadre des bourses aux postes • Bilan du télétravail
2020	06/02/2020	<ul style="list-style-type: none"> • Ajustement organisationnel, fonctionnel et structurel de la MDEF : expérimentation • Mise à jour du tableau des emplois : modifications d'emplois permanents, création de contrats parcours emplois compétences (PEC) au sein des collèges et création de postes saisonniers • Ajustements organisationnels de la direction du développement local • Réorganisation de la direction de la communication • Cartographie des postes ATTEE • Règlement formation • Engagement d'un audit handicap dans le cadre d'un projet de conventionnement avec le FIPHP
	23/04/2020	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement CET • Plan de formation • Adaptation de l'organisation du siège de la DRT • Règle d'accueil des stagiaires • Suites de l'expérimentation à la MDEF
	27/05/2020	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure de consultation à titre exceptionnel et dématérialisée pour la saisine de l'avis du comité technique et du CHSCT

	<ul style="list-style-type: none"> • Prime coronavirus exceptionnelle et forfaitaire
18/06/2020	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport relatif aux dispositions organisationnelles exceptionnelles prises à la faveur de la crise sanitaire du covid-19 • Indemnité de permanence • Tableau des emplois : ajustements • Plan de formation 2020-2021 • Règlement de gestion du Compte Epargne Temps • Cotisations professionnelles • Règlement du temps de travail 36 heures horaires variables : limitation du nombre de jours de RTT libres • Ajustement organisationnel : siège de la DRT • Ajustement organisationnel : Direction de la Solidarité Départementale ASE • Ajustement organisationnel : SAJA à la DAF • Ajustement organisationnel : service logement • Intérim de la fonction de Directrice de l'Insertion et du Logement • Règle d'accueil des stagiaires • Mobilité / Déconfinement : aménagement des règles d'organisation des entretiens
17/09/2020	<ul style="list-style-type: none"> • Suite de la réorganisation de la DSIN • Adaptation de l'organisation du suivi des bénéficiaires du RSA pour permettre la mise en œuvre de la plateforme HaPy Actifs • Définition du périmètre des MDS - Intérim des responsables des MDS Saint Exupéry et Lannemezan • Plan de de-précarisation de la MDEF • Ajustement procédural du dispositif pour les modalités de signalement • Télétravail : adaptation suite à évolution réglementaire • Ajustement du tableau des emplois • Création de nouvelles autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux • Astreintes de la Direction de la Communication • Transposition de l'évolution jurisprudentielle relative aux congés non pris suite à maladie
12/11/2020	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur handicap et de l'adaptation professionnelle • Jours de RTT figés en 2021. • Autorisation spéciale d'absence pour don du sang. • Etablissement de nouveaux taux d'avancement et de promotion. • Lignes directrices de gestion : critères d'avancement applicables au titre de 2020-2021

		<ul style="list-style-type: none"> • Création de 10 postes Parcours emploi compétences pour assurer la continuité du service dans les collèges • Direction des Systèmes d'Information et du Numérique : règlement des usages du système d'information du conseil départemental • Direction de la Solidarité Départementale : bilan de la mise en œuvre de l'ajustement organisationnel (suite au comité technique du 21/06/2018 et ajustements suivants). • Simplification administrative des formulaires de gestion RH en vue de la dématérialisation. • Déménagement de la Direction de la Solidarité Départementale = planning et modalités
	02/12/2020	<ul style="list-style-type: none"> • Ajustement du tableau des emplois et création du tableau des emplois MDEF • Ajustement organisationnel de la DDL : • création d'un Service Tourisme et Energie et ajustements au sein de la DACEM • Ajustement organisationnel du Service Logement de la DSD • Bilan de la campagne de proposition de changement de cadre d'emplois faite aux ATTEE • Engagement d'une réflexion sur le développement d'un projet de mutualisation du traitement des missions d'aide sociale à la DSD (concerne notamment la MDA) • Rapport Social Unique sur l'état de la collectivité (bilan social, handitorial, santé sécurité et conditions de travail, égalité professionnelle homme femme, gestion prévisionnelles des emplois et des compétences)
2021	04/03/2021	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole de grève • Mise en œuvre expérimentale de l'entretien professionnel dans le cadre de la fin annoncée de la notation administrative des agents sous statut FPH • Adaptation du règlement de formation : ajout d'un critère d'octroi pour le Compte Personnel de Formation • Procédure de mobilité expérimentale sur des postes d'encadrement technique • Ajustement organisationnel DRH-DAF • Projet d'ajustement organisationnel de la DRT • Rapport annuel relatif aux fonctionnaires mis à disposition • Plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes • Bilan sur la mise en œuvre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire • Point sur la réalisation du plan de déprécarisation pour les agents contractuels de la MDEF

	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan annuel relatif à la mise en œuvre des nouvelles modalités du télétravail • Rapport annuel et programme annuel de prévention des risques professionnels (après avis préalable du CHSCT du 11 février 2021) • Information du conventionnement avec le FIPHFP pour la mise en œuvre du SDHAP (après information préalable du CHSCT du 11 février 2021)
20/05/2021	<ul style="list-style-type: none"> • Régime indemnitaire • Charte du dialogue social • Ajustement organisationnel de la DRT • Ajustement organisationnel de la DSD : MDA – création d'un service d'aide sociale • Organisation du pôle comptable / marchés de la DEB • Parcours de formation obligatoire aux usages numériques • Organisation du dispositif d'avancement de grade et de promotion interne en lieu et place des Commissions Administratives Paritaires
14/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération relative à la mobilité des agents publics et aux frais professionnels • Délibération relative au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail • Lignes Directrices de Gestion (LDG 2021-2023) • Fixation des jours de RTT figés en 2022 • Ajustement organisationnel DSD • Ajustement organisationnel : Transfert de la gestion du mobilier de la DRAG (DAF) à la DEB • Point sur les dispositions prises relatives à la gestion du Covid19 en 2021
02/12/2021	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation du tableau des emplois de la MDEF, Projet de service de la MDEF, et délibération relative au nouveau régime indemnitaire des agents relevant du statut de la fonction publique hospitalière • Mise en place du vote électronique pour les élections professionnelles de décembre 2022 • Ajustement organisationnel de la Direction de la Solidarité Départementale • Ajustement organisationnel de la Direction de la Communication • Ajustement de la délibération relative à la mobilité des agents publics et aux frais professionnels examinée lors du comité technique du 14 octobre 2021 • Dématérialisation des titres restaurant avec la carte appétiz : allongement de la période d'expérimentation jusqu'au printemps pour disposer de 6 mois de recul

COMITES D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Année	Date du CT	Sujet
2019	14/03/2019	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement intérieur de l'instance • Election du secrétaire du CHSCT • Rapport annuel de la médecine de prévention • Rapport annuel de prévention 2018 et programme annuel de prévention 2019 • Synthèse des registres d'hygiène et de sécurité
	16/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> • Plans du 6 rue Gaston Manent • Mise en œuvre des plans d'action issus du SDHS • Point sur les différents projets immobiliers en cours et à venir • Synthèse des registres d'hygiène et de sécurité • Point sur la situation du collège Massey • Retour suite à la visite de terrain au collège La Serre de Sarsan (sous réserve d'effectivité)
	21/09/2019	<ul style="list-style-type: none"> • Election du nouveau secrétaire du CHSCT II • Rapport de présentation des plans d'actions extrait du Schéma Directeur d'Hygiène et de Sécurité (SDHS) • Présentation du dispositif organisationnel du service Prévention et Accompagnement • Présentation des missions de l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) • Procédure accidents de travail / Fiches thématiques « accident de travail » et « incident de service » • Bilan de l'accidentologie 6. Compte-rendu de la visite du collège de Sarsan • Compte-rendu de la visite du collège Massey et point de situation en lien avec les CHSCT de l'Education Nationale et de la Ville de Tarbes • Synthèse des registres d'hygiène et de sécurité • Calendrier et thématiques des groupes de travail préparatoire du CHSCT pour l'année 2020 10. Dépoussiérage des Archives Départementales • Nouvelles dispositions réglementaires relatives à la santé
	14/11/2019	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'année 2019 du médecin de prévention • Dispositif harcèlement • Point sur le travail engagé à la MDEF • Compte-rendu de la visite conjointe des trois CHSCT au collège Massey (mairie de Tarbes, conseil départemental des Hautes-Pyrénées et Education nationale) • Comptes rendus des accidents de travail survenus à l'agence des routes Tarbes Haut-Adour le 02/02/2019 et au centre d'exploitation d'Arreau le 29/03/19 • Point sur la situation de la MDS du pays des Gaves • Bilan du groupe conditions de travail « conflit/agression »

		<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse des registres d'hygiène et de sécurité
2020	12/03/2020	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur l'application des dispositions relatives à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés et engagement d'un audit handicap dans le cadre d'un projet de conventionnement avec le FIPHFP • Rapport annuel et programme annuel de prévention des risques professionnels : Point d'étape des plans d'actions 2019/2020 et déclinant le SDHS (actions mises en œuvre) • Rapport annuel de bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des services • Bilan des exercices incendie réalisés • Rapport de la visite de la Médiathèque : mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), expérimentation du dispositif de prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP), lieux test / métiers pilotes -> démarche expérimentale • Expérimentation de l'amélioration des conditions de travail de la MDEF : environnement général, horaires, temps de repos • Rapport et propositions du groupe de travail sur les saisines du Registre SST et des déclarations d'accidents et d'incidents • Remarques consignées sur les registres SST • Point sur la mise en œuvre du marché EPI et sur l'expérimentation du nettoyage des vêtements de travail et de sécurité • Point bâtiminaire sur les travaux en cours et à venir • Coronavirus / COVID - 19
	18/05/2020	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport relatif aux dispositions organisationnelles exceptionnelles prises lors de la crise sanitaire du covid-19 : Plan de Reprise d'Activité de la phase 1
	11/06/2020	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport relatif aux mesures de prévention exceptionnelles prises lors de la crise sanitaire du covid-19 • Registres
	08/10/2020	<ul style="list-style-type: none"> • Vers un conventionnement FIPHFP - résultats de la phase d'audit préalable projet de schéma directeur handicap et d'adaptation professionnelle • Procédure de signalement simplifié • Propositions du groupe de travail accidentologie en lien avec les registres
2021	11/02/2021	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des services • Rapport annuel et programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail • Dispositions relatives à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés Agenda des groupes de travail du CHSCT • Registres

		<ul style="list-style-type: none"> • Bilan Covid 19 et inclusion des dispositions générales et particulières des PCA pour actualiser le risque biologique du DUERP
	21/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de Propositions du Groupe de travail conditions de travail • Point sur le dispositif d'obligation vaccinale et passe sanitaire covid-19 et sur la gestion de l'évolution de la crise sanitaire • Conditions de travail en site occupé (fin de chantier de la place Ferré) • Protocole de nettoyage des locaux 6. Présentation des fiches de dotation EPI • Registres : propositions du groupe de travail accidentologie
	16/12/2021	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution de la réunion du réseau des assistants de prévention du 12/10/2021 • Agenda 2022 des groupes de travail issus du CHSCT - Groupe de travail accidentologie - Groupe de travail conditions de travail • Registres : propositions du groupe de travail accidentologie • Point sur l'évolution du phasage du chantier de la place Ferré • Construction d'un nouveau centre d'exploitation à Vignec – présentation du projet • Construction des nouvelles archives départementales – présentation du projet

9. MOUVEMENTS SOCIAUX

La collectivité a été concernée par plusieurs préavis de grèves :

En 2019, 3 préavis d'une journée et 3 d'un mois

En 2020, 2 d'une journée et 5 d'un mois

En 2021, 8 d'une journée et 1 d'un mois.

ANNEXES

ANNEXE 1. RAPPORT SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE

ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : 2019-2020-2021

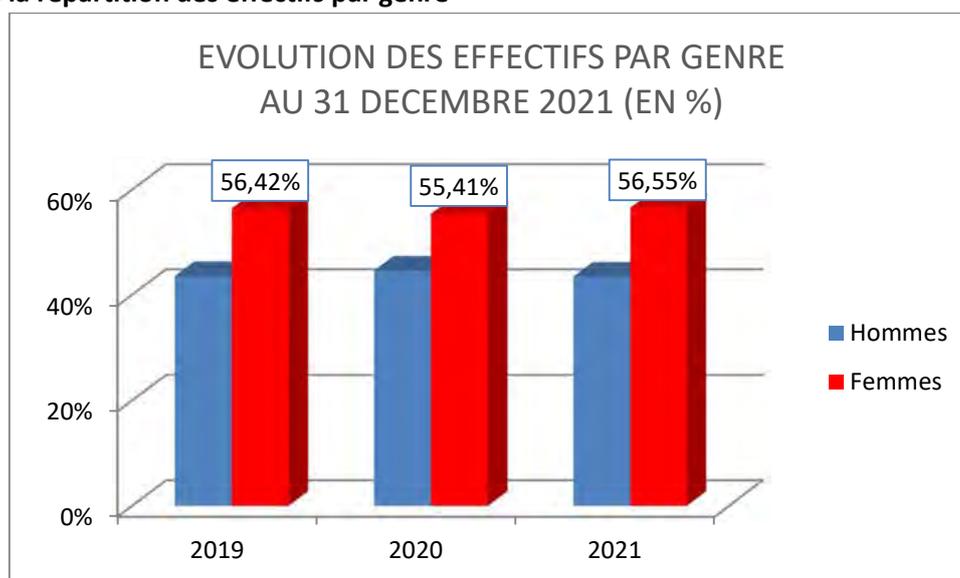
Conformément à la loi du 6 aout 2019, en 2021, le Département a élaboré de nouveaux outils en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes : le plan pluriannuel et les lignes directrices de gestion (LDG).

Dans le cadre du RSU, il est proposé:

- une analyse comparative de la situation des femmes et des hommes,
- un état des lieux du plan pluriannuel et des LDG.

1) L'analyse comparative des éléments chiffrés entre 2019 et 2021

Evolution de la répartition des effectifs par genre

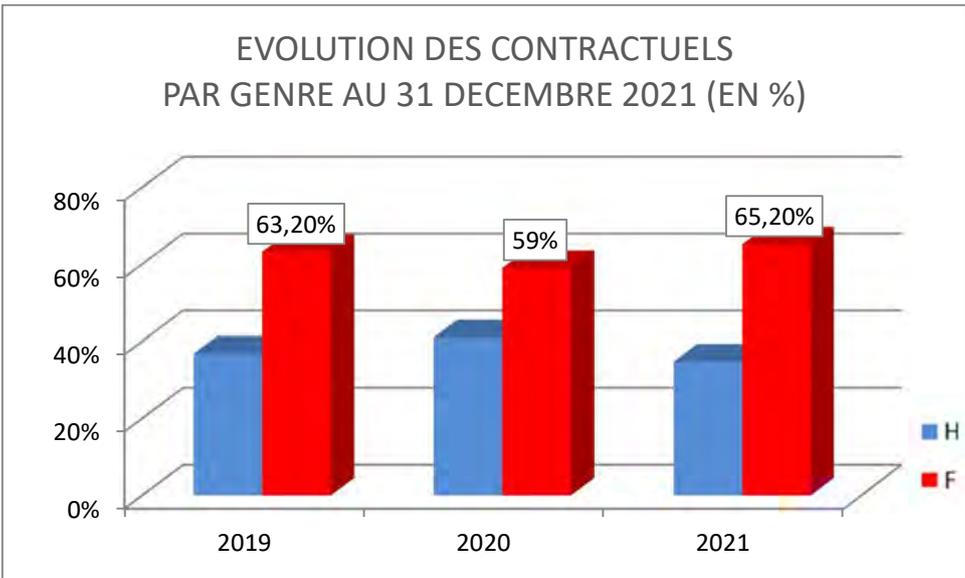
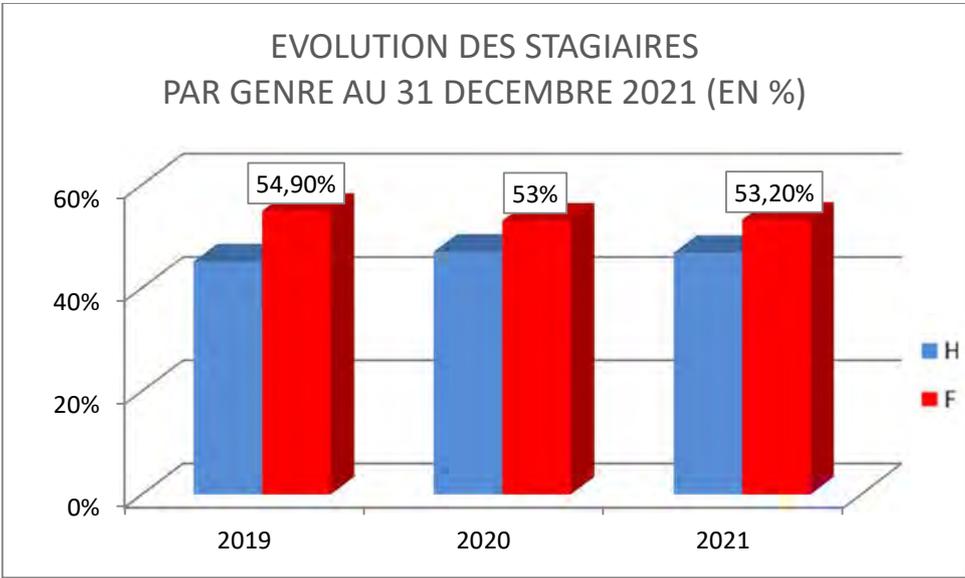
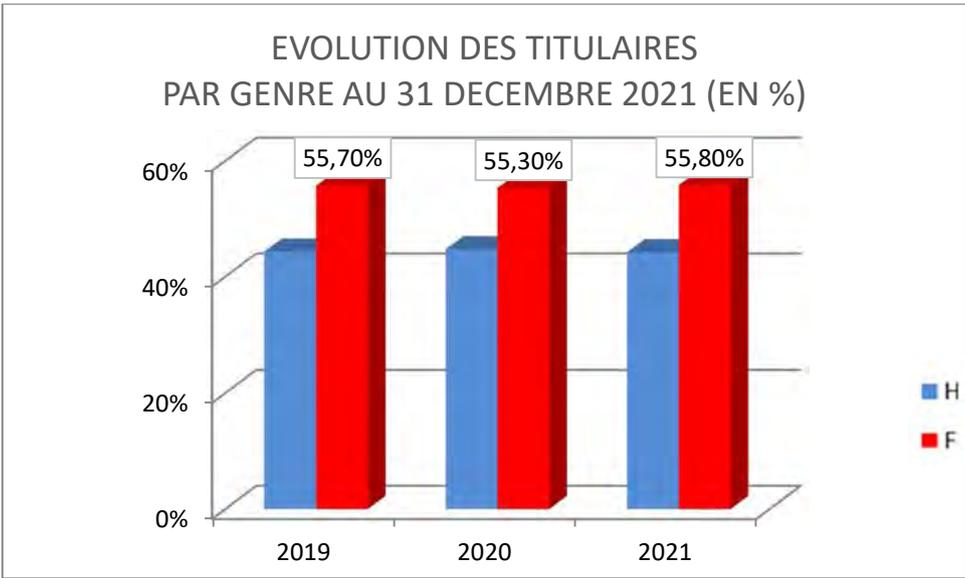


Depuis 2019, il est constaté une stabilisation des effectifs avec la constance d'une majorité de femmes.

Evolution de la répartition des effectifs par statut et par genre

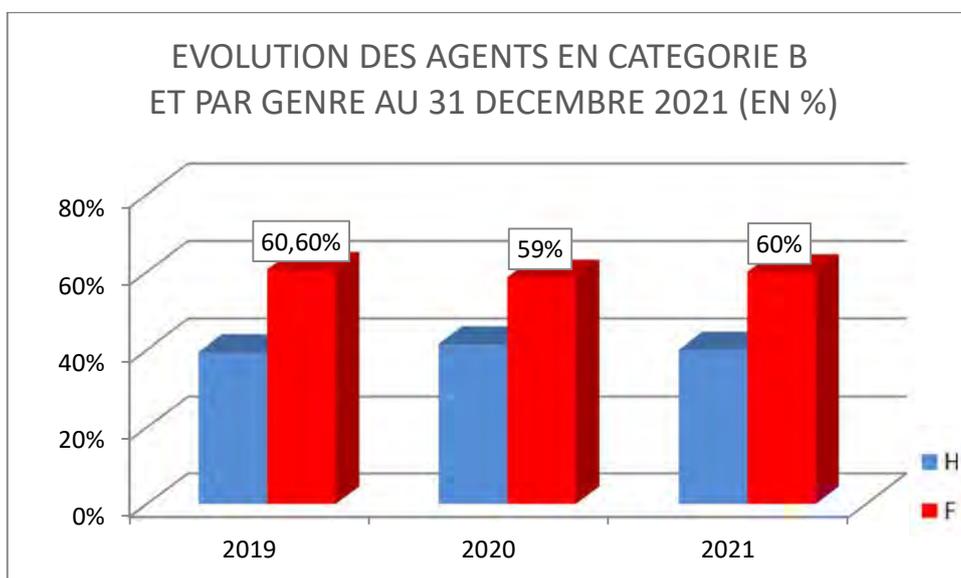
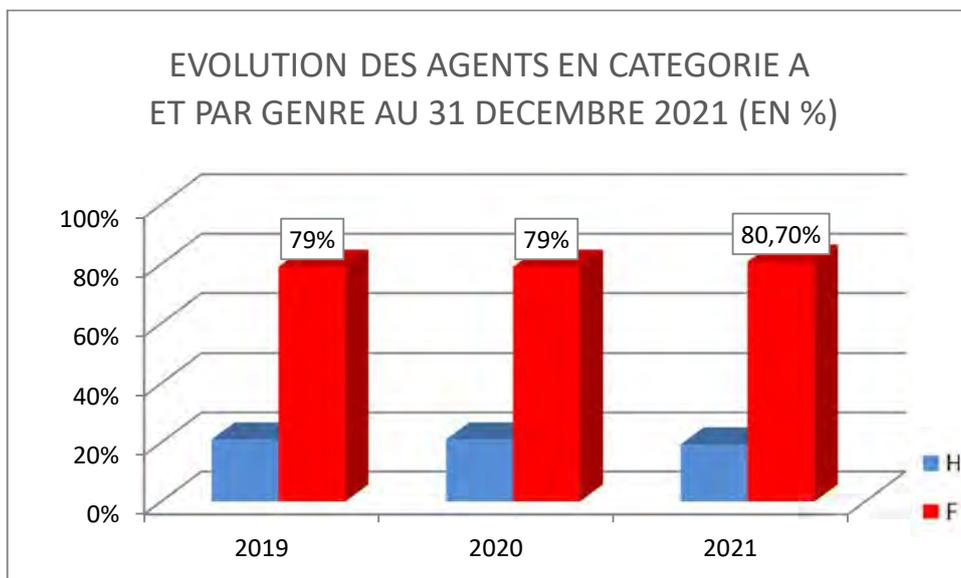
	2019			2020			2021		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
titulaires	555	698	1253	550	681	1231	541	683	1224
stagiaires	23	28	51	27	24	51	36	41	77
contractuels	53	91	144	62	89	151	47	88	135
total	631	817	1448	639	794	1433	624	812	1436

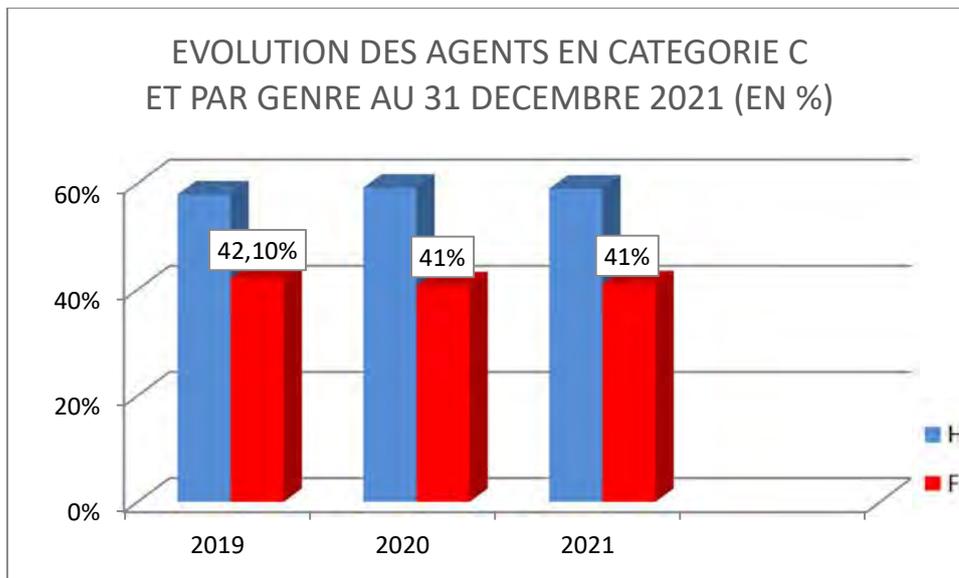
Quel que soit le statut, la majorité des agents sont des femmes.



Evolution de la répartition des effectifs par catégorie et par genre

	2019			2020			2021		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
catégorie A	93	352	445	92	345	437	86	360	446
catégorie B	91	140	231	99	140	239	92	140	232
catégorie C	447	325	772	448	309	757	446	312	758
total	631	817	1448	639	794	1433	624	812	1436

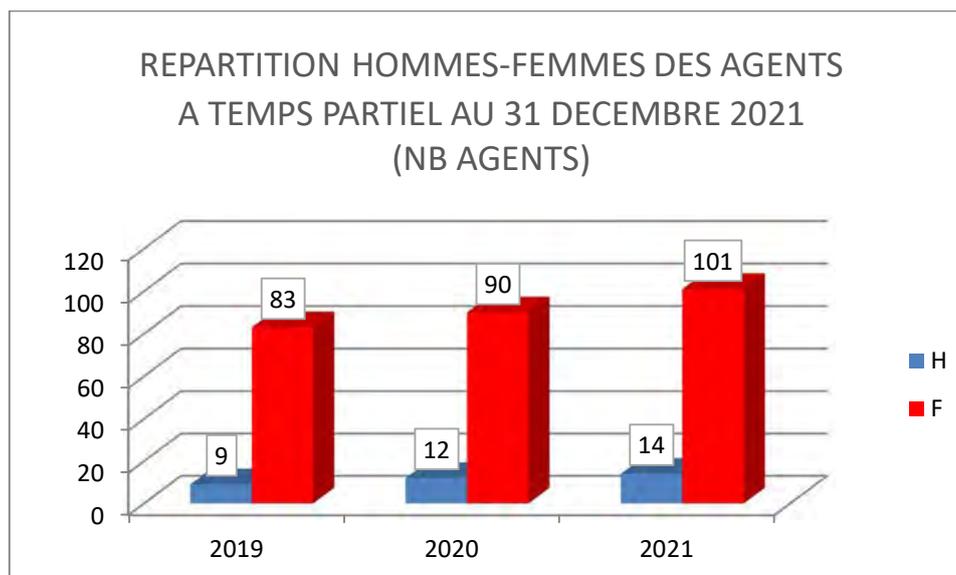




La majorité des femmes occupent des postes en catégorie A et B, alors que les hommes sont majoritaires sur des postes de catégorie C.

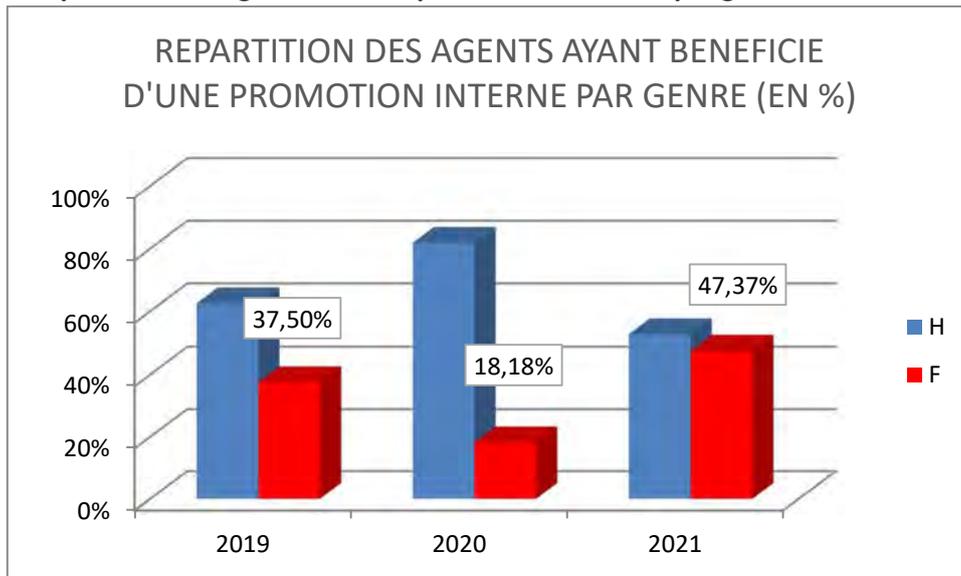
Evolution de la répartition des agents à temps partiel par catégorie et par genre

QUOTITE	2019		2020		2021	
	H	F	H	F	H	F
50%	3	6	3	8	3	8
60%	0	1	0	0	0	3
70%	1	2	1	1	0	1
80%	4	48	7	54	9	62
85%	0	0	0	0	1	0
90%	1	26	1	25	1	27



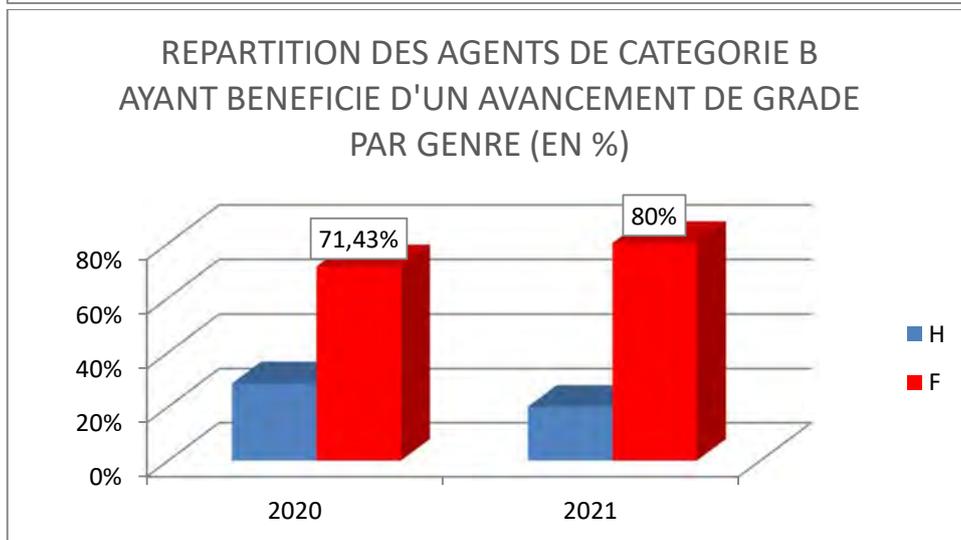
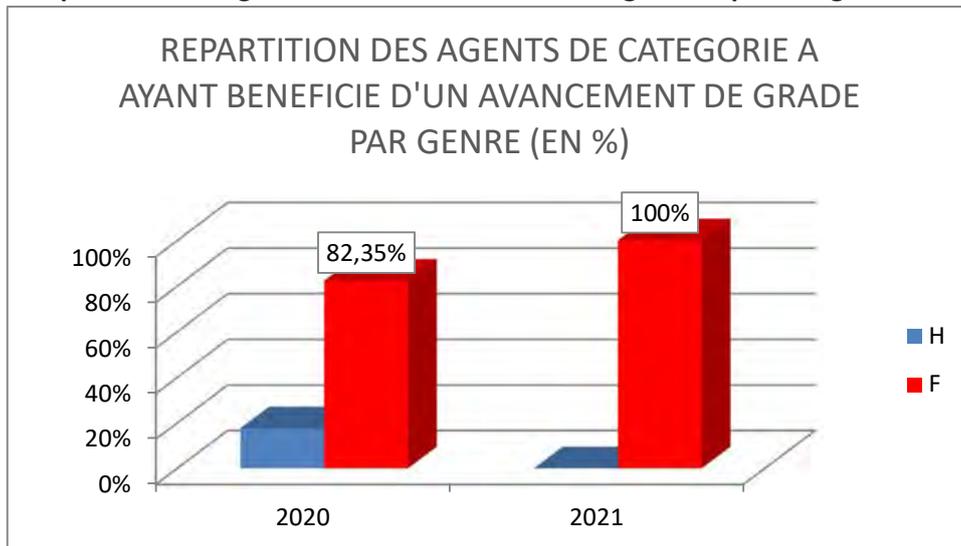
Une grande majorité des agents à temps partiel sont des femmes, avec une légère augmentation du nombre de demandes en 2021.

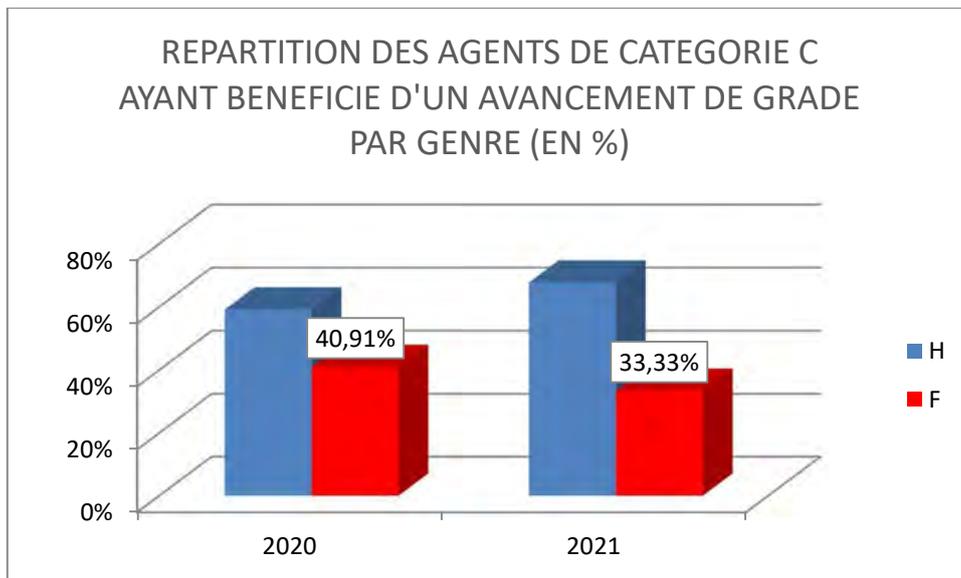
Evolution de la répartition des agents dans les promotions internes par genre



En matière de promotion interne, la répartition est fluctuante et tend vers une égalité.

Evolution de la répartition des agents dans les avancements de grade et par catégorie





La majorité des agents de catégorie A et B ayant bénéficié d'un avancement de grade sont des femmes, dans la mesure où elles sont majoritaires dans les effectifs. A partir du 1^{er} janvier 2022, en application des règles établies dans les LDG, la part respective des femmes et des hommes sera prise en compte dans les avancements de grade.

En conclusion, il ressort que les femmes sont majoritairement représentées dans les effectifs (56,55%), principalement en tant que titulaires de catégorie A et B. Cela correspond à une réalité des métiers et des cadres d'emplois présents dans la collectivité.

Cet état des lieux est représentatif des chiffres nationaux. Fin 2018, 62,5% des agents qui travaillent dans la fonction publique sont des femmes contre 46,2% dans le secteur privé. Dans la fonction publique territoriale, la part des femmes s'élève à 61,3% (+0,3% en dix ans).

Par ailleurs, en matière d'évolution de carrière, il est constaté que les femmes passent plus de concours que les hommes.

2) **un état des lieux** du plan pluriannuel égalité et des LDG

➤ **Plan d'actions de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

Objectifs	Propositions opérationnelles	Actions concrètes	Bilan des actions au 31-12-2021
Favoriser l'égalité	Rendre visible la place des femmes et des hommes dans l'organisation et les activités, et concilier les temps de vie professionnelle et privée	<ul style="list-style-type: none"> - recours aux statistiques sexuées dans tous les bilans d'activités internes et partenariales - communication non sexiste 	<ul style="list-style-type: none"> - RSU - mis en œuvre
	Travailler sur l'égalité et la mixité professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - analyse écarts de rémunération - parcours professionnels équitables - information sur les impacts du temps partiel sur le déroulement de carrière et la retraite - mixité des métiers dans les recrutements et mobilités, notamment dans les filières sociales et techniques 	<ul style="list-style-type: none"> - RSU - application dans LDG des nouvelles règles de calcul et de taux - dématérialisation des demandes
Intégrer l'égalité dans les politiques publiques	Lutter contre les violences faites aux femmes	<ul style="list-style-type: none"> - communication sur le dispositif départemental de lutte contre les violences faites aux femmes - formation des managers 	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition d'un agent auprès du CIDF depuis le 01/01/2021 - à mettre en place
	Faire des politiques de solidarités des leviers de réduction des inégalités femmes-hommes	<ul style="list-style-type: none"> - promotion du respect dans les relations filles-garçons et femmes-hommes dans les collègues - Sensibilisation des professionnels de la petite enfance à la thématique de l'égalité et à la lutte contre les stéréotypes de genre - observation et articulation entre les actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et les actions de prévention et de protection des enfants - place des pères et des mères dans les politiques Enfance Famille - insertion professionnelle des femmes en situation de précarité dans de nouveaux secteurs dans le cadre de la mixité des métiers via le plan d'action du Plan départemental d'insertion - accompagnement vers l'insertion des femmes très éloignées de l'emploi et contribuer à la levée des freins - maintien ou accès au logement des femmes victimes de violences en lien avec les services de l'État et les 	<ul style="list-style-type: none"> Objectifs de déploiement en 2023 - mis en place en lien avec le CIDFF

		bailleurs	et l'association la Source
	Lutter contre les stéréotypes	- notion d'égalité dans les politiques publiques départementales, notamment dans les appels à projet	- à mettre en œuvre
	Innovier en matière d'égalité femmes-hommes	- étude des expériences diverses pour des solutions innovantes afin de réduire les inégalités femmes hommes - appels à projets innovants pour l'égalité femmes hommes notamment dans les politiques internationales portées par le département et/ou en s'appuyant sur le Fonds social européen	- en cours - à développer

Suite à son élaboration en mars 2021, les orientations définies dans le plan pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sont désormais à l'étape de mise en œuvre. Pour cela, un groupe de travail transversal aux 5 DGA va être constitué afin de déployer des actions concrètes.

➤ Les lignes directrices de gestion

Les LDG arrêtées le 25 octobre 2021 définissent dans une fiche spécifique des actions concrètes à mettre en œuvre sur le volet RH : « actions de développement d'une culture égalitaire femmes/hommes ».

Propositions opérationnelles	Actions concrètes	Bilan des actions au 31-12-2021
Promouvoir l'égalité dans la communication interne	- Communication interne non sexiste	- mis en œuvre
Sensibiliser et former les agents à l'égalité et la non-discrimination	- Formation et sensibilisation des agents et encadrants - Information sur le dispositif de lutte contre les violences faites aux femmes	- A mettre en œuvre - A mettre en œuvre
Affiner les données statistiques	- Données statistiques sexuées dans tous les bilans d'activités internes	- RSU
Garantir les conditions de recrutement égalitaire	- Information neutre des candidatures - Développement de la mixité dans les recrutements - Composition paritaire des instances de recrutements	- mis en œuvre - mis en œuvre
Assurer une gestion de carrière égalitaire	- Analyse des écarts de rémunération - Répartition équitable des nominations	- RSU - mis en œuvre à partir de 2022

Au vu du contexte de 2020-2021, des objectifs et des capacités de mobilisation des équipes, il apparaît que la plupart des actions à développer relèvent des actions de communication.

Aussi en 2022, un groupe de travail représentant chaque DGA, la communication interne et le service communication, sera mis en place afin de faire de l'égalité femme/homme un sujet récurrent dans les supports de communication de la collectivité, en valorisant les actions déjà réalisées. Ce groupe proposera également une feuille de route en adéquation avec les objectifs du plan pour développer les axes qui le nécessitent.

ANNEXE 2. RAPPORT ANNUEL RELATIF AUX FONCTIONNAIRES

MIS A DISPOSITION

Le présent rapport est établi au titre de l'année 2021.

Comme le stipule la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, celui-ci sera intégré dans le rapport social unique (RSU).

La mise à disposition dans la fonction publique consiste à positionner un agent qui, tout en demeurant dans son cadre d'emplois ou corps d'origine, exerce ses fonctions hors de la collectivité où il a vocation à servir. Il est alors réputé occuper un emploi dans la collectivité d'origine et continue à percevoir la rémunération correspondante. La mise à disposition ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire concerné et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

La collectivité territoriale d'origine tient le rôle de chef de file : à ce titre le conseil départemental supporte les charges résultant notamment de la rémunération, ou des actions relevant du compte personnel de formation.

Le Département des Hautes-Pyrénées continue à gérer la situation administrative de l'agent.

Les conditions de travail du fonctionnaire mis à disposition, sont fixées par l'organisme d'accueil qui prend les décisions relatives à ses congés annuels.

La mise à disposition est prononcée pour une durée maximale de 3 ans. Elle peut être renouvelée explicitement pour des périodes ne pouvant excéder cette durée. Au-delà d'une durée de trois ans et s'il existe un cadre d'emplois de niveau comparable au sein de l'établissement d'accueil, une mutation, un détachement ou une intégration directe sont proposés à l'intéressé.

Durant le mois de janvier 2021, considérant le contexte de pandémie, des professionnels médicaux et administratifs ont été mis à disposition des centres de vaccination identifiés sur le département des Hautes-Pyrénées afin de contribuer à la mission de coopération pour la campagne de vaccination contre le covid-19.

Au 31 décembre 2021, on dénombre :

- 35 agents mis à disposition, pour une durée de trois ans, auprès de 12 organismes associés.

	Nombre d'agents	Quotité Temps de travail
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement	1	
Attaché territorial	1	40%
Fédération départementale des Offices de Tourisme 65	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	100%
Fédération française de Basket-Ball	1	
Ingénieur en chef hors classe	1	100%
Hautes-Pyrénées Sport Nature	1	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	100%
Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement	1	
Attaché	1	100%
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles des Hautes-Pyrénées (CIDFF 65)	1	
Assistant socio-éducatif	1	100%
Institut Universitaire Technologique	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	100%
Laboratoire des Pyrénées et des Landes	5	
Cadre de santé 1 ^{ère} classe	1	100%
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	80%
Techniciens paramédicaux de classe supérieure	1	100%
Agent de maîtrise	1	100%
Agent de maîtrise	1	80%

Maison Départementale des Personnes Handicapées	16	
Attaché principal	1	100%
Infirmière en soins généraux de classe normale	1	100%
Ingénieur principal	1	50%
Assistants Socio-éducatif de 1ère classe	3	100%
Rédacteurs	2	100%
Technicien paramédical	1	100%
Adjoint administratif	1	100%
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe	3	100%
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe	3	100%
Office Départemental des Sports	3	
Attaché principal	1	100%
Rédacteur	1	100%
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	1	100%
Régie Haut-Débit	3	
Ingénieur en chef hors classe	1	100%
Attaché territorial	1	100%
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	100%
Syndicat Mixte pour la Valorisation du Pic du Midi	1	
Ingénieur en chef hors classe	1	100%
Total général	35	
MISE A DISPOSITION AUPRES DE L'A.R.S - Etat d'urgence sanitaire		
(du 7/01/2021 au 29/01/2021.)		
ARS	7	
Médecins	2	100%
Infirmiers	3	100%
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	100%
Agent de maitrise	1	100%

ANNEXE 3. TELETRAVAIL : BILAN 2019-2020-2021

Bilan 2019 et 2020 :

	2019		2020	
Nombres de télétravailleurs	40		182	
Encadrants	10		43	
Non encadrants	30		139	
Genre	5 hommes	35 femmes	27 hommes	155 femmes
Filière	Sociale : 17 Administrative : 20 Technique : 3		Sociale : 57 Administrative : 108 Technique : 15 Culturelle : 2	
Titulaires	33		167	
Contractuels	7		15	
RQTH			20	

Le télétravail a été expérimenté dans la collectivité à compter du 18 avril 2017 et déployé à partir du 1^{er} septembre 2018 pour l'ensemble des agents de la collectivité en tenant compte des constats réalisés au cours de l'expérimentation.

Le nombre de télétravailleurs a augmenté régulièrement à compter du déploiement et a plus que quadruplé de 2019 à 2020.

Bilan 2021 :

L'augmentation du nombre de télétravailleurs se poursuit et a presque triplé de 2020 à 2021.

Cette augmentation est certainement due à l'effet du 1^{er} confinement qui a permis à beaucoup d'agents d'expérimenter contraints et forcés le télétravail.

Ainsi beaucoup d'agents non enclins au télétravail à la base ont pu découvrir cette organisation de travail et l'adopter.

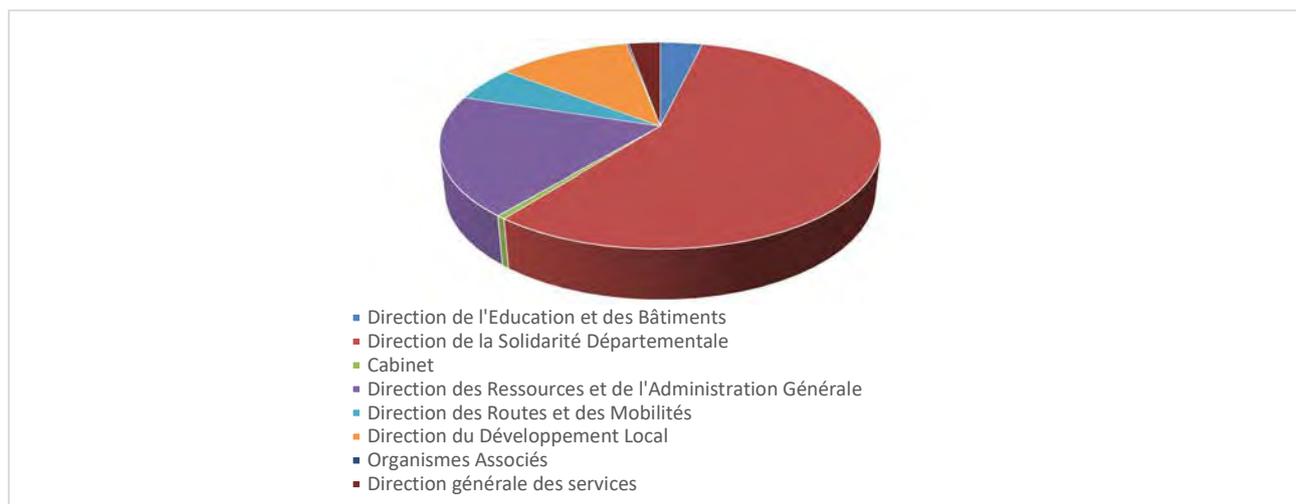
De plus le télétravail ponctuel, tel que proposé avec le forfait flottant, semble adapté à l'exercice de certaines missions. Ainsi 120 agents ont choisi cette formule.

Nombre d'agents par DGA :

DGA de l'agent	Nombre d'agents	% de l'effectif total
Direction de la Solidarité Départementale	308	56.8%
Direction des Ressources et de l'Administration Générale	102	18.8%
Direction du Développement Local	63	11.6%
Direction des Routes et des Mobilités	30	5.5%
Direction de l'Education et des Bâtiments	20	3.7%
Direction générale des services	15	3%
Cabinet	3	0.4%
Organisme associé	1	0.2%
TOTAL	542	100%

Comme lors des campagnes précédentes, la DSD et la DRAG comptent le plus grand nombre de télétravailleurs.

La répartition entre chaque DGA est quasiment identique à 2020.



Répartition encadrants-non encadrants par DGA :

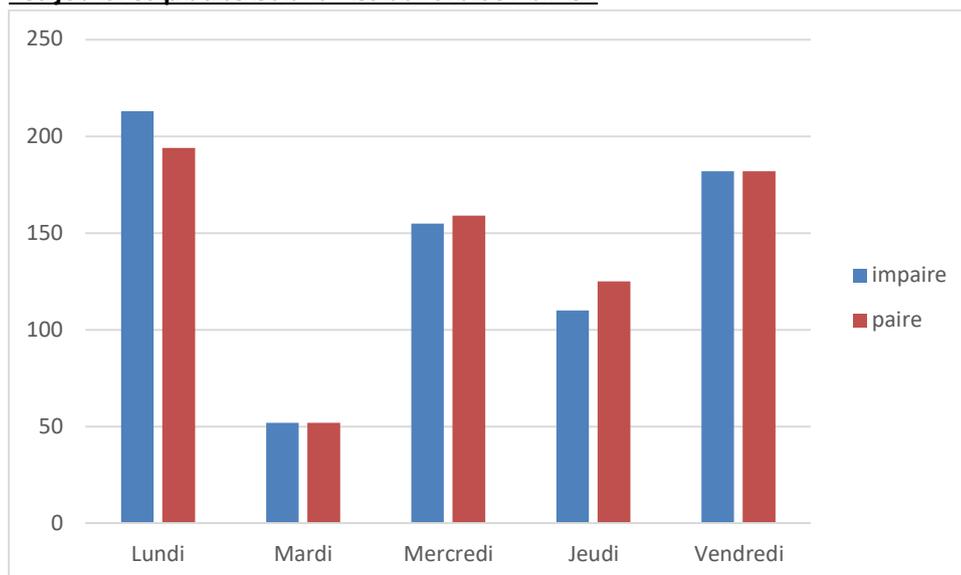
DGA de l'agent	Encadrant ? (O/N)	Nombre d'agents
Direction de l'Education et des Bâtiments	N	14
	O	6
Direction de l'Education et des Bâtiments - Total		20
Direction de la Solidarité Départementale	N	262
	O	46
Direction de la Solidarité Départementale - Total		308
Direction générale des services	N	12
	O	3
Direction générale des services - Total		15
Direction des Ressources et de l'Administration Générale	N	86
	O	16
Direction des Ressources et de l'Administration Générale - Total		102
Direction des Routes et des Mobilités	N	17
	O	13
Direction des Routes et des Mobilités - Total		30
Direction du Développement Local	N	48
	O	15
Direction du Développement Local - Total		63
Cabinet	N	3
	O	0
Cabinet-Total		3
Organismes associés	N	1
Organismes associés -Total		1
TOTAL GÉNÉRAL		542

18% d'encadrants / 82% de non encadrants

Les métiers les plus représentés :

Métiers	Nombre de demandes	% des demandes totales
Profession médico-sociale sur titre	154	28,4 %
Assistant	111	20,5 %
Référent technique	96	17,7 %
Chef de service	39	7,2 %
Expert technique sans encadrement	24	4,4 %
Chargé de mission	21	3,9 %
Chef d'unité	16	3,0 %
Directeur	13	2,4 %
Chef de service adjoint	9	1,7 %
Agent	4	0,7 %
Psychologue	4	0,7 %
Assistant de direction générale	3	0,6 %
Chargé de communication	3	0,6 %
Directeur Général Adjoint	3	0,6 %
Médecin avec encadrement hiérarchique	3	0,6 %
Puéricultrice	3	0,6 %
Assistant de Gestion Financière, Budgétaire ou Comptable	2	0,4 %
Collaborateur de groupe politique	2	0,4 %
Coordonnateur fonctionnel	2	0,4 %
Emploi passerelle	2	0,4 %
Médecin sans encadrement hiérarchique	2	0,4 %
Travailleur social	2	0,4 %
Cadre Technique socio-éducatif	1	0,2 %
Chargé de mission direction générale	1	0,2 %
Chargé de mission prévention et démocratie participative	1	0,2 %
Chef d'équipe d'entretien de voirie et réseaux divers	1	0,2 %
Chef de service communication opérationnelle	1	0,2 %
Chef de Service Educatif	1	0,2 %
Conseiller energie	1	0,2 %
Conseiller technique	1	0,2 %
Coordinateur d'insertion	1	0,2 %
Coordonnateur budgétaire et comptable	1	0,2 %
Dessinateur CAO	1	0,2 %
Directeur adjoint	1	0,2 %
Directeur adjoint enfance et familles	1	0,2 %
Directeur d'établissement	1	0,2 %
Directeur de la Communication	1	0,2 %
Directeur général adjoint DRAG	1	0,2 %
Expert technique	1	0,2 %
Expert technique avec encadrement	1	0,2 %
Gestionnaire RH	1	0,2 %
Infirmier	1	0,2 %
Référent restauration	1	0,2 %
Surveillant de travaux en infrastructures	1	0,2 %
Travailleur social avec encadrement	1	0,2 %
	1	0,2 %
TOTAL	542	100 %

Les jours les plus télétravaillés dans la semaine :

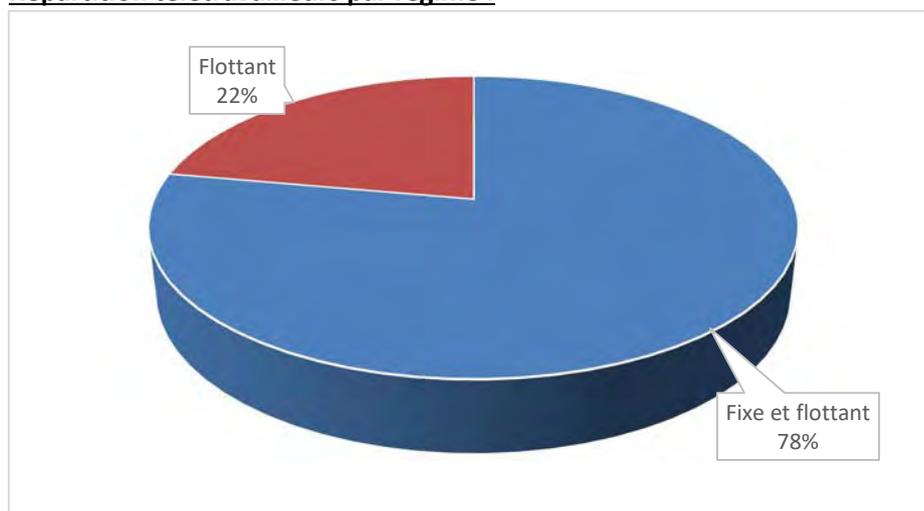


Comme le règlement le permet, chaque chef de service a la possibilité d'imposer une journée calendaire afin de permettre des réunions collectives et du travail en équipe en présentiel.

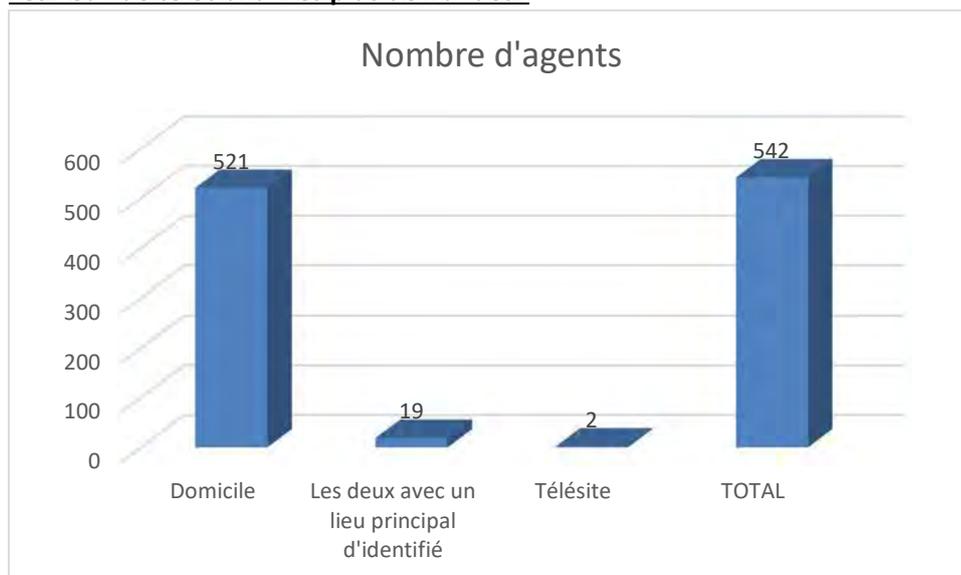
Répartition télésites :

Télésite	Nombre d'agents
MDS de Lannemezan	7
MDS Pays des Gaves et Haut Adour site de Bagnères-de-Bigorre	6
Abbaye de l'Escaladieu à Bonnemazon	4
Agence départementale des routes du Pays de Tarbes et du Haut-Adour à Bagnères de Bigorre	1
Agence départementale des routes du Pays du Val d'Adour à Maubourguet	1
MDS Pays des Gaves et Haut Adour site de Lourdes	1
MDS Pays des Gaves et Haut-Adour site d'Argelès-Gazost	1
TOTAL	21

Répartition télétravailleurs par régime :



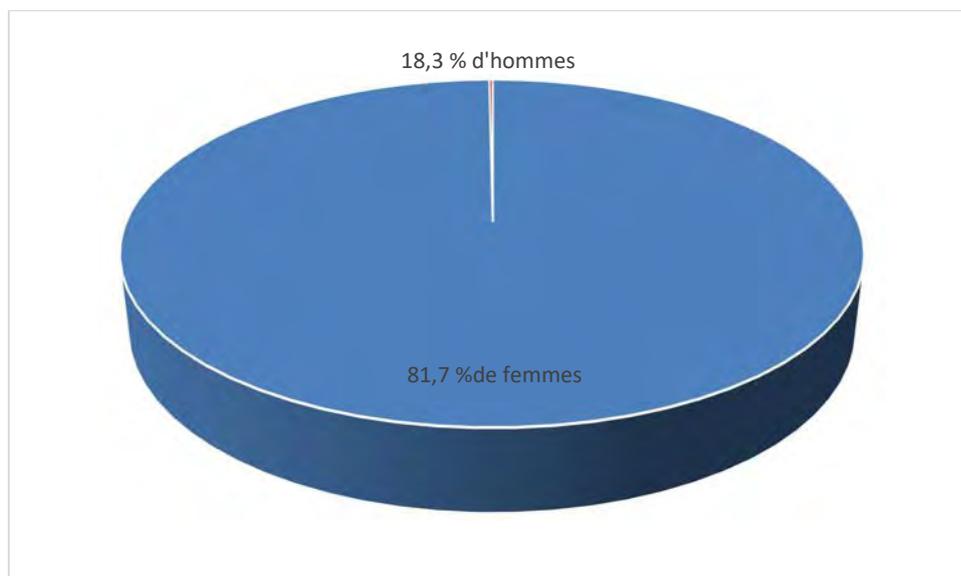
Les lieux de télétravail les plus demandés :



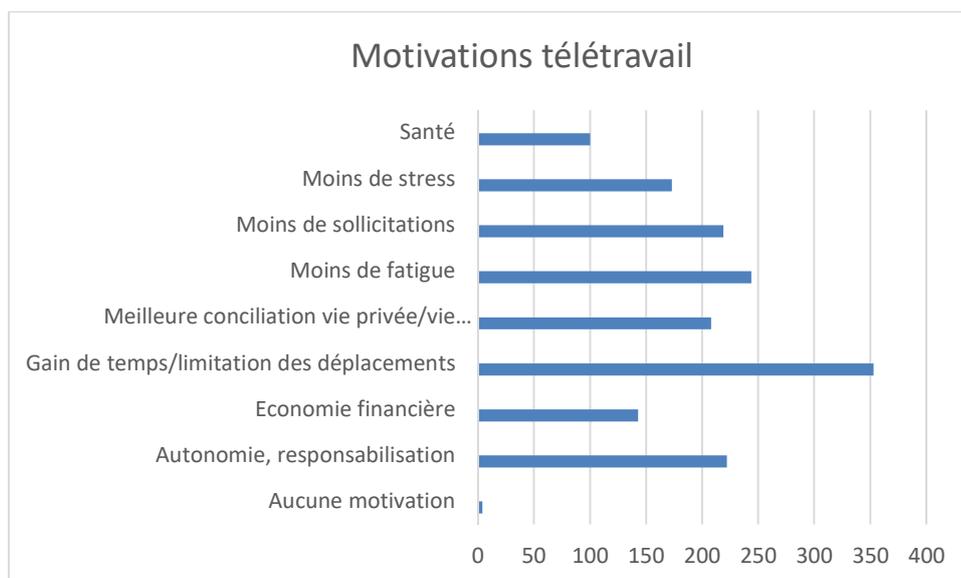
On constate que les télésites ne sont plus aussi sollicités que par le passé, ce qui peut s'expliquer par :

- Une durée journalière forfaitaire en télésite et à domicile
- Expérimentation du télétravail à domicile forcée avec les confinements de l'année 2020

Répartition Hommes-Femmes :



Attentes professionnelles et motivations personnelles vis-à-vis du télétravail :



Allocation forfaitaire télétravail :

Le règlement de mise en œuvre de télétravail, pris par délibération en date du 09 octobre 2020 (en application du décret du 11 février 2016 modifié), prévoit la prise en charge des coûts ayant un lien direct avec le télétravail au prorata des jours travaillés.

Le décret n°2021-1123 du 26 août 2021, portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics, a précisé les conditions d'indemnisation de modalité organisationnelle du travail. Il indique que le « **forfait télétravail** » est applicable aux agents publics exerçant leur mission sous convention de télétravail, aux apprentis ayant conclu un contrat d'apprentissage : **2,50 € par journée de télétravail** effectuée, dans la limite de 220 € par an.

Au titre de l'année civile 2021, le paiement du forfait télétravail est intervenu au cours du 1^{er} trimestre 2022.

Il a été exceptionnellement ouvert aux télétravailleurs occasionnels pour la période du 1^{er} janvier au 9 juin 2021 (télétravail spécifique pendant la période de crise sanitaire) sur la base de l'évènement TLT saisi dans l'application temps de travail.

A compter du 1^{er} janvier 2022, le « forfait télétravail » est versé automatiquement trimestriellement.

Le versement s'effectue aux agents bénéficiant d'une convention télétravail, sur la base de l'évènement TLT (télétravail fixe) et TJF (télétravail flottant) posé dans l'application de gestion dématérialisée du temps de travail.

Concernant l'année 2021, le forfait télétravail de 2.5 € par journée de télétravail a été versé à 690 agents soit un coût total de 78 045 €.

ARRETES

RAA N°128 du 29 mars 2022

N°	DATE	SERVICE D'ORIGINE	OBJET
1091	28/03/2022	DRM	* Arrêté temporaire d'application portant réglementation de la circulation sur la RD 113 sur le territoire des communes d'Ancizan, Cadéac et Arreau
1092	28/03/2022	DRM	* Arrêté temporaire portant réglementation provisoire de la circulation sur les RD 312, 918, 920 et 921 sur le territoire des communes de Cauterets, Viella, Betpouey, Barèges, Soulom, Villelongue, Chèze, Luz-Saint-Sauveur et Gavarnie-Gèdre
1093	28/03/2022	DRM	* Arrêté temporaire portant réglementation provisoire de la circulation sur les RD 19E et 929 sur le territoire de la commune de Cadéac

* Inséré au R.A.A.

D.G.S. (Direction Générale des Services)
DIRASS (Direction des Assemblées)
D.R.M. (Direction des Routes et des Mobilités)
D.E.B. (Direction de l'Éducation et des Bâtiments)
D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)
D.R.A.G. (Direction des Ressources et de l'Administration Générale)
D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)
D.D.L. (Direction du Développement Local)



**REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**DIRECTION DES ROUTES
ET DES TRANSPORTS**

OBJET : ARRETE TEMPORAIRE D'APPLICATION

Le Président du Conseil Départemental,

VU l'arrêté temporaire du 15 novembre 2021 prononçant la fermeture provisoire de la route départementale n° 113 dite « de la Hourquette », du PR 0+816 au PR 20+240 sur le territoire des communes d'ANCIZAN, CADEAC et ARREAU.

Sur proposition de M. le Directeur des Routes et des Mobilités,

ARRETE

Article 1 – Les dispositions prescrites par l'arrêté temporaire du 15 novembre 2021 interdisant la circulation des véhicules sur la route départementale n° 113, sur le territoire des communes d'ANCIZAN, CADEAC et ARREAU, sont abrogées à compter du vendredi 25 mars 2022 à 16h00.

Article 2 - Le présent arrêté sera affiché dans les communes d'ANCIZAN, CADEAC et ARREAU et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le **28 MARS 2022**

Pour le Président et par délégation,
Le Chef de Service
Service Organisation et Gestion des Routes


Mickaël GAYE-MÉTOU

Pour attribution :

- MM. les Maires d'ANCIZAN, CADEAC, ARREAU et CAMPAN,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du Pays des Nestes.

Pour information :

- Mme Maryse BEYRIE, conseillère départementale du canton Neste, Aure et Louron,
- M. Michel PÉLIEU, conseiller départemental du canton Neste, Aure et Louron.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr



**REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

DIRECTION DES ROUTES
ET DES MOBILITÉS

OBJET : Arrêté temporaire n°13/2022.66

Portant réglementation provisoire de la circulation sur les routes départementales n°312,918,920 et 921 sur le territoire des communes de CAUTERETS, VIELLA, BETPOUEY, BAREGES, SOULOM, VILLELONGUE, CHEZE, LUZ-SAINT-SAUVEUR et GAVARNIE-GEDRE.

Le Président du Conseil Départemental,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,
- VU le code de la route,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- VU le règlement de voirie départemental des Hautes-Pyrénées adopté le 7 décembre 2018,
- VU l'avis de Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées demandé le 28 mars 2022,
- VU la demande de l'entreprise SANGUINET FRERES en date du 15 mars 2022,

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux de fauchage et élagage sur les routes départementales n° 312, 918, 920, 921, effectués par l'entreprise SANGUINET FRERES, il y a lieu de réglementer la circulation sur ces voies.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. En raison du déroulement de travaux de fauchage et d'élagage, la circulation des véhicules sera alternée sur la route départementale n°312 du Point de Repère (PR) 0+000 au PR2+100, sur la route départementale n°918 du Point de Repère (PR) 23+800 au PR31+100, sur la route départementale n°920 du Point de Repère (PR) 1+000 au PR7+700, sur la route départementale n°921 du Point de Repère (PR) 6+400 au PR14+900 et du PR20+420 au PR36+100, sur le territoire des communes de CAUTERETS, VIELLA, BETPOUEY, BAREGES, SOULOM, VILLELONGUE, CHEZE, LUZ-SAINT-SAUVEUR et GAVARNIE-GEDRE.

ARTICLE 2. Ces mesures prennent effet à compter du mercredi 30 mars 2022 à 8h00, et resteront en vigueur jusqu'au vendredi 22 avril 2022 à 18h00.

Les contraintes seront levées en dehors des heures de travaux ainsi que les week-end et jours fériés.

Dans le cas d'impossibilité fortuite (intempéries ou contraintes de chantier), cette date pourra être reportée aux 3 jours ouvrés suivants avec l'accord des Services du Conseil Départemental, Agence départementale des Routes du Pays Des Gaves.

ARTICLE 3. L'alternat sera effectué au moyen de piquets K10, précédés d'une signalisation d'approche.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

Une interdiction de stationner, et de dépasser, ainsi qu'une limitation de vitesse (50 Km/h) seront mises en place au droit du chantier.

Les agents seront munis d'un gilet de sécurité fluorescent le jour et rétroréfléchissant lors de mauvaises conditions de luminosité.

ARTICLE 4. La fourniture, pose et maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle ainsi que l'affichage du présent arrêté à chaque extrémité du chantier, seront assurées par l'entreprise SANGUINET FRERES.

L'Agence départementale des Routes du Pays Des Gaves en assurera le contrôle.

Les signaux en place pourront être déposés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu.

Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant la date fixée à l'article 2.

ARTICLE 5. L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

ARTICLE 6. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 8. Le présent arrêté sera affiché dans les communes de CAUTERETS, VIELLA, BETPOUEY, BAREGES, SOULOM, VILLELONGUE, CHEZE, LUZ-SAINT-SAUVEUR et GAVARNIE-GEDRE et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tarbes, le **28 MARS 2022**

Pour le Président et par délégation
Le chef du service
Organisation et Gestion des Routes



Mickaël GAYE-MÉTOU

Pour attribution :

- MM. les Maires de CAUTERETS, VIELLA, BETPOUEY, BAREGES, SOULOM, VILLELONGUE, CHEZE et LUZ-SAINT-SAUVEUR,
- Mme le Maire de GAVARNIE-GEDRE
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le directeur de l'entreprise SANGUINET FRERES,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du pays Des Gaves.

Pour information :

- Madame Maryse CARRERE, conseillère départementale du canton de la Vallée des Gaves,
- Monsieur Louis ARMARY, conseiller départemental du canton de la Vallée des Gaves,
- Région Occitanie – Service Transports.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr



**REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

DIRECTION DES ROUTES
ET DES MOBILITÉS

OBJET : Arrêté temporaire n°14/2022.109

Portant réglementation provisoire de la circulation sur les routes départementales n°19E et n°929 sur le territoire de la commune de CADEAC.

Le Président du Conseil Départemental,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,
- VU le code de la route,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- VU le règlement de voirie départemental des Hautes-Pyrénées adopté le 7 décembre 2018,
- VU l'avis de Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées demandé le 28 mars 2022,
- VU la demande de l'entreprise EPE en date du 24/03/2022.

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux d'extension souterraine du réseau BTA sur les routes départementales n° 19E et n° 929, effectués par l'entreprise EPE, il y a lieu de réglementer la circulation sur ces voies.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. Pour permettre le déroulement de travaux d'extension souterraine du réseau BTA, la circulation des véhicules sera alternée sur la route départementale n° 19E du Point de Repère (PR) 0+000 au PR0+610 et sur la route départementale n°929 du Point de Repère (PR) 54+500 au PR54+600 sur le territoire de la commune de CADEAC.

ARTICLE 2. Ces mesures prennent effet à compter du jeudi 31 mars 2022 à 8h00, et resteront en vigueur jusqu'au mercredi 06 avril 2022 à 18h00.

Les contraintes seront levées en dehors des heures de travaux ainsi que les week-end et jours fériés.

Dans le cas d'impossibilité fortuite (intempéries ou contraintes de chantier), cette date pourra être reportée aux 3 jours ouvrés suivants avec l'accord des Services du Conseil Départemental, Agence départementale des Routes du Pays des Nestes.

ARTICLE 3. L'alternat sera effectué au moyen de feux tricolores homologués. Ces feux seront précédés d'une signalisation d'approche et d'une signalisation de position rétroréfléchissante haute intensité. Une interdiction de dépasser, de stationner, ainsi qu'une limitation de vitesse (50 km/h) seront mises en place au droit du chantier.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 4. La fourniture, pose et maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle ainsi que l'affichage du présent arrêté à chaque extrémité du chantier, seront assurées par l'entreprise EPE.

L'Agence départementale des Routes du Pays des Nestes en assurera le contrôle.

Les signaux en place pourront être déposés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu.

Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant la date fixée à l'article 2.

ARTICLE 5. L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

ARTICLE 6. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 8. Le présent arrêté sera affiché dans la commune de CADEAC et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tarbes, le **28 MARS 2022**

Pour le Président et par délégation
Le chef du service
Organisation et Gestion des Routes



Mickaël GAYE-MÉTOU

Pour attribution :

- M. le Maire de CADEAC,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le Directeur de l'entreprise EPE,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du pays des Nestes.

Pour information :

- Madame Maryse BEYRIE, conseillère départementale du canton Neste, Aure et Louron
- Monsieur Michel PÉLIEU, conseiller départemental du canton Neste, Aure et Louron,
- Région Occitanie – Service Transports.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr